

**Michel Cointepas** *Arthur Fontaine, 1860-1931. Un réformateur, pacifiste et mécène au sommet de la Troisième République* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 382 p.

**Julian Wright**

DANS **ANNALES. HISTOIRE, SCIENCES SOCIALES** 2010/3 65e année , PAGES XXIX À XXIX  
ÉDITIONS **ÉDITIONS DE L'EHESS**

ISSN 0395-2649

Date de mise en ligne : 28/07/2010

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-Annales-2010-3-page-XXIX?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de l'EHESS.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

**Verena Postel**

*Arbeit und Willensfreiheit im Mittelalter*  
Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2009,  
189 p.

L'ouvrage de Verena Postel entend présenter une réflexion sur l'éthique du travail et le rôle du libre arbitre dans le Salut, tels que les ont envisagés les grands penseurs du Moyen Âge. Ce débat, bien connu pour la période de la Réforme, agite déjà largement les philosophes médiévaux qui ont proposé de multiples variantes pour répondre à cette question fondamentale : l'homme peut-il se sauver par son travail volontaire ou est-ce seulement la grâce de Dieu, indépendante des efforts dérisoires d'un homme corrompu par le péché originel, qui ouvre au Salut ? L'ambition de V. Postel, c'est de se faire l'écho le plus fidèle possible des débats et discussions proposés par les autorités intellectuelles médiévales, en s'appuyant systématiquement sur la citation des textes des différents auteurs, dont certains sont fort connus et d'autres plus originaux. Cette démarche pédagogique, appuyée par une bibliographie qui privilégie largement les ouvrages en allemand, destine ce livre aux lecteurs qui ont besoin d'une synthèse argumentée sur la philosophie médiévale, mais ne prétend pas à une étude exhaustive de tous les arcanes de la pensée des philosophes médiévaux.

Après une courte introduction, l'ouvrage choisit de présenter chronologiquement les différents auteurs qui se sont penchés sur ces questions, partant de saint Ambroise et saint Augustin pour arriver jusqu'à Thomas d'Aquin. La fin du Moyen Âge n'est abordée que succinctement. Enfin une conclusion rapide reprend l'acquis.

Il ne saurait être question de passer en revue l'ensemble des diverses positions des

uns et des autres, mais ce qui se dégage de cette synthèse, c'est la grande subtilité des débats et l'infinie variation des positions élaborées tout au long de la période médiévale. Partant de l'opposition entre saint Ambroise pour qui le travail est une ascèse imposée à l'homme pour atteindre la sagesse alors que saint Augustin penche pour la prédestination, on serait tenté de voir deux écoles de philosophie chrétienne qui vont perdurer durant tout le Moyen Âge, mais cette vision est fallacieuse, parce qu'au départ Ambroise et Augustin ne sont pas si éloignés l'un de l'autre et parce que c'est en vieillissant que ce dernier a développé une vision radicalement plus pessimiste. Parce qu'il a été, plus que son maître, témoin de la fin d'un monde romain allant de soi, peut-être a-t-il été poussé vers une approche qui laisse moins d'initiative à l'homme ? Mais dans l'ensemble les auteurs médiévaux laissent tous une place notable au *labor*, pas forcément dans son sens économique, mais au moins comme témoignage de la grâce et de la foi, ainsi qu'au libre arbitre qui permet à l'homme de choisir la voie de la justification ou, au contraire, de retomber dans les erreurs et de précipiter sa chute. On retrouve d'abord les auteurs les plus anciens avec Cassien, amplement développé, ainsi que Fulgence de Ruspe et Césaire d'Arles qui ont subi l'influence augustinienne sans jamais développer des positions aussi radicales.

Lorsqu'on aborde les auteurs carolingiens, le ton devient plus optimiste, avec Raban Maur, largement mis à contribution, Loup de Ferrières, Hincmar ou Jean Scot Érigène, qui va jusqu'à affirmer que là où il y a raison, il y a liberté et que le travail est une obligation morale, une nécessité et une exigence de l'effort. Cette vision du monde est celle d'une société chrétienne, mais il faut aussi noter que c'est celle d'un monde en croissance économique et

démographique, où les valeurs du libre arbitre et de l'éthique du travail trouvent certainement plus d'écho que dans la période dépressive de l'Antiquité tardive. Or cette remarque, V. Postel la réserve, à tort à notre avis, au seul <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle de Rathier de Vérone, dont elle remarque à juste titre qu'il est le représentant d'un monde urbain et ouvert de l'Italie septentrionale et des pays lotharingiens. Dès lors, s'il est logique qu'il insiste sur l'idée que tous les talents sont comparables pour obtenir le Salut, l'homme étant jugé *pro diversitate operum* (p. 101), il est préférable de l'inscrire dans la continuité et l'accentuation d'une réflexion sur le travail et le libre arbitre qui se renouvelle depuis le <sup>ix</sup><sup>e</sup> siècle.

Pour la fin de la période étudiée, l'ouvrage s'attache à l'œuvre de Pierre Abélard et de Jean de Salisbury, insistant sur la responsabilité personnelle de l'homme, avant de consacrer une grosse section de son développement à Thomas d'Aquin qui apparaît ainsi comme la somme de la philosophie médiévale qui réintègre pleinement l'apport aristotélicien dans la conception chrétienne. La rationalisation, l'affirmation plus poussée de la liberté humaine et de ses différentes formes d'activités conduisent inexorablement à une vision optimiste, corroborée par la croissance urbaine, l'expansion commerciale, l'organisation toujours plus variée des activités humaines. En ce sens, cet auteur est aussi, au-delà du titre de son œuvre, la somme de l'élan optimiste qui s'est mis en place au retour de la croissance, après la fin de la crise due à l'effacement du monde antique.

Dès lors, on comprend qu'il n'est guère besoin d'épiloguer sur les auteurs du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> et <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle pour qui la question va se poser en termes nouveaux, ceux de la grande crise de la fin du Moyen Âge laquelle, si elle n'est pas le moteur de leur pensée, pèse inévitablement sur leur réflexion. Aussi se contente-t-on d'un survol rapide qui évoque Johannes Duns Scot et Guillaume d'Ockham, montrant ainsi le chemin aux débats qui s'établissent ensuite avec Érasme puis Luther. Mais on est désormais au-delà du monde médiéval.

L'intérêt de l'ouvrage est là : c'est que souvent, même si c'est parfois de façon un peu trop implicite, il lie la réflexion sur le travail

et le libre arbitre dans l'Occident médiéval chrétien à l'élan que ce monde a su acquérir, insistant sur une philosophie qui est elle aussi un révélateur du dynamisme de ce monde. Sous sa forme relativement concise, mais éminemment pratique, on a donc là, pour quelqu'un qui a une bonne pratique de la langue allemande, un instrument utile malgré sa forme austère propre aux productions érudites d'outre-Rhin.

OLIVIER BRUAND

### Corine Maitte

*Les chemins de verre. Les migrations des verriers d'Altare et de Venise, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*  
Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 377 p.

« L'intérêt principal de cette étude est de complexifier l'analyse des migrations artisanales anciennes » (p. 153). Corine Maitte a admirablement atteint l'objectif qu'elle s'était fixée. *Les chemins de verre* proposent de nouvelles conclusions empiriques sur l'histoire italienne et européenne du verre et, ce faisant, visitent à nouveaux frais d'importants nœuds historiographiques et méthodologiques de l'histoire économique et sociale de l'Ancien Régime comme la naissance et la diffusion de l'innovation technologique, le rôle de la demande dans les transformations de la production et l'impact économique des corporations et des institutions politiques. L'originalité de ce travail consiste à combiner une recherche approfondie sur l'évolution de longue durée d'un petit mais très important centre de manufacture du verre – le village d'Altare en Ligurie – avec une approche comparative qui inclut Venise, la France et l'Europe entière. C. Maitte développe avec habileté cette stratégie analytique et narrative, puisant dans de nombreuses archives italiennes et françaises, des publications des <sup>xvii</sup><sup>e</sup> et <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècles, la littérature spécialisée sur le verre, les écrits d'érudits locaux (élagués de ses éléments mythologiques), l'analyse de pièces archéologiques mais aussi l'historiographie la plus récente. Une base de données composée de 715 fiches individuelles sert à retracer les cartes de l'émigration des verriers

de la Toscane, de Venise et surtout d'Altare vers la péninsule italienne et toute l'Europe – émigration qui s'intensifia à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle – et à reconstruire les logiques économiques et familiales des émigrants.

À première vue, Altare semble l'opposé de Venise : un village d'à peine mille habitants jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle contre une ville 150 fois plus peuplée ; une petite communauté du marquisat de Monferrat, annexé au duché de Savoie en 1708, contre la capitale d'un État régional ; un centre de montagne où le bois coûte peu mais qui manque d'un marché pour la distribution internationale contre un *emporium* mondial ; le siège d'une corporation du verre au sein de laquelle les ouvriers (et pas seulement les propriétaires de fours) ont droit au chapitre et règlent, sans jamais l'interdire, l'émigration contre une société aux fortes hiérarchies corporatives et aux règles draconiennes envers l'émigration. Malgré ces différences, Altare ne fut pas toujours dans le sillage de Venise sur le plan de l'innovation technologique. C. Maitte démontre comment toutes les inventions fondamentales du secteur verrier doivent être interprétées comme le fruit de la rencontre de savoirs et d'individus provenant de diverses régions : des influences non vénitiennes peuvent avoir contribué à l'invention au XV<sup>e</sup> siècle du *crystallo* qui fit de Venise le leader mondial du secteur ; la nouvelle méthode pour produire des miroirs de grande dimension, brevetée en France en 1688 par le verrier d'Altare Bernardo Perrotto, peut être redevable des techniques vénitiennes de la mosaïque.

À la différence des historiens d'art qui s'obstinent à distinguer entre les verres « à la façon de Venise » provenant de Murano et ceux d'imitation, C. Maitte insiste avec raison sur le fait que les producteurs vénitiens n'utilisaient pas de « marque de fabrication ». Il est donc presque impossible d'attribuer une paternité ou même seulement une provenance précise à des objets particuliers. « 'L'invention', comme processus individuel pouvant être valorisé auprès des pouvoirs publics, ne semble pas faire partie de l'horizon mental de ces hommes, ou, du moins, ne pas entrer dans le cadre de leurs négociations avec les pouvoirs publics » (p. 180). Dans un témoignage peut-être exceptionnel mais révélateur, un verrier portant un

nom provenant d'évidence de Murano déclara en 1572 aux autorités locales avoir appris son art en dehors de Murano alors même qu'il dirigeait désormais un four sur cette île. Dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres examinés en détail, C. Maitte nous invite à dépasser les dichotomies entre migrations temporaires et définitives, et entre migrations de crise et de brioche, et ainsi à réfléchir plutôt en termes de circulation, d'adaptation créative et de pluralité des centres d'information.

Si la mobilité des hommes (et dans une moindre mesure des femmes) eut un rôle décisif dans la transmission et la transformation du savoir technique, les textes écrits ne furent aucunement superflus. Le principal ouvrage imprimé consacré à l'art du verre de l'époque moderne, paru en 1612 et écrit par un ecclésiastique toscan passionné d'alchimie, Antonio Neri, sur la base de sa grande expérience dans les verreries de plusieurs villes européennes, ne permet pas d'identifier les auteurs des diverses méthodes en usage. Il n'y a d'ailleurs pas de doute que, lorsque ce livre tomba dans les mains d'experts du métier, il donna une impulsion à l'expérimentation qui transforma le secteur verrier à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Un des produits pour lequel Perrotto obtint un privilège à Orléans en 1688 est le « rouge transparent », duquel Neri avait déjà expliqué le procédé de fabrication. C. Maitte, avec efficacité et ténacité, déconstruit les notions de « secret » (souvent invoqué par les acteurs de l'époque pour obtenir ou défendre des privilèges) et de contrefaçon. Les secrets, s'ils existaient, appartenaient à un groupe plus qu'à un individu, ils étaient transmis au travers de formes de socialisation du savoir difficiles à reconstruire et qui ne concevaient pas une nette séparation entre produit de marque et imitation. Dans ce processus de transformation continue de la technologie et du produit, la demande pour les biens de luxe et de demi-luxe semble avoir joué un rôle important à partir du XVI<sup>e</sup> siècle – une hypothèse qui suggère une nouvelle chronologie et une autre géographie pour la révolution des consommations généralement confinée à l'Europe du Nord des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Malheureusement, comme l'auteur l'admet, les données sérielles pour soutenir cette hypothèse sont rares, mais les sources documentaires et archéo-

logiques indiquent une telle différenciation croissante de la gamme des produits de verre que cela laisse présumer une diversification des usages et de la clientèle.

Le cas d'Altare offre des éléments concrets pour nourrir le vif débat sur le rôle des corporations de métier dans les économies d'Ancien Régime que Sheilagh Ogilvie et S. R. Epstein ont récemment relancé<sup>1</sup>. À Altare, la corporation des verriers excluait les femmes (avec une conséquence évidemment négative sur l'économie en général) et avait une relation parfois symbiotique, parfois conflictuelle avec la communauté du village. Par ailleurs, la corporation ne s'opposait pas à toutes les innovations technologiques ou à l'émigration. Comme dans le cas vénitien, les statuts corporatifs ne s'étendaient pas en prescriptions sur les processus productifs. Au contraire, les premiers statuts de 1495 comptaient seulement neuf brefs articles, la plupart s'appliquant à régler les activités des émigrants mais sans s'y opposer. Par exemple, les contrats écrits d'engagement pluriannuels de la main-d'œuvre avaient pour objectif de minimiser les risques de chômage pour ceux qui décidaient de partir et de protéger les maîtres de l'infidélité de leurs ouvriers. C. Maitte, en somme, établit de façon convaincante que la crise du XVIII<sup>e</sup> siècle de la verrerie d'Altare n'est pas attribuable à la corporation, dont le pouvoir à l'extérieur d'Altare était faible, mais plutôt au gouvernement piémontais qui subordonna les intérêts du village ligure à ceux d'une nouvelle manufacture privilégiée établie en 1759 à l'intérieur des frontières anciennes de l'État. En Piémont comme en France, les manufactures royales altèrent le système des incitations qui avait conduit les artisans et les entrepreneurs à solliciter les faveurs et les privilèges des princes et des autorités locales. À Altare, la culture corporative et l'organisation artisanale de la production survécurent bien au-delà de la suppression de la corporation en 1823 et au moins jusqu'à ce que, au début des années 1880 (donc tardivement), les procédés de fabrication et le charbon fussent introduits. Entre-temps, les migrations continuèrent.

FRANCESCA TRIVELLATO  
traduit par JEAN-YVES GRENIER

1 - Pour Sheilagh C. OGILVIE, voir « Guilds, efficiency, and social capital: Evidence from German proto-industry », *The Economic History Review*, 57-2, 2004, p. 286-333, et « How does social capital affect Women? Guilds and communities in early modern Germany », *The American Historical Review*, 109-2, 2004, p. 325-359.

### Rolf Walter (dir.)

*Geschichte der Arbeitsmärkte. Erträge der 22. Arbeitstagung der Gesellschaft für Sozial und Wirtschaftsgeschichte, 11. bis 14. April 2007 in Wien*

Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2009, 418 p.

La publication des contributions au colloque sur l'histoire des marchés du travail permet de s'informer sur l'état de la recherche en la matière en Allemagne et en Autriche. L'accent mis sur les travaux de chercheurs autrichiens s'explique partiellement par le lieu du colloque, tenu à Vienne, mais aussi par le choix du sujet. Quelques-uns des historiens qui ont le plus contribué au renouvellement de la recherche historique sur les marchés du travail, comme Reinhold Reith et Josef Ehmer, enseignent dans des universités autrichiennes.

L'ouvrage rassemble des contributions fort hétérogènes. Les thèmes majeurs qui se dégagent de cet ensemble sont la politique de l'emploi, les relations industrielles, le statut de travail « normal » et « atypique », ainsi que la formation et les modes de fonctionnement des marchés du travail pré-industriels. On peut regretter que ces thèmes n'aient pas servi à ordonner la présentation de ces 14 contributions, ici simplement mises à la suite sans qu'une logique intelligible ne se dégage. L'ouvrage souffre peut-être également de l'absence d'une introduction plus approfondie.

Pour connaître les débats qui ont préoccupé la recherche historique germanophone sur les marchés du travail pendant les dernières années, le lecteur se tournera vers la contribution de Christof Jeggli. Il fait précéder son étude de cas sur l'industrie de la toile de Münster aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles par des « réflexions conceptuelles » sur les théories

sociales et culturelles du marché. Le point de départ de ces réflexions est la controverse entre un groupe d'historiens allemands de l'industrialisation, ici représenté par Toni Pierenkemper, qui rejettent l'idée d'un marché du travail avant 1800, et les historiens de l'époque moderne et médiévale qui, notant l'importance du travail salarié et des migrations de main-d'œuvre dans certaines régions et certains secteurs, concluent à l'existence de marchés du travail pré-industriels. Dans la conception de T. Pierenkemper, la liberté du travail est la condition préalable à la naissance d'un marché du travail. Un travail qui porte encore des traces de l'ancien régime de travail, des traces de l'ancien rapport de pouvoir, par exemple le travail artisanal du compagnon logé et nourri, donc soumis au pouvoir tutélaire du maître, ou le travail agricole marqué par des engagements à long terme et une rémunération en nature ne sont pas comptés comme travail salarié. Le travailleur à domicile, qui possède encore des moyens de production et ne travaille pas sous la direction du fabricant, n'est pas non plus considéré comme un travailleur salarié. Le point de référence de cette définition du marché du travail est, visiblement, le travail industriel, le travail-marchandise des économistes classiques du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour C. Jeggler se pose la question de l'intérêt « d'une conception des marchés du travail liée à des contextes historiques spécifiques qui ne peut être appliquée en dehors de ces contextes spécifiques, pour arriver au résultat que des marchés du travail n'existaient nulle part ailleurs » (p. 148).

Les contributions des historiens de l'époque pré-industrielle se placent toutes dans le contexte de cette controverse. En distinguant le travail salarié du statut personnel de celui qui offre ce travail, elles arrivent à une vision beaucoup plus dynamique de l'économie pré-industrielle. Si l'on peut reprocher à l'étude de Bernd Fuhrmann une approche largement descriptive, on y découvre néanmoins des formes d'emploi très diverses, une quantité d'activités rémunérées en monnaie et des indices d'un salaire négocié même dans le secteur agricole au XV<sup>e</sup> siècle. D'autres contributions par contre développent la perspective théorique évoquée par C. Jeggler. Au lieu

de chercher un marché du travail quasiment complet, leurs auteurs s'appuient sur un nombre de caractéristiques d'un marché du travail, notamment des processus de négociation des conditions du travail et une forte mobilité de la main-d'œuvre, indiquant l'existence d'un degré de liberté personnelle et d'un jeu d'offre et de demande de main-d'œuvre.

Le rôle de la mobilité est au centre de la belle étude de J. Ehmer sur les marchés du travail artisanal de Vienne aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Il relève un taux de migration étonnant : dans les années 1830 et 1840, entre 140 000 et 160 000 compagnons arrivent chaque année à Vienne. Évidemment, seule une infime minorité des compagnons s'établit définitivement à Vienne, et beaucoup quittent la ville après quelques jours, sans avoir trouvé ou cherché du travail. Pourtant, ces chiffres mettent en relief la dynamique et la flexibilité du marché du travail artisanal d'une ville qui compte, en 1840, 356 000 habitants. Le fait que les corporations en Autriche ne soient abolies qu'en 1859, que le travail des compagnons n'est donc pas un travail salarié libre, ne doit pas interdire une analyse en termes de marché. Précisément, en l'espèce, ce sont les registres des corporations qui constituent la meilleure source pour une histoire du marché du travail viennois. Comme dans ses travaux antérieurs, J. Ehmer souligne la continuité entre les mondes du travail du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle, à savoir la présence d'éléments de concurrence, d'inégalité, de flexibilité et de conflit dans le monde des corporations, tout comme la survivance des formes de travail traditionnelles dans le monde industriel.

Ce sens de la continuité marque aussi le travail remarquable de Frank Konersmann sur les marchés du travail agricole dans le sud-ouest de l'Allemagne entre 1770 et 1880. Il souligne la dynamique inattendue, les innovations précoces et la forte commercialisation de l'agriculture de cette région. Sa contribution lie de façon exemplaire des études micro-historiques sur certaines exploitations familiales à l'échelle macro-économique. Sa découverte de livres de compte de familles paysannes mennonites (anabaptistes), qui listent de façon minutieuse les salaires payés et les investissements faits, lui a d'ailleurs permis d'explorer également, dans

les traces de Max Weber, les liens entre éthique protestante et rationalisation des comportements.

Ces contributions novatrices par leurs sources, leurs méthodes et leurs résultats montrent l'intérêt heuristique d'une ouverture de la conception des marchés du travail. Même les réflexions sur le statut normal du travail salarié, si intimement lié à l'établissement de l'État social, profitent d'une perspective plus large sur le travail irrégulier à l'époque moderne, développée par Thomas Buchner et Philip Hoffmann-Rehnitz. Partant d'une critique de la catégorie du « travail informel », ils essaient d'établir les bases d'une histoire transversale du travail irrégulier.

En revanche, les travaux rassemblés ici sur les relations professionnelles sous la république de Weimar, la I<sup>re</sup> et la II<sup>e</sup> République autrichienne et la République fédérale d'Allemagne paraissent moins innovants. L'emploi du terme de « partenariat social » pour décrire, sans distinction, ces quatre régimes de relations professionnelles est d'autant plus surprenant qu'il a une signification précise comme auto-désignation du modèle autrichien d'après-guerre. Les quatre contributions offrent une description dense et très informative des rapports entre associations patronales, syndicats ouvriers et gouvernement. Puisque la carrière de deux des auteurs, Felix Butschek et Günther Chaloupek, est liée aux institutions de la *Sozialpartnerschaft* autrichienne, leurs témoignages offrent un regard de l'intérieur et permettent de mieux comprendre l'estime dont jouit toujours ce modèle consensuel de relations industrielles.

Comme les recherches en relations industrielles en général, ces contributions sont marquées par des réflexions pragmatiques portant sur l'identification d'un modèle optimal. Cette dimension domine le débat sur les politiques de l'emploi. Les polémiques actuelles sur le chômage en Allemagne forment le cadre de la contribution de Lutz Bellmann, directeur de l'Institut de recherche de l'Agence fédérale pour l'emploi (IAB), et du commentaire de Rainer Metz, et se prolongent jusque dans les conclusions de T. Pierenkemper sur les illusions d'une politique du plein-emploi.

On peut regretter qu'une perspective comparatiste n'ait pas été adoptée pour la discussion

de ce sujet. Outre la comparaison entre le « partenariat social » en Autriche et en Allemagne de Jürgen Nautz, la seule étude comparatiste est celle de Christoph Rass, qui traite de manière très stimulante des contrats internationaux sur le recrutement d'ouvriers étrangers. Le commentaire d'Ad Knotter place cette étude dans un contexte plus large de nationalisation des marchés du travail, qui explique l'intervention de l'État pour régler les migrations de travail et protéger en même temps le marché national. On aurait pu souhaiter que toutes les contributions de l'ouvrage aient profité d'un commentaire aussi perspicace. Un encadrement plus poussé du colloque (et une relecture plus soignée) aurait pu mettre mieux en valeur des contributions qui présentent beaucoup d'intérêt.

SABINE RUDISCHHAUSER

### **Tessa Storey**

*Carnal commerce in Counter-Reformation Rome*  
Cambridge, Cambridge University Press,  
2008, xvi-269 p.

Ce livre de Tessa Storey reconstitue la vie des prostituées à Rome dans les dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle et les premières décennies du XVII<sup>e</sup>. Grâce à un travail d'archives attentif et patient, l'auteur est en mesure de fournir de nombreuses informations sur l'objet de son enquête : quel était le nombre de prostituées, d'où provenaient-elles, où vivaient-elles, comment exerçaient-elles leur métier, quelles étaient l'ampleur et la nature de leurs gains ? En outre, les informations sur les clients sont presque aussi riches : à quels environnements sociaux appartenaient-ils, à quel type d'idéal masculin se conformaient-ils, comment se comportaient-ils avec les prostituées, quels types de rapports entretenaient-ils avec les femmes et entre eux ? Tout cela est situé avec grande précision dans la Rome de la Contre-Réforme, lourdement marquée par les tentatives de l'Église de réformer les mœurs des fidèles et par un contrôle plus serré, aussi bien ecclésiastique que patriarcal, sur le corps et la sexualité féminine.

L'auteur privilégie l'approche classique de l'histoire sociale. Son objectif est en effet la reconstitution des pratiques sociales qui caractérisent la sexualité « monnayée » et, pour ce faire, elle utilise les sources les plus riches d'informations en la matière : les registres de la justice criminelle, pour l'attention avec laquelle ils suivent les comportements « déréglés » de la population urbaine – les cohabitations hors mariage, les esclandres nocturnes, les agressions, le port d'arme illégal, les violations des lois somptuaires, etc. – ; les registres paroissiaux, pour les informations qu'ils offrent sur la répartition de la population dans les divers quartiers et paroisses de la ville et pour la méticulosité avec laquelle ils fichent les prostituées ; les actes notariés, pour les informations qu'ils fournissent quant aux transactions économiques entre personnes provenant de presque toutes les classes sociales. Mais T. Storey s'efforce également de reconstruire les discours sur la prostitution et en particulier ceux qui émergent de la littérature de divertissement. Dans ce but, elle examine une série de petits ouvrages illustrés dont les images sont accompagnées de textes brefs, voire de simples didascalies, parfois en prose, parfois en vers. Il s'agit bien sûr d'œuvres moralisatrices, qui stigmatisent la prostitution sans pour autant se conformer rigoureusement à un modèle unique, et qui évoluent dans le temps.

Ce double corpus documentaire est utilisé par l'auteur avec une clé de lecture qui s'inscrit, pour partie, dans la droite ligne de l'histoire des femmes et des interrogations qui lui sont spécifiques : T. Storey dialogue donc avec l'historiographie féministe qui a vu, au début de la période moderne et surtout à l'époque de la Réforme et de la Contre-Réforme, une dégradation de la condition des femmes, dont la dépendance augmente vis-à-vis des autorités, aussi bien étatiques, ecclésiastiques que familiales. Sans tomber pour autant dans le piège d'une exaltation anachronique de l'« indépendance des putains », qui demeurent de toute façon « des femmes sans hommes » et donc plus exposées que les autres à la précarité de l'existence et aux attaques d'une société qui ne fait résolument pas preuve d'empathie envers elles, l'auteur souligne que l'expression de « femme libre » – employée par plusieurs prostituées pour se définir – peut être interprétée

sans trop extrapoler dans un sens proprement affirmatif, comme la revendication de leur indépendance vis-à-vis de leurs pères, de leurs frères et surtout de leurs maris. On peut tenir les mêmes propos pour le concept d'honneur. Les études sur le début de l'époque moderne, en particulier sur les sociétés méditerranéennes, ont abondamment souligné les caractéristiques spécifiques de l'honneur féminin, lié à la sexualité et assimilé donc à la chasteté et à la réserve. Or, c'est justement l'historiographie féministe qui a démontré combien l'honneur était une catégorie élastique et relative, différente selon que les femmes appartenaient à l'élite ou aux classes populaires, et combien la frontière entre femmes honnêtes et malhonnêtes ne les départageait pas en catégories totalement distinctes et imperméables.

Le second cadre de référence théorique utilisé par l'auteur est constitué d'un ensemble d'études s'interrogeant sur la capacité d'action des individus et sur leurs façons de se représenter, que ce soit en imitant de façon conformiste des modèles produits par autrui ou bien en élaborant personnellement leurs propres récits. Une réflexion sur cet ensemble de problèmes s'imposait en quelque sorte au vu des documents exploités par T. Storey, constitués majoritairement, comme on l'a dit, de témoignages déposés au tribunal. Des données telles que l'analyse statistique de l'origine géographique des prostituées, leur âge, les quartiers et les rues où elles habitent, le type de logement et de famille qui les caractérisent, qui enrichissent de façon très précise toute la première partie du livre et fournissent les éléments fondamentaux pour expliquer toute une série de phénomènes, cèdent la place dans un second temps à une étude de cas où l'examen se fait plus précis et rapproché. Lorsque la richesse des documents le lui permet, l'auteur procède en effet à une analyse très fine des différents témoignages, non seulement parce qu'ils contiennent souvent plusieurs versions des mêmes faits mais aussi, et surtout, parce qu'il en ressort généralement différentes représentations et auto-représentations. La comparaison entre les récits, fort nombreux et diversifiés – ceux que l'on profère au tribunal et ceux que l'on retrouve dans les planches illustrées mentionnées plus haut –, fait émerger non seulement les caractères et les rôles que les diffé-

rents personnages s'attribuent mais également les frontières entre ce qui est considéré comme admissible et que l'on peut confesser et ce qui, au contraire, relève de l'indicible. Ainsi par exemple, si l'on peut dire qu'une mère ou un mari ont eu un rôle à jouer dans le fait de pousser leur fille ou leur femme à se prostituer, il convient cependant de tenir le père à l'écart d'un tel soupçon.

L'aspect le plus novateur et le plus intéressant de ce livre ne réside cependant pas là, car ces remarques aboutissent pour l'essentiel aux résultats déjà pointés par des études analogues sur d'autres régions d'Italie ou d'Europe, mais bien plutôt dans la restitution de ce que l'on pourrait définir comme la culture matérielle de la prostitution. Je me réfère ici aux modèles de consommation et de sociabilité qui émergent de l'analyse de T. Storey et qui ne concernent pas seulement les femmes mais aussi, et peut-être même surtout, les hommes qui les fréquentent. Avec les contrats d'achat ou de location de meubles et de bibelots, les inventaires, les témoignages déposés au tribunal, l'auteur est en effet en mesure de reconstituer l'aspect des logements des prostituées, avec toutes les différences de niveau et de prestige sociaux qui les caractérisent, les modèles de sociabilité auxquels ces pièces servent de cadre et même enfin les modèles de consommation considérés au fil des jours comme les plus appropriés par les femmes elles-mêmes et par leurs clients. Une des raisons les plus fréquemment invoquées par les prostituées pour justifier leur vie malhonnête concerne, par exemple, le fait que les hommes qui auraient dû leur garantir un niveau de vie approprié n'ont pas été en mesure de le faire, soit parce qu'ils étaient absents, soit parce qu'ils en étaient incapables. Par ailleurs, dans les petits ouvrages illustrés mentionnés plus haut, une place centrale est attribuée au « luxe » et à la capacité de ce dernier à attirer et à pousser à leur perte des jeunes inconscients des deux sexes. Les pratiques de consommation et la possibilité d'accéder à un niveau de vie que l'on considère comme approprié à sa condition se révèlent donc être des variables fondamentales, et T. Storey a le mérite d'avoir soulevé cette question. Cependant, l'hypothèse selon laquelle les meubles et les décorations des logements des prostituées, surtout des prostituées de rang très élevé,

reflètent davantage le goût et les exigences de leur clientèle masculine que le leur, paraît un peu audacieuse. Il me semble en effet légèrement anachronique de projeter sur l'époque de la Contre-Réforme une distinction entre espaces féminins et espaces masculins, qui dépend de contraintes matérielles bien plus que de choix stylistiques ou esthétiques. Si les femmes possèdent des meubles de bois tendre plutôt que des meubles en noyer, ce n'est pas par choix, mais parce que ces derniers sont trop coûteux; et de même, si leurs tableaux présentent avant tout des sujets dévotionnels, c'est parce que seule une valeur aussi incontestable que la valeur attachée au divin autorise la majeure partie d'entre elles à s'entourer de biens non seulement purement décoratifs mais même de piètre valeur économique et donc « inutiles » comme peuvent l'être des tableaux.

Mais ces remarques n'ôtent rien à la valeur de ce livre, qui a très opportunément étendu son domaine d'enquête au niveau de vie et à la consommation; deux aspects jusqu'à présent plutôt négligés, alors même qu'ils sont très présents dans les sources et qu'on les retrouve souvent au centre des témoignages aussi bien textuels que visuels.

RENATA AGO  
traduit par GIULIA PUMA

**Maarten Prak et al. (éd.)**

*Craft guilds in the early modern Low Countries: Work, power and representation*  
Aldershot, Ashgate, 2006, XII-269 p.

Cet ouvrage majeur rassemble les résultats d'un projet de recherche sur les corporations aux Pays-Bas, espagnols puis autrichiens, et aux Provinces-Unies, du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce projet, financé par les organismes de recherche flamands et néerlandais, s'est déroulé entre 1995 et 2001. Une partie des résultats a précédemment été publiée en néerlandais. Une mise en perspective à l'échelle européenne a en outre donné lieu à une deuxième publication importante centrée sur le lien entre « Corporations et innovation <sup>1</sup> ».

Dans un premier chapitre, Catharina Lis et Hugo Soly dressent la liste des axes de recherche et des principaux résultats obtenus,

qui sont par la suite présentés plus en détail dans sept chapitres thématiques. La démarche choisie par les auteurs est comparative : en étudiant les corporations au sens large et dans la longue durée, ils espèrent comprendre comment ces institutions en apparence similaires ont pu connaître des usages, des finalités et des évolutions radicalement différents d'une région des Pays-Bas à une autre. Leur approche est ici semblable à celle développée en Allemagne par Wilfried Reininghaus qui a distingué différents *Zunftlandschaften* (régions corporatives), aires géographiques où les corporations ont connu des structures institutionnelles similaires<sup>2</sup>. Plusieurs contributions de l'ouvrage de Maarten Prak montrent la fécondité de ce concept.

Les auteurs inscrivent leurs travaux dans la perspective historiographique initiée à la fin des années 1980 par Richard Mackenney, Steven Kaplan et Michael Sonenscher, et qui a radicalement modifié notre perception du rôle économique et social du corporatisme urbain. Considérées pendant longtemps comme des obstacles à la croissance économique, les corporations sont désormais vues comme des institutions flexibles et protéiformes, dont l'évolution est déterminée par les particularismes régionaux et locaux, les caractéristiques du secteur économique, les intérêts des groupes sociaux et des individus et par les rapports de force politiques. Les auteurs se sont également inspirés des théories de l'économie néo-institutionnelle (Stephan R. Epstein, Douglass North) pour affirmer que les corporations ont souvent contribué à réduire les coûts de transaction et à promouvoir l'innovation.

Les grands thèmes retenus dans ce volume sont la distribution et l'évolution, en termes quantitatifs, des corporations, de leurs membres et de leur influence politique ; leur rôle dans la production et le commerce des produits d'exportation ; leur signification pour les artisans qui produisent essentiellement ou exclusivement pour le marché local ; leurs fonctions d'entraide mutuelle ; leurs rituels religieux et enfin les rapports entre capital corporatif et représentation sociale. S'il est impossible de présenter chaque contribution en détail, il faut souligner la grande qualité de l'ouvrage dont tous les chapitres apportent des résultats originaux et intéressants.

En vue d'une analyse quantitative de l'évolution des corporations entre l'an 1000 et 1800, les équipes de Bert de Munck, Piet Lourens et Jan Lucassen ont construit deux importantes bases de données hébergées à l'Institut international d'histoire sociale à Amsterdam et à l'université libre de Bruxelles. Elles comprennent des informations précises concernant la date de fondation, la nature, les activités et la dissolution de plusieurs milliers de corporations aux Pays-Bas et aux Provinces Unies. Ces données sérielles permettent aux auteurs de « mesurer » la forte relation entre urbanisation, prospérité économique et présence des structures corporatives. Il était ainsi rare que des corporations naissent dans des villes de moins de cinq cents habitants. L'analyse diachronique du ratio entre le nombre d'habitants des centres urbains et le nombre de corporations met en évidence des disparités importantes dans l'évolution de la présence corporative. La distinction de neuf régions corporatives permet d'éviter l'opposition réductrice entre provinces septentrionales et méridionales.

M. Prak montre qu'en matière de participation politique on peut distinguer trois régions corporatives : le sud, l'est et le nord-ouest. Leur développement divergent s'explique aussi bien par des aspects économiques et par l'urbanisation que par des facteurs politiques. Dans les provinces méridionales, les corporations ont exercé une influence politique prédominante dès le XIV<sup>e</sup> siècle, notamment en matière de fiscalité. Malgré le renforcement du pouvoir central au XVI<sup>e</sup> siècle et la stagnation économique du XVII<sup>e</sup> siècle, l'influence corporative s'est souvent maintenue jusqu'à la fin de la période moderne. À l'est des provinces septentrionales, les corporations urbaines du duché de Gueldre ont été dotées de pouvoir politique par leur seigneur afin de les fidéliser dans la lutte contre les Habsbourg. Après la conquête du duché par Philippe II en 1543, leur pouvoir politique est cependant maintenu. Dans les régions maritimes du nord-ouest, où l'urbanisation et le développement industriel interviennent plus tardivement, les corporations n'ont jamais obtenu de pouvoir politique réel ni formel, exception faite de la ville de Dordrecht qui fut particulièrement prospère au Moyen Âge. L'étude des corporations d'Amsterdam

met toutefois en évidence l'existence de moyens de pression alternatifs, tels que des pétitions à la magistrature.

La grande force de l'ouvrage réside dans l'interaction entre les contributions d'un niveau d'abstraction élevé et basées sur des données sérielles, et des études pointues sur des aspects relativement méconnus du corporatisme urbain, qui permettent de comprendre la diversité sociale et les motivations des membres. Ainsi l'article de Sandra Bos pose-t-il la question des usages et de l'évolution des *gildebussen*, des systèmes d'assistance corporative destinés aux membres malades ou pauvres et aux veuves. Elle montre comment ces caisses communes ont renforcé la cohésion des membres tout en contribuant au respect des réglementations. Des caisses corporatives ont été créées en Flandre dès le XIV<sup>e</sup> siècle, mais elles ont pris un poids particulier en Hollande aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. S. Bos met ce développement en rapport avec l'évolution religieuse et soutient que dans cette province, l'aide mutuelle et la création de systèmes d'entraide corporatifs ont très tôt remplacé la religion comme force de cohésion et manifestation d'identité collective des artisans.

Pionnier par de nombreux aspects, appuyé sur des archives très fournies et diverses et doté d'une bibliographie abondante – mais très anglophone –, cet ouvrage ouvre de nombreuses pistes de recherches inédites et prometteuses.

ANNE WEGENER SLEESWIJK

1 - Stephan R. EPSTEIN et MAARTEN Prak (éd.), *Guilds, innovation, and the European economy, 1400-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

2 - Wilfried REININGHAUS (éd.), *Zunftlandschaften in Deutschland und den Niederlanden im Vergleich*, Münster, Aschendorff, 2000.

### Arnd Kluge

*Die Zünfte*

Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2007,

522 p.

L'ouvrage d'Arnd Kluge, *Die Zünfte (Les corporations)*, est un livre à la fois passionnant et quelque peu décevant au bout du compte.

Commençons par les aspects positifs. L'ouvrage se compose de sept chapitres assez étoffés dans l'ensemble. Le premier traite de l'émergence des corporations, le sixième de leur déclin et de leur disparition. Entre les deux, on trouve des parties sur l'association des membres, les activités et les structures institutionnelles des corporations. Le dernier chapitre, intitulé « Perspectives », étudie leur héritage et présente un aperçu rapide des corporations européennes et non européennes. Chaque chapitre explore des aspects de la vie corporative, passe en revue les diverses positions prises par les historiens, puis présente les preuves qui émergent des textes, lesquels concernent en majorité les corporations allemandes. Le livre comprend également une bibliographie qui bien qu'incomplète (celle-ci ne mentionne pas l'ouvrage important – et controversé – de Sheilagh Ogilvie sur les corporations rurales de tisserands en Forêt-Noire<sup>1</sup>) constitue toutefois un outil très utile pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des corporations.

En ce qui concerne l'origine des corporations, l'auteur écarte tout un ensemble de théories, y compris celle qui évoque des sources romaines et germaniques, et conclut que les corporations allemandes, comme celles d'autres pays européens, remontent au XII<sup>e</sup> siècle et furent peut-être inspirées par des exemples byzantins et italiens. Si le nombre des fondations augmente au XIII<sup>e</sup> siècle, le système corporatif n'atteint cependant sa pleine maturité qu'au début de l'époque moderne. Ce qui confirme les recherches menées dans d'autres régions européennes, qui ont montré l'importance de la période située entre le Moyen Âge et les premiers siècles de l'époque moderne. Dans le même sens, l'ouvrage d'A. Kluge souligne que les corporations étaient rarement en position de refuser les candidats qui se présentaient. En conséquence, contrairement à ce qui a été trop souvent affirmé sans preuves sérieuses, la succession de père en fils y était plus l'exception que la règle. A. Kluge montre également qu'il n'y a pas suffisamment de preuves pour soutenir que les corporations se seraient fermées au cours du temps. En réalité, il devint de plus en plus difficile de s'installer en tant que maître indépendant après l'époque des fondations de villes. Mais cette situation

résulte de la mutation du contexte économique plutôt que de stratégies corporatives délibérées. A. Kluge insiste en effet sur le fait qu'habituellement les corporations se préoccupaient surtout des affaires urgentes et suivaient rarement de véritable ligne politique. C'est pourquoi on ne peut pas dire qu'elles se soient opposées de façon générale aux innovations, ni, pour la même raison, qu'elles les aient systématiquement accueillies. Le lien entre le développement des corporations et l'essor de l'industrie moderne n'a donc rien d'évident. On pourrait croire que les corporations furent essentielles pour les nouvelles industries parce qu'elles leur fournirent un apport continu de main-d'œuvre expérimentée ; cependant, affirme l'auteur, industries et corporations choisirent le plus souvent de coexister de manière indépendante. Le déclin et la disparition des corporations, qui n'eut lieu qu'en 1873 en Allemagne, sont en réalité le résultat d'un processus politique, ce qui, là encore, vient confirmer les conclusions auxquelles sont parvenus d'autres chercheurs à propos de pays voisins, notamment l'Italie et les Pays-Bas.

Ceci n'est qu'un aperçu des thèmes traités dans cet ouvrage. Le livre fournit également des descriptions détaillées de l'apprentissage, en particulier des années de voyage que devaient entreprendre nombre d'apprentis avant de pouvoir s'établir de façon plus ou moins stable. Il s'agit peut-être là d'une autre caractéristique essentielle du système corporatif allemand, car si le « compagnonnage » existait en France, il y était probablement moins répandu que dans le Saint-Empire et il était pratiquement inconnu dans d'autres pays d'Europe occidentale. Deux régions distinctes, au Nord et au Sud, déterminaient des circuits de voyages séparés. Comme dans d'autres pays, la durée des apprentissages variait considérablement en fonction des circuits commerciaux et des régions. Et comme partout, le taux d'abandon était très élevé, un pourcentage important des apprentis n'allant pas jusqu'au bout de leur apprentissage. Un autre trait distinctif des corporations allemandes semble avoir été leur obsession de l'honneur. Cet aspect n'était pas totalement absent dans les autres pays d'Europe de l'Ouest, mais il semble avoir été bien plus marqué dans la majorité des villes allemandes, où les corporations

menaient des recherches poussées, notamment sur le statut marital exact des parents des candidats à l'adhésion, et où la vie privée des membres eux-mêmes se trouvait examinée de près. A. Kluge nous livre une importante analyse de plusieurs rituels corporatifs et fournit même cinq pages de « dictionnaire abrégé » du langage de rue employé par les compagnons.

La prise en compte de la dimension politique des corporations, souvent ignorée par l'historiographie, constitue un autre versant intéressant de l'ouvrage. Dans certaines régions, en particulier le Sud-Ouest de l'Allemagne, les corporations participaient aux gouvernements locaux. Ailleurs au contraire, elles étaient étroitement contrôlées par les autorités locales et ne disposaient que d'une mince marge d'autonomie. Ce contrôle politique ne fit que s'intensifier avec le temps, ce qui se confirma notamment lorsque les autorités tentèrent de limiter les festivités corporatives. Progressivement, la « démocratie » corporative, si tant est qu'une telle chose ait jamais existé, se fit moins significative. Les dirigeants des corporations ne furent plus élus par les membres, mais recrutés par cooptation, ou tout simplement désignés par les autorités. Pourtant, les corporations furent une source d'inspiration pour nombre d'associations bourgeoises du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que pour les syndicats ; s'il est impossible d'établir un lien direct avec ces derniers, les corporations ont néanmoins représenté un modèle qui a fait la preuve de son influence.

Que reprocher à une telle richesse d'informations et d'interprétations ? Ce qui frappe surtout, c'est que l'ouvrage, comme d'autres travaux allemands similaires, s'efforce constamment de trouver un dénominateur commun. Il laisse naturellement la place à des variations dans le temps et dans l'espace, mais il n'en fait jamais l'objet d'une investigation systématique. Certains chercheurs allemands, en particulier Wilfried Reininghaus, ont suggéré qu'il pouvait y avoir des variations systématiques à l'intérieur des territoires allemands, variations qui donnèrent lieu ce que l'on appelle des *Zunftlandschaften*, ou régions corporatives<sup>2</sup>. L'auteur rejette cette idée, qu'il considère comme improbable (p. 86). C'est son droit le plus strict, mais cela le laisse, et nous avec lui, face à ce qui est décrit comme un phéno-

mène homogène : les corporations allemandes émergent, s'épanouissent puis disparaissent suivant la même trajectoire, avec des différences mineures. Le même problème concerne la grande ambiguïté de la contextualisation géographique de l'ouvrage. D'après son titre en effet, le livre d'A. Kluge affirme traiter des corporations, sans restriction aucune. Comme je l'ai dit précédemment, la bibliographie révèle pourtant qu'en dépit de quelques remarques sur les autres pays d'Europe, l'ouvrage se concentre en priorité sur les territoires allemands. Or ce choix n'est jamais articulé en tant que tel ; au contraire, l'auteur nous laisse croire jusqu'à la fin qu'il pourrait s'agir d'un livre sur les corporations européennes. Ce qui explique pourquoi il a des difficultés à identifier les caractéristiques spécifiques du système corporatif allemand. Lorsque ces caractéristiques sont mentionnées, comme dans le passage qui concerne les années de voyage des apprentis, par exemple, leur raison d'être n'est jamais analysée. Pour la même raison, les six pages qui font le tour des corporations dans les régions extra-européennes du monde à la toute fin du livre ne sont guère plus qu'une concession de dernière minute.

Pour conclure, cet ouvrage peut être considéré comme une bonne introduction à la recherche menée sur les corporations dans le Saint-Empire. Les remarques intuitives de l'auteur sur nombre de débats qui touchent aux questions spécifiques en lien avec les corporations (germaniques tout du moins) constituent un autre critère de l'intérêt de l'ouvrage. Cependant, pour des perspectives d'analyse au sens large sur l'apogée et le déclin des corporations allemandes et les corporations en général, les historiens auront encore besoin de se référer à d'autres travaux.

MAARTEN PRAK  
traduit par CÉCILE D'ALBIS

1 - Sheilagh OGILVIE, *State corporatism and proto-industry: The Württemberg Black Forest, 1580-1797*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

2 - Wilfried REININGHAUS (éd.), *Zunftlandschaften in Deutschland und den Niederlanden im Vergleich*, Münster, Aschendorff, 2000.

### Allan Potofsky

*Constructing Paris in the age of revolution*  
Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009,  
345 p.

Le titre ne révèle qu'en partie l'ambition du livre : écrire, à partir de l'étude des constructions des immeubles à Paris, une histoire globale, sociale, économique et politique de la France de 1750 à 1815, pour critiquer les concepts ordinairement employés par l'historiographie. L'introduction explicite les différentes couches du projet, comprendre que l'haussmannisation a commencé bien avant Haussmann, que le rôle de l'État a été essentiel, que l'afflux d'ouvriers migrants et les mutations des entrepreneurs ont été à la base de l'évolution. La clé du livre est de suivre les tensions entre les corporations, le contrôle étatique et le marché capitaliste, « les trois rêves du commerce » qui s'enchevêtrent et se transforment en permanence sans jamais disparaître, au point où les années 1830 renouent avec les préoccupations du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au fil des périodes, État central, entrepreneurs, financiers, ouvriers jouent sur les trois registres pour élaborer des équilibres sans cesse renouvelés. Pour cela, l'analyse commence par la période qui suit la guerre de Sept Ans. En supprimant, provisoirement, la fiscalité de guerre, celle-ci permet l'investissement massif dans l'immobilier, donnant à ce secteur la seconde place dans l'économie nationale, après l'agriculture, contrairement à tout ce qui est dit sur la « crise » de l'Ancien Régime. Le ton est donné.

Brièvement, la thèse peut se résumer en un Ancien Régime qui laisse le capitalisme se développer, affaiblissant les corporations. Suit la Révolution, qui commence par assurer la liberté d'entreprendre et soutient la suppression des corporations, avant de se convertir dans l'étatisation des productions et du marché, la défense des demandes ouvrières, le tout au nom des valeurs patriotiques illustrées par les réalisations immobilières. Aboutissement et apogée du mouvement, l'Empire peut alors réintroduire le corporatisme sous couvert des chambres syndicales, prolonger l'investissement d'État et consacrer la formation d'un corps d'ingénieurs qui remplace les architectes de la monarchie, tandis que Paris mute, annonçant

les réalisations haussmanniennes du Second Empire. Le secteur de la construction est donc l'objet d'une attention politique qui le protège, le contrôle et le soutient, créant les conditions d'une révolution industrielle « à la française », moins rapide mais aussi moins traumatisante que celle qui a lieu en Angleterre, tout en étant aussi profonde. L'auteur nous ramène là à un débat, aujourd'hui bien oublié, mais qui dans les années 1960-1970 avait déjà proposé cette conclusion.

Ce qui est en jeu ici ce sont les façons par lesquelles les structures politiques, économiques, sociales du secteur de la construction à Paris répondent aux événements et se modifient elles-mêmes pour suivre les équilibres instables, même improbables, créés par chaque régime. L'auteur ne décrit pas les activités d'un groupe particulier, il ne détaille pas les législations ou ne recense pas les mouvements sociaux, mais utilise des exemples précis pour rendre compte des capacités à agir que les différents acteurs (l'État, les patrons et les architectes, les ouvriers et les corporations) se donnent en modifiant continuellement leurs relations. Les conflits entre eux et les contradictions internes sont des occasions d'invention de statuts et de pratiques dans des jeux à trois qu'il convient d'interpréter au-delà des discours et des proclamations. Il s'agit là véritablement de l'originalité du livre que de considérer un mouvement, une production saisie dans sa marche, ce que signale le *constructing* du titre.

Une autre lecture de la trame du livre est possible autour des occasions données à chaque groupe d'acteurs. Si les dernières années de la monarchie sont marquées par une critique des corporations, facilitée par une demande importante de bâtiments, en retour, la médiocrité des constructions inquiète, provoque des rassemblements d'ouvriers mal payés, si bien qu'après quelques années de trouble, le milieu se réorganise autour du retour du pouvoir patronal et de l'invention de la grève, les grévistes étant parfois soutenus de fait par le lieutenant de police. Dans cette perspective, ceci n'a rien de paradoxal, puisqu'il ne s'agit pas de conflits de classes, mais de jeux d'acteurs. Entre 1789 et 1793, la liberté du commerce et les crises financières sont compensées par une relance

liée aux ventes des biens nationaux, une embauche importante liée aux commandes d'État et la création d'une élite administrative recrutée notamment parmi les corporations. La politisation affecte les relations patrons-ouvriers, durcissant leurs rapports, elle favorise la promotion du citoyen-bâisseur. Car la période jacobine se lance, bon gré mal gré, dans un contrôle étatique nécessaire dans un pays en guerre, qui amène un développement des contrôles techniques et aussi une stimulation des projets d'embellissement de Paris. La misère des ouvriers se conjugue avec les occasions de faire fortune, les règlements de compte politiques s'abattent plus sur les charpentiers que sur d'autres catégories, moins impliquées dans le champ politique, sur fond de recherche d'une harmonie républicaine, utopie jacobine. Tout s'écroule quand le libéralisme revient, et avec lui la répression des demandes ouvrières. En contrepartie, la professionnalisation des métiers s'affirme. L'État se réinvestit après 1795 et bien entendu après 1800, après une disparition entre 1796 et 1798, mais surtout il crée de nouveaux cadres contraignants pour les ouvriers, dotés d'un livret, et pour les patrons, également contrôlés. La contrepartie tient à la demande de main-d'œuvre entraînant la hausse des salaires, la rationalisation des constructions, accompagnée par l'affirmation des entrepreneurs et des ingénieurs.

On pourra reprocher à l'auteur certaines rapidités de jugement sur la politique révolutionnaire, en attribuant par exemple à Robespierre une responsabilité trop grande dans l'imposition de la raison d'État. Ou de laisser le lecteur sur sa faim lorsque des grands noms apparaissent trop fugitivement (Pierre-François Palloy en est l'illustration). On peut regretter que le livre ait peu discuté les traditions historiographiques franco-françaises sur l'évolution économique ou la naissance du monde ouvrier, évoquées pourtant dans la bibliographie. Le déplacement du regard sur des épisodes déjà bien connus, mais pas abordés ainsi, aurait mérité qu'il soit théorisé davantage. Mais outre le plaisir des photographies de bâtiments d'époque qui agrémentent la démonstration, celle-ci est stimulante, remettant en cause la fixité des catégories pour faire voir les transactions et les inventions. L'ouvrage démontre l'intérêt d'une

approche « culturelle » des dimensions économiques et sociales, et permet de résoudre des contradictions qui n'existent qu'en fonction des outils utilisés pour approcher la complexité des sociétés.

JEAN-CLÉMENT MARTIN

**Gabriel Galvez-Behar**

*La république des inventeurs. Propriété et organisation de l'innovation en France, 1791-1922*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 352.

Ce livre constitue la première véritable étude de fond consacrée à la fois à l'histoire de l'activité inventive et du système des brevets en France, au cours d'un long XIX<sup>e</sup> siècle commençant avec la loi fondatrice de 1791 et finissant avec la création de l'Office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions (ONRSII) en 1922. Destinée à soutenir « les inventeurs sérieux, les savants isolés, les ouvriers, [...] tous ces modestes chez qui peut souffler la flamme du génie » (p. 289), cette instance est emblématique de la vigueur d'un modèle inventif fondé sur l'inventeur indépendant et des enjeux politiques qu'il recouvre. C'est du moins le point de vue de Gabriel Galvez-Behar.

Cette approche n'allait pas de soi. L'auteur rappelle dans l'introduction la relative indifférence pour l'histoire des inventeurs en France, en partie due à la dichotomie schumpeterienne entre invention et innovation et à l'attention portée à l'innovation, vue comme le ressort de la croissance économique. Les entrepreneurs ont ainsi éclipsé les inventeurs dans l'historiographie française. G. Galvez-Behar souligne également l'image péjorative de l'inventeur en France qui ne bénéficie pas de l'héroïsation qui se déploie alors dans l'Angleterre victorienne<sup>1</sup>. Les inventeurs français ne cessent de revendiquer la reconnaissance du corps social et l'accès au droit, condition d'une démocratisation de l'invention voulue par la Révolution française mais difficile à instaurer dans les faits.

La démonstration est méthodique et s'appuie sur un plan chronologique. La première partie

du livre concerne les institutions de l'invention. L'histoire des brevets commence par la reconnaissance du droit naturel de l'inventeur en 1791, supprimant le jugement académique. La France devient l'un des États où l'examen préalable est banni de la législation. Une deuxième loi en 1844 réaffirme ce principe jusnaturaliste et améliore l'accès au droit en rendant le brevet moins onéreux et en instaurant une politique de veille technologique (le Conservatoire national des arts et métiers conserve et doit publier les brevets arrivés à échéance). La démocratisation de l'invention est en cours, appuyée sur une série de « corps intermédiaires » dont l'auteur offre une étude précise – sociétés d'encouragement, expositions, bureaux et corps techniques. Le système favorise la promotion de l'« inventeur autonome », terminologie que l'auteur préfère à celle d'« inventeur indépendant », de manière à insister sur l'importance des ressources collectives dans les capacités d'initiative des inventeurs.

Dans quelle mesure ce modèle perdure-t-il durant la deuxième industrialisation ? Dans la partie suivante, G. Galvez-Behar montre que la fin du siècle voit un renforcement de ce système. L'étude des inventions brevetées révèle le poids des biens de consommation ; les agents en brevets, la presse et les associations d'inventeurs jouent un rôle croissant dans l'organisation de l'activité inventive ; les grandes entreprises intensifient les collaborations avec les « inventeurs autonomes ». L'auteur montre que c'est l'expertise technique acquise par certaines firmes, par exemple Schneider, qui rend possible l'acquisition de licences et le contrôle de petites entreprises innovantes. L'organisation de la recherche dans les entreprises françaises diffère ainsi nettement de celle des laboratoires allemands. Mais le nombre croissant des brevets, le caractère décentralisé de l'invention et la multiplicité des « corps intermédiaires » forment un contexte dans lequel la valeur du brevet est très incertaine. Des progrès ont lieu sous la pression internationale, en lien notamment avec le brevet prussien (1877) qui favorise les besoins de la collectivité et des industriels. À la suite de l'Union de Paris (1883), une coordination internationale s'ébauche, dont l'un des effets est le progrès de l'information par

la publication hebdomadaire des brevets. Mais cette politique ne fait pas l'unanimité tant la diffusion élargie constitue aussi une menace pour l'inventeur, comme le soulignent les agents en brevets, actifs soutiens du caractère démocratique de l'invention. L'urgence des réformes ne va pas sans débat ou confusion.

La troisième partie du livre est consacrée au réformisme sous l'influence des socialistes au gouvernement. Alexandre Millerand, en charge du commerce et de l'industrie, crée l'Office national de la propriété industrielle (ONPI) en 1902 et lance la publication intégrale des brevets en cours de validité. Mais la réforme de fond reste en suspens du fait de vives tensions concentrées sur l'examen préalable, une procédure à laquelle s'opposent les agents en brevets mais que désirent les industriels. Le débat reflète la montée des prises de brevets par les entreprises concentrées qui en font un outil privilégié de croissance, à l'instar de Schneider qui développe un service interne de propriété industrielle, faisant de l'invention « une question d'organisation » (p. 234). Cependant les associations d'inventeurs déploient un activisme sans relâche au profit de « l'inventeur autonome ». Elles doivent aussi faire face aux scientifiques qui commencent à invoquer une nécessaire rationalisation de l'activité inventive. L'invention devient « une question sociale ». Avec la guerre, elle entre pleinement dans l'agenda politique.

La dernière partie du livre traite des enjeux politiques de l'invention pendant la Première Guerre mondiale et de la mise en place d'une politique nationale de l'invention dans les années 1920. Si les inventeurs ne sont pas héroïsés, ils sont considérés comme « de bons ouvriers de la Défense nationale » (p. 254). Ils reçoivent l'appui de Paul Painlevé, qui fait l'éloge de l'utilité de la science et appelle à coordonner les efforts pour stimuler « l'esprit d'invention » (p. 262). D'autres savants, tel Henry Le Chatelier, plaident pour une organisation centralisée et scientifique de l'invention. L'intérêt déborde les enjeux militaires. Non seulement le traité de Versailles « construit les cadres du prélèvement de la propriété intellectuelle allemande » (p. 276), mais la France modernise son institution centrale, l'ONPI, qui devient indépendante, et renforce le soutien

aux inventeurs avec la création de l'ONRSII dans le droit fil du modèle préconisé par Painlevé.

Dans ce livre, G. Galvez-Behar évite ainsi deux écueils. Loin de suivre un modèle linéaire conduisant de l'inventeur indépendant à l'invention internalisée, il ne cherche pas non plus de manière empirique à retracer les tendances de l'activité inventive par l'usage des statistiques de brevets. Il adopte une démarche ouverte, puisant dans les approches constructivistes et conventionnalistes sans perdre de vue la question clé, celle de l'autonomie politique, qu'a pu recouvrir l'acte inventif et donc son caractère intrinsèquement civique et républicain. Après Christine MacLeod pour l'Angleterre et Zorina Khan pour les États-Unis<sup>2</sup>, G. Galvez-Behar fournit une étude excellente du cas français. Les brevets sont enfin analysés comme composantes d'une histoire de l'organisation de l'invention et du sens donné au progrès technique par les instances de la République.

LILIANE PÉREZ

1 - Christine MACLEOD, *Heroes of invention: Technology, liberalism and British identity, 1750-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

2 - Christine MACLEOD, *Inventing the industrial revolution: The English patent system, 1660-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, [1988] 2002; Zorina B. KHAN, *The democratization of invention: Patents and copyrights in American economic development, 1790-1920*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

### François Jarrige

*Au temps des « tueuses de bras ». Les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle, 1780-1860*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 369 p.

En s'attaquant à l'histoire des bris de machines, François Jarrige procède à une salutaire destruction de positions historiographiques empreintes de lieux communs devenus irrecevables. L'histoire sociale qu'il propose ici se veut analyse et non jugement. Fondé sur des sources primaires pour la France et, de manière plus limitée, pour la Belgique, l'ouvrage propose une comparaison intéressante avec le

pays du général Ludd et du capitaine Swing, l'Angleterre, étudiée à travers la seule production historiographique. On est bien ici dans une histoire des résistances telle que suggérée par Ernest Labrousse. Les trois axes de l'ouvrage – processus de l'industrialisation, formes de la résistance, positions idéologiques – évitent de tomber dans le piège d'une illusoire chronologie, même si celle qui est au cœur de l'étude inscrit son objet dans une périodisation intéressante, rompant avec les traditionnelles coupures académiques.

Précise, parfaitement documentée, la première partie offre un panorama des mutations technologiques, de leur zone de réception et de leurs effets humains. Parmi de nombreux chiffres fournis par l'auteur, retenons celui-ci : en 1810, l'Angleterre compte 250 000 tisseurs ; en 1860, 3 000. Les corps de métiers les plus concernés par l'emprise grandissante de la machine, érigée en ennemi absolu lorsqu'elle est perçue comme une remise en cause d'une activité et d'un statut, sont passés en revue. La chronologie de la résistance s'articule à l'occasion avec des ruptures politiques (1830, 1848) et des crises économiques, comme celle du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, de dimension européenne et aux effets dévastateurs, accentuant le ressentiment contre les « tueuses de bras ». Les régions à chômage endémique, marquées par les premiers effets du déclin des activités agricoles, et les régions mono-industrielles sont les plus sensibles à l'introduction des machines. Avec une grande finesse d'analyse, F. Jarrige présente un monde ouvrier pré-industriel qui, loin d'être une entité unique, se compose de multiples strates pour qui la machine peut devenir un problème – mais aussi, à l'occasion, une solution.

La deuxième partie, plus courte, offre une étude serrée de la grammaire des résistances ouvrières, présentées comme relevant des « multiples formes de résistances locales au capitalisme » (p. 147). Toutefois, précise F. Jarrige, non seulement il n'existe pas de front commun des ouvriers face au machinisme, mais, de plus, beaucoup s'inscrivent dans la mythologie de l'entreprise individuelle, certes menacée par les « gros ». L'auteur montre avec pertinence que les travailleurs les moins qualifiés aussi bien que les gens de

métier possédant un savoir-faire peuvent protester contre le machinisme, si aucune solution de remplacement n'est proposée pour leur fournir un revenu. Les femmes sont à l'occasion en première ligne dans cette protestation. Cela posé, F. Jarrige relativise globalement le phénomène des bris de machines : à la différence de l'Angleterre, touchée par de vastes et violentes protestations populaires, la France n'a en définitive enregistré que des mouvements de peu d'ampleur géographique, chronologique et sociale. L'auteur rappelle également qu'à côté des formes violentes de protestation, il existe tout un répertoire gradué d'actions, dont la pétition aux autorités ou la mise en interdit d'un patron utilisateur de machines. La conjoncture socio-économique joue alors un rôle central, mais aussi le contexte local : la réputation du patron constitue un facteur non négligeable dans les entreprises de conciliation des points de vue.

À cette limitation de la violence anti-machine, il y a plusieurs raisons qu'envisage la troisième partie. Tout d'abord, des positions divergentes face aux machines (affranchissement ou asservissement ?), y compris dans le camp du socialisme associacionniste ou de la presse ouvrière. De *L'Atelier* aux icariens, on chante les louanges de la machine qui n'est mauvaise que dans un mauvais système de production. De cela tant Robert Owen qu'Étienne Cabet sont persuadés, tout comme les disciples de Claude de Saint-Simon et de Charles Fourier, qui envisagent la machine comme l'instrument de l'affranchissement du travailleur. Quant à Karl Marx, il voit dans le bris de machines une simple étape de la prise de conscience par la classe ouvrière de son asservissement. On ne s'étonnera pas que la majorité des économistes libéraux, de Jean-Baptiste Say à Adolphe Blanqui en passant par Frédéric Bastiat, chante les louanges de la machine. Le camp du refus recrute quant à lui dans l'utopisme réactionnaire (Louis de Bonald, Louis Veuillot), parfois dans le catholicisme social. Mais, outre la répression policière et judiciaire, variable suivant les cas, avec une aggravation des sanctions infligées aux meneurs des destructions sous la monarchie de Juillet, une vigoureuse entreprise de pédagogie de la machine est organisée, recrutant ses acteurs au sein des

académies et autres sociétés savantes ou du patronat et de ses organes de presse.

Dense et remarquablement informée, cette étude laisse toutefois en suspens quelques éléments de réflexion. Ainsi de la position de l'Église, à travers les autorités religieuses, dont les opinions sur les machines auraient pu être exposées : la presse catholique en particulier est peu prise en compte et les mandements des évêques sont ignorés. Sur un registre comparable, si la presse ouvrière constitue une source majeure de l'étude, elle ne prend pas assez en compte les brochures et autres productions comparables, au ton souvent doloriste, traduisant la plainte de la « classe ouvrière » face à la machine-enennemie. De même, les « grands témoins » ne sont-ils pas ou sont-ils peu convoqués, de Jules Michelet à Victor Hugo, en passant par Alexis de Tocqueville ou Louis René Villermé, ce dernier étant à peine mentionné. On pourrait en dire autant de la nébuleuse républicaine assez rapidement traitée, à travers l'évocation de quelques noms (Godefroy Cavaignac, Armand Marrast). *Quid*, également, des Expositions universelles – au moins celle de 1855 – et des expositions industrielles et commerciales qui parsèment la période comme éléments de pédagogie de la machine ?

L'argument de « l'actualité » d'un ouvrage historique est d'autant plus contestable qu'il prend l'allure d'une contrainte, voire d'une injonction. Refusant de jouer cette carte, si ce n'est dans la conclusion – celle-ci étant par ailleurs un peu rapide –, F. Jarrige n'en produit pas moins un livre qui pose, pour ses contemporains, une série de questions majeures, dont celle-ci : comment une société réagit-elle face à l'innovation technique ? Il n'est nul besoin d'insister sur ce point pour en démontrer l'actualité permanente. La machine constitue toujours un point d'affrontement, comme en témoignent de nombreux cas de délocalisation industrielle récents, entre déménagements nocturnes de l'outil de production par des patrons sans scrupule et étroite surveillance d'outils de travail érigés par les ouvriers comme garants de la pérennité de leur emploi. Plus qu'une archéologie de ce conflit aux résurgences périodiques, cet ouvrage nous incite à réfléchir sur la fonction et la nature du travail au sein de sociétés en voie de désindustriali-

sation. Il faut donc remercier F. Jarrige d'avoir produit un livre qui fera date et dont on espère qu'il aura des prolongements historiographiques.

JEAN-CLAUDE CARON

### **Cédric Perrin**

*Entre glorification et abandon. L'État et les artisans en France, 1938-1970*

Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007, XIII-519 p.

L'histoire économique et sociale a longtemps postulé le déclin continu de l'artisanat dans la France du XX<sup>e</sup> siècle. Mais si l'on disposait d'analyses portant sur le syndicalisme professionnel des artisans (entre autres par Bernard Zarka et Steven Zdatny), la démographie des artisans et la politique menée par l'État face à cette catégorie de travailleurs restaient mal connues. C'est cette question qu'aborde, avec le recours de nouvelles archives, Cédric Perrin dans ce livre issu de sa thèse de doctorat soutenue en 2001. Centrée sur l'action publique envers les artisans, la recherche utilise les sources du ministère de l'Industrie, du ministère des Finances et du Commissariat général du Plan en les complétant par deux études régionales sur le registre des métiers et par le recours aux archives bancaires. La période couverte est celle, au-delà des ruptures politiques majeures, du développement des politiques publiques et du changement de rôle de l'État dans l'économie ; elle correspond aussi aux variations de la définition de l'artisanat et aux mutations des règles fiscales concernant cette profession.

Après de nombreux débats, la loi du 27 mars 1934 a défini l'artisanat en employant un seuil quantitatif : un artisan, en dehors de sa propre famille, ne peut pas employer plus de dix compagnons et apprentis – seuil abaissé à cinq en 1938 ; la même loi a créé le registre des métiers. Avec cette source complétée par d'autres informations, C. Perrin propose une démographie et une sociographie des artisans français à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Il montre qu'en 1938 trois secteurs regroupent la majorité des artisans : l'alimentation, la confection et le bâtiment. Avec la défaite, le régime du

maréchal Pétain veut faire de l'artisanat un des éléments de régénérescence de la France. Ce point, très présent dans les discours, se traduit par la création du service de l'artisanat en novembre 1940 pour lequel Jean Bichelonne nomme à sa tête l'ingénieur Pierre Loyer, collaborateur zélé. L'activité de ce service achoppe sur la réalité des pénuries et des demandes de l'occupant. Les blocages du régime (souvent montrés pour d'autres aspects de ses politiques économiques et sociales) sont ici criants et les organigrammes d'institutions ne révèlent que rarement les pratiques administratives réelles.

À la Libération, la population artisanale semble connaître un apogée mais celle-ci, due pour une part à la conjoncture, ne peut cacher d'importantes faiblesses (l'auteur signale brièvement l'enjeu de la protection sociale appliquée aux professions indépendantes). Face à cette situation difficile, l'État hésite sur les moyens de réformer l'artisanat. La petite administration est épurée et ses structures ne sont que partiellement maintenues. Le crédit artisanal connaît un essor limité. Mais la fiscalité reste complexe et les relations entre l'État et la profession parfois hostiles. Le pouvoir grandissant du ministère des Finances renforce une politique peu favorable à l'artisanat. Les artisans de plus ont du mal à trouver, au-delà des discours de principes, des soutiens efficaces au Parlement. D'abord absents du Commissariat du Plan, ils parviennent à obtenir en 1956 la création d'une commission de l'artisanat, qui joue un rôle dans la préparation de différentes réformes dont celles qui concernent le crédit artisanal et la fiscalité. La place accordée par C. Perrin à la question fiscale pour les artisans montre tout l'intérêt de l'étude politique et économique de la question des impôts comme l'ont récemment montré à partir d'autres exemples de l'histoire française contemporaine les travaux de Frédéric Tristram et Nicolas Delalande.

Le suivi rigoureux de la démographie artisanale permet à l'auteur de conclure à propos de l'artisanat que « la conception courante de son déclin [...] relève largement du préjugé » (p. 449). La valeur d'équilibre de l'artisanat dans la France du XX<sup>e</sup> siècle se situe autour de 800 000 personnes. Mais des mutations existent, en particulier concernant les secteurs d'acti-

tivité ou les formes d'équipement et d'investissements. L'analyse du rôle de l'État sur la période des trente glorieuses montre que pour beaucoup d'acteurs politiques et économiques l'artisanat relève dans son ensemble de l'archaïsme. L'action de l'État se résume alors le plus souvent à une réaction dans le cadre de crises liées aux mouvements contestataires menés par Pierre Poujade puis par Gérard Nicoud. Le format d'édition dans la collection du Comité pour l'histoire économique et financière de la France permet d'accéder à de nombreuses données avec des annexes et un texte très précis – ce dernier aurait cependant parfois gagné à être davantage repris pour apparaître peut-être moins répétitif.

ALAIN CHATRIOT

### Jason Scott Smith

*Building New Deal liberalism: The political economy of public works, 1933-1956*

New York, Cambridge University Press, 2006, xiv-283 p.

Le 13 juin 1936, Georges Boris, conseiller de Léon Blum, s'enthousiasme sur un ton quelque peu emphatique lorsqu'il visite le pays : « de l'autre côté de l'Atlantique, un peuple renaît à la vie sans qu'il ait fallu le nourrir d'une mystique de violence ». Le livre de Jason Scott Smith permet de mieux comprendre l'enthousiasme de la future éminence grise de Pierre-Mendès-France. Après les attaques multiples des historiens de la Nouvelle Gauche dans les années 1960 et 1970 contre la frilosité des réformes de Franklin Delano Roosevelt, l'ouvrage s'inscrit dans une veine historiographique réhabilitant le New Deal. La politique des grands travaux véhicule une conception inédite du rôle de l'État et s'appuie sur le monde ouvrier blanc, au détriment des Afro-Américains et des femmes. Dans un livre dense et à l'écriture aride, J. Smith réintègre des problématiques genrées et racialisées dans un récit traditionnel d'une agence bureaucratique : la Works Progress Administration (WPA).

Après quelques hésitations initiales, comme l'évoque l'auteur, les libéraux (*liberals*) acceptent

de renforcer les pouvoirs de l'État centralisé<sup>1</sup>. Si la proposition était encore diffuse dans le programme électoral de 1932, elle devient une réalité dès l'arrivée de Roosevelt à la Maison-Blanche. Cette décision ne va pas de soi. Le New Deal opère une translation inédite du pouvoir en direction du pouvoir exécutif et de l'administration washingtonienne. Si le terrain avait été préparé par Herbert Hoover, Roosevelt donne une dimension nouvelle à la machine étatique et à son champ d'intervention. Ce « foisonnement » de l'État, caractéristique des temps de crise, comme Fabienne Bock l'a bien montré pour la France au cours de la Première Guerre mondiale, se met progressivement en place. La rupture est d'importance : l'État et sa bureaucratie sont conçus comme des instruments d'émancipation et de libération des individus. L'accumulation d'agences, aux sigles bien circonscrits, dit bien cette croyance, un rien naïve, dans les « capacités » de l'État. Le New Deal se caractérise par une conception un rien mystique de l'État. En 1937, Thurman Arnold demande aux Américains de développer une véritable religion du gouvernement ; un an plus tard, James Landis, qui préside de 1935 à 1937 aux destinées de la Securities and Exchange Commission, évoque dans son ouvrage *The administrative process* la nécessité de créer davantage d'agences gouvernementales pour régler les affaires de la nation, car il n'existe pas de « *supermen* » pour résoudre les difficultés quotidiennes de l'État<sup>2</sup>.

Face au maintien d'un niveau élevé de chômage, Roosevelt met en place en 1935 la WPA, qui reçoit une dotation globale de 3,3 milliards de dollars. Elle finance alors des projets de travaux publics dans la totalité des comtés du pays, soit 3 068 sur 3 071. La Tennessee Valley Authority et le Boulder Dam incarnent parfaitement les ambitions de cette politique de grands travaux. Créée en 1935, la WPA fait construire plus de 480 aéroports, 78 000 ponts et environ 40 000 bâtiments publics. Les travaux publics, financés par le gouvernement fédéral, sont visibles dans l'ensemble du pays, rapprochant l'État des citoyens ordinaires. Déléguant aux pouvoirs locaux la gestion financière, l'administration évite de trop heurter les sentiments anti-étatiques de la population américaine. La méthode est habile : la délé-

gation permet aux élus locaux de revendiquer aisément un bilan flatteur afin de faciliter leur réélection. Plus encore, l'administration fédérale, par le biais de la Public Works Administration, tente de rénover l'habitat urbain dans les quartiers défavorisés. Les ambitions culturelles sont également présentes. De façon inédite dans le contexte américain, les libéraux au pouvoir espèrent développer les modes de partage de la culture. « Du poulet dans chaque marmite et des beaux-arts dans chaque foyer », tel est le slogan de la WPA. Financé par la WPA, le Federal Theater Project emploie des artistes au chômage. Le Federal Writers' Project demande à des écrivains de rédiger des guides de chacun des États américains. Sponsorisé par la WPA, le Federal Musical Project multiplie les projets musicaux dans le pays. En 1936, l'organisme compte 15 000 personnes. Entre 1935 et 1939, il dépense plus de 50 millions de dollars : 36 000 concerts sont organisés qui réunissent, selon les estimations, plus de 36 millions de personnes !

Toutefois, comme le déplore J. Smith, cet activisme politique ne remet pas en cause les hiérarchies raciales du temps. Les grands travaux emploient et servent principalement les ouvriers blancs. Même s'il nuance les critiques genrées pour ne pas affaiblir son propos, J. Smith rappelle que les programmes mis en place par le New Deal sont le plus souvent favorables à la restauration du modèle familial traditionnel. Faut-il en être surpris de la part d'une administration et d'un président qui instaurent la fête des pères en 1935 ? Des États passent des lois interdisant l'embauche de femmes mariées. Les agences du New Deal rechignent à accorder des aides aux femmes en situation de chômage. Le système mis en œuvre par l'Agence de sécurité sociale ne couvre pas les femmes, les domestiques et les servantes. Les discussions au coin du feu (*fireside chats*) de Roosevelt participent de cette construction morale et paternaliste. Beaucoup de libéraux préfèrent que les femmes reprennent toute leur place au foyer pour éviter des tensions dans le monde du travail. Comme l'écrit fort justement l'historienne Alice Kessler-Harris, « les femmes, aux yeux de beaucoup, méritaient la protection de l'État pour un traitement juste et équitable au travail précisément car elles possédaient

peu de droits à travailler<sup>3</sup> ». Ce choix de privilégier les grands travaux de construction est également porteur d'une conception singulière de la société. L'industrie du bâtiment est connue pour être un bastion du monde ouvrier masculin et blanc.

*In fine*, J. Smith évoque la pérennité de ce modèle d'économie politique, aux ramifications sociales et culturelles évidentes, bien après les années 1930. Combattu par les groupes sociaux qui n'en bénéficient pas (les femmes, les Afro-Américains) et les conservateurs qui en refusent les prémisses, ce modèle s'effrite progressivement tout au long des années 1950. Sans être forcément novatrice, cette lecture pondérée du New Deal aide à mieux comprendre l'enthousiasme des contemporains pour le New Deal et à nuancer les déceptions tardives des historiens qui en racontèrent les déboires ultimes et les limites intrinsèques.

ROMAIN HURET

1 - Aux États-Unis, le terme de libéral a une connotation différente et signifie « réformateur ».

2 - James M. LANDIS, *The administrative process*, New Haven, Yale University Press, 1938, p. 24-25.

3 - Alice KESSLER-HARRIS, *In pursuit of equity: Women, men and the quest for economic citizenship in 20<sup>th</sup> century America*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 21. Les italiques sont dans l'original.

### Danièle Fraboulet

*Quand les patrons s'organisent. Stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières 1901-1950*

Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007, 370 p.  
(avec cédérom).

L'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) occupe une place centrale parmi les organisations patronales françaises. Peu connue du grand public avant qu'un scandale ne la mette sur la sellette à l'automne 2007, elle n'avait suscité jusqu'à présent que très peu de travaux universitaires. Émanant d'un secteur au cœur de la dynamique économique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1960, elle a pourtant largement façonné la « politique du patronat ». Cette influence était certes établie

de longue date. Les biographies de personnalités patronales, les recherches consacrées aux grandes entreprises, aux conflits sociaux, voire à la politique économique, ne pouvaient l'ignorer. Restait cependant à analyser le fonctionnement de l'UIMM, son recrutement et les stratégies poursuivies par ses responsables tant en interne qu'en externe. C'est ce à quoi s'emploie Danièle Fraboulet, grâce à des archives inédites et sur une période de près de cinquante ans. En retraçant la genèse et le développement de l'UIMM, elle ne se cantonne pas à écrire l'histoire d'une « organisation ». Elle se situe au croisement des histoires économique, politique et sociale de la période qu'elle renouvelle sur bien des points.

*Quand les patrons s'organisent* se compose de quatre parties d'égale importance. La première rappelle les origines de l'organisation, décrit son évolution et la sociologie de ses dirigeants entre 1900 et 1939. Elle se conclut par deux monographies présentant les chambres régionales de Paris et de Lyon. Certains des clivages qui affectent l'organisation apparaissent nettement : producteurs de métaux contre transformateurs ; grandes entreprises contre petites ; patrons propriétaires contre managers. Tous jouent à plein lorsque l'UIMM se divise face au Front populaire et que certains patrons familiaux se rebellent contre leur direction.

La deuxième partie « sort » le lecteur de l'organisation pour l'emmener sur les différentes scènes où l'UIMM tente de convaincre. On découvre ainsi l'extraordinaire réseau de connivences qu'elle est parvenue à tisser dans la presse, les relais dont elle dispose auprès des pouvoirs publics et son rôle structurant dans l'univers des organisations patronales. Entre les deux premières parties, un chapitre fait le lien et traite des sociabilités, analysées par l'auteure dans la lignée de travaux classiques d'histoire sociale (Christophe Charle) ou de sociologie (Pierre Bourdieu et Monique de Saint-Martin).

La troisième partie lui fournit l'occasion de revenir sur certains des grands débats sociaux de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle : la régulation du marché du travail, la réglementation du temps de travail et l'assistance (assurances sociales, hygiène, jardins ouvriers, médecine du travail), que l'on voit appréhendées tant du

point de vue patronal que de celui de la production législative. Le développement consacré à « la gestion des conflits » se révèle peut-être un peu moins convaincant : il reprend en effet certains éléments exposés plus tôt dans l'ouvrage à propos de la « connaissance de l'adversaire » (la CGT, les communistes, etc.).

En revanche, la quatrième partie du livre s'avère très novatrice et en phase avec les nombreux et récents travaux portant sur l'économie française durant la Seconde Guerre mondiale. D. Fraboulet fait le point sur le comportement des dirigeants de l'UIMM et examine la place de leur organisation dans la mobilisation industrielle, dans la politique économique et sociale du régime de Vichy et à la Libération. L'UIMM apparaît, de fait, comme l'un des pivots de la politique de l'État français. D'abord parce qu'ayant échappé à la dissolution qui a frappé la Confédération générale du patronat français (CGPF), elle demeure l'intermédiaire incontournable entre les pouvoirs publics et les entreprises. Ensuite parce que non seulement ses dirigeants jouent un rôle de premier plan dans l'économie dirigée du régime (au sein des comités d'organisation notamment), mais aussi parce qu'ils sont également très investis dans les différents cénacles où s'élabore sa philosophie sociale. Étonnamment, cette proximité avec le pouvoir et sa Charte du Travail ne constitue pas réellement un handicap pour l'UIMM après la Libération. Plusieurs de ses membres se hissent même d'ailleurs à la tête du Conseil national du patronat français (CNPF) qui fait ses premiers pas en 1946.

L'étude de D. Fraboulet s'arrête à la fin des années 1940. La construction de l'ouvrage, davantage thématique que chronologique, aurait peut-être pu permettre d'élargir encore la période couverte. Le livre n'en est pas moins une somme. Il vient profondément enrichir l'histoire, souvent délaissée, des organisations patronales. Comme leurs homologues ouvrières, elles s'avèrent pourtant de formidables observatoires permettant d'articuler étude du local et du national, des représentants et des représentés, de l'acteur collectif et de ses publics. *Quand les patrons s'organisent* offre, en outre, une documentation de premier choix : l'auteure a joint à l'ouvrage un cédérom qui contient, entre autres, un dictionnaire des dirigeants patro-

naux et un dictionnaire des permanents des organisations. Un petit « Maitron » en quelque sorte, dont on imagine combien il a été difficile à constituer. Le livre aide, enfin, à décrypter certains enjeux des luttes qui se livrent aujourd'hui dans le syndicalisme patronal. Il rappelle pourquoi et comment la métallurgie, au sens large du terme, a longtemps dominé l'économie nationale. Elle décline aujourd'hui au profit des services qui sont parvenus à s'arroger la direction du mouvement patronal.

FRANÇOIS DENORD

### Jacques Girault

*Pour une école laïque du peuple ! Instituteurs militants de l'entre-deux-guerres en France*  
Paris, Éditions Publisud, 2009, 492 p.

C'est à un « long retour mémoriel » que nous convie Jacques Girault dans cet ouvrage très dense qui mêle 69 tableaux statistiques à de très nombreux extraits d'entretiens et livre les résultats d'une grande enquête nationale commencée dans les années 1970. La filiation avec les travaux devenus classiques de Jacques Ozouf sur les instituteurs de la Belle Époque est évidente, et revendiquée par l'auteur dès l'introduction<sup>1</sup>. J. Girault situe également cette enquête – soutenue par le Syndicat national des instituteurs et la Mutuelle générale de l'Éducation nationale – dans le prolongement d'une recherche personnelle plus localisée sur les enseignants du Var, une continuité qui n'est sans doute pas étrangère à l'attention portée aux spécificités départementales du syndicalisme enseignant.

Au fondement de l'analyse figurent les résultats de deux questionnaires envoyés à 1 600 instituteurs et institutrices et dont 624 ont été retenus (sur 800 réponses), complétés par de nombreux entretiens réalisés auprès d'anciens responsables syndicaux. Le recours à la mémoire des acteurs dans toute leur diversité est assumé, et les questions méthodologiques posées par l'utilisation de ces sources précisément explicitées. La confrontation aux matériaux plus classiques que sont la presse et les archives syndicales permet en outre, au fil de l'enquête, de mettre en perspective les

témoignages cités. La documentation est ainsi exploitée au service du projet scientifique : reconstituer l'histoire d'un groupe social pour en montrer l'unité mais, plus encore, la diversité ; laisser la parole aux acteurs et aux actrices afin de se départir de toute vision globalisante et réductrice.

Certes, les enseignants syndiqués ne constituent pas toute la profession, mais le taux de syndicalisation, estimé à six instituteurs sur dix à la fin des années 1930, permet de conclure à une certaine représentativité du groupe étudié. On notera cependant que les tableaux statistiques ne portent pas toujours sur la totalité du corpus et que les femmes – qui représentent près des deux tiers des effectifs de l'enseignement primaire dans l'entre-deux-guerres – ne constituent que 17 % de l'échantillon, un biais introduit par leur moindre syndicalisation prolongée par leur plus faible présence parmi les délégués syndicaux aux congrès nationaux.

En neuf chapitres, toutes les dimensions sont abordées : les origines sociales et familiales ainsi que la situation conjugale, la formation, les conditions d'exercice du métier et les pratiques pédagogiques, les réactions aux grands événements des années 1930, les appartenances politiques, religieuses et les affinités idéologiques, la vie syndicale proprement dite. Sur chaque thème, les variables d'âge, de sexe, d'origine sociale, d'appartenance politique sont introduites, lesquelles permettent de dessiner et d'expliquer très finement les attitudes et les prises de position. L'ensemble des voix rassemblées montre la complexité du groupe sans gommer une certaine homogénéité d'origine et de formation : issus de milieux plus élevés que ceux de la Belle Époque, les enseignants syndiqués de l'entre-deux-guerres concluent majoritairement des mariages endogamiques (trois instituteurs sur quatre épousent une institutrice) qui facilitent l'accès aux loisirs, à la voiture et aux vacances ; ils passent presque automatiquement par l'École normale et l'apprécient, même si certains la jugent inadaptée et délivrant une formation trop « livresque ».

L'un des chapitres les plus intéressants porte sur l'enseignement tel qu'il fut concrètement dispensé dans les salles de classe, sur les références – pédagogiques et politiques – des

enseignants. Tel instituteur du Finistère déplore une « histoire anecdotique, essentiellement guerrière et orientée, qui ne laissait que peu de part à l'existence du peuple laborieux » (p. 62) ; tel autre, dans les Basses-Alpes, dénonce des programmes d'histoire « bellicistes et chauvins ». La majorité s'intéresse, d'assez loin cependant, aux méthodes de pédagogie nouvelle promues par Célestin Freinet.

Les logiques de la syndicalisation sont aussi précisément reconstituées autour de la date centrale de 1935 qui voit la fusion de la Fédération générale de l'enseignement (CGT) et de la Fédération unitaire (CGTU) au sein du Syndicat national des instituteurs (SNI). Le poids des orientations politiques et des conseils donnés par la hiérarchie en début de carrière expliquent pour beaucoup les choix d'adhésion. Les pratiques de lecture de la presse syndicale – départementale et nationale – sont décortiquées et montrent l'importance de *L'École libératrice* (organe officiel du SNI) ou de *L'École émancipée* (organe de la CGTU) dans la création d'un esprit de corps. Le rôle essentiel des instituteurs et – dans une moindre mesure – des institutrices, plus effacées, moins engagées localement en milieu rural, leur action dans le renforcement de l'adhésion à la République – par exemple au travers de l'activité de secrétaire de mairie, largement répandue – sont soulignés.

Sans surprise, les engagements de ces enseignants dans de multiples associations, amicales, coopératives, œuvres sociales, dessinent le tableau d'une génération militante, profondément attachée à l'école laïque qui reste, pour la majorité, la seule voie possible « d'émancipation ». La cohésion est ici patente, qui se retrouve dans l'adhésion au Front populaire, dans la lutte pacifiste qui conduit la majorité à approuver la signature des accords de Munich, dans l'engagement résistant de la moitié des 384 instituteurs qui ont répondu sur cette question. Des voix divergentes se font pourtant entendre, ainsi au moment de la guerre d'Espagne : 32 % des enseignants soutiennent la politique de non-intervention décidée par le gouvernement et suivie par le SNI ; 45 % – pour la plupart communistes – s'y montrent hostiles et dénoncent « un crime » contre la République

espagnole. L'accumulation des témoignages, si elle procure parfois au lecteur une impression de dispersion, permet de faire ressortir l'intensité des débats, les spécificités locales, la part des hésitations et des incertitudes, la défiance aussi de certains à l'égard de toute prise de position politique.

Au lendemain du second conflit mondial, l'impression d'échec et la désillusion dominent mais ne résumant pas l'opinion d'une profession dont certains membres se déclarent fiers de l'unité syndicale et de son action. L'enquête dépasse aussi de façon ponctuelle le cadre métropolitain et donne des éclairages sur les départements algériens. Complété par une chronologie détaillée, une riche bibliographie qui intègre les travaux récemment soutenus et des index, cet ouvrage est non seulement d'un apport majeur pour les historiens de l'éducation, mais enrichit de façon plus large notre connaissance de l'histoire sociale et politique de la France de l'entre-deux-guerres.

PASCALE BARTHÉLÉMY

1 - Mona OZOUF et Jacques OZOUF, *La république des instituteurs*, Paris, Le Seuil, [1992] 2001, et Jacques OZOUF, *Nous les maîtres d'école. Autobiographies d'instituteurs de la Belle Époque*, Paris, Julliard, 1967.

**Michel Margairaz  
et Danielle Tartakowsky (dir.)**

*Le syndicalisme dans la France occupée*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 508 p.

Le titre a fait l'objet d'un débat, voire d'une hésitation, de la part des responsables de l'édition : fallait-il l'intituler le syndicalisme légal ou non ? Ce débat qui n'est pas anodin se justifie à la lecture d'une majorité de communications pour une double raison. Les interventions, d'une part, portent essentiellement sur l'attitude adoptée à l'égard de la Charte du Travail, élément essentiel de la période, et sur les relations des syndicats professionnels, patronaux, de fédérations, d'unions départementales avec cette institution vichyste. D'autre part, il faut convenir que l'essentiel des contributions, outre des communications sur des organisations

patronales ou professionnelles, porte sur la CGT qui est le principal syndicat concerné : cette attention se justifie par la quantité et la qualité des archives inédites ouvertes depuis quelques années à l'Institut d'histoire sociale (IHS) et dans les instituts fédéraux de la CGT : encore fallait-il de ce fait le préciser plus explicitement pour éviter une confusion entre l'ensemble du mouvement syndical et la composante cégétiste<sup>1</sup>.

Ces deux remarques préliminaires étant formulées, les interventions sont regroupées en trois parties introduites par un spécialiste de la question. Celle consacrée aux « Droit, corporatismes, patronats et syndicalismes » (p. 21) permet à Michel Margairaz de souligner les étroites et quelquefois insolites marges de manœuvres entre légal, illégal et clandestin. Dans la deuxième partie qui traite des « Salariés, secteurs privé et public, syndicalismes » (p. 194), Danielle Tartakowsky insiste sur le caractère néfaste pour les fédérations de leur maintien par le régime de Vichy. La dernière partie intitulée « À d'autres échelles : espaces, individus, syndicalismes » (p. 360) permet à Michel Pigenet de souligner « la situation inimaginable au sens le plus fort du terme » de ces « syndicalismes de l'impossible » durant ce temps de l'Occupation (p. 361).

L'ouvrage pose trois questions fondamentales rendant sa lecture passionnante : quelle est la mission du syndicalisme dans un pays en guerre ou occupé ? Comment réagir vis-à-vis d'un pouvoir qui veut détruire le syndicalisme dans sa substance même ? L'adversité peut-elle être un facteur de réunification d'une famille syndicale divisée ?

À la première des questions, certaines interventions portant sur des syndicats professionnels ou patronaux répondent de manière directe : la guerre ou la situation de pays occupé ne font que renforcer la mise en place d'institutions d'une économie dirigée. D'autre part, le souci purement catégoriel de défense des syndiqués peut justifier jusqu'au terme du processus, quelle que soit la gradation des mesures prises par les autorités contre certaines catégories de citoyens, une présence au sein des instances nouvellement créées pour défendre l'intérêt de la catégorie socioprofessionnelle concernée. Les clivages anciens entre paci-

fistes et nationalistes se retrouvent dans les positions des uns et des autres malgré quelques conversions particulières. Les choix d'entrée en résistance se font avec une priorité évidente donnée à la stratégie politique et aux références démocratiques au détriment de la défense catégorielle. Reprenant la problématique de Ian Kershaw relative aux pressions économiques de la guerre qui s'imposeraient sur les choix idéologiques, des communications soulignent la nécessité de faire face aux conditions déplorables par une participation au syndicalisme légal.

La réaction des responsables de la CGT devant les projets vichyssois de réglementation, notamment dans le cadre de la Charte du Travail, ne peut se comprendre que dans le rapport à la chronologie. Dès que le pouvoir dissout les confédérations en août 1940, les responsables cherchent à limiter l'impact en prônant une présence dans les instances qui demeurent : les fédérations et les unions départementales. Des archives inédites démontrent qu'au jour de l'épuration, plus dans les premières que dans les secondes, des militants seront condamnés pour avoir joué la présence et donc la compromission dans les instances. Un débat permanent s'instaure, puisque Benoît Frachon, l'ex-unitaire, évoque encore en avril 1944 dans le journal clandestin *La Vie ouvrière* l'utilité d'une « combinaison du travail légal et illégal » pour limiter les effets néfastes sur les conditions de vie quotidienne des salariés d'un côté et sauver l'honneur de la classe ouvrière de l'autre. Les responsables de la CGT se posent en permanence la question et chaque composante trouve une réponse qui fait débat jusque dans la commission d'épuration. Plusieurs cas de figures sont ainsi définis : les vichyso-résistants se servent de leur responsabilité officielle comme d'une couverture pour des activités de résistance ; d'autres assurent une présence dans les instances tout en affirmant leur refus d'une telle conception syndicale ; d'autres enfin participent aux instances avec l'espoir d'en changer l'orientation et d'y défendre leur mission syndicale. L'étude réalisée par Michel Dreyfus et Gilles Morin de 163 dossiers de responsables dans le cadre des unions départementales démontre que la moitié des militants recensés est concernée par les deux dernières hypothèses.

Une autre problématique a trait à la mesure de l'évolution du comportement des syndicalistes de la CGT dans le temps et dans ses trois composantes, les ex-confédérés, les ex-unitaires et les représentants de la tendance « syndicats ». Pour ces derniers, l'arrivée de René Belin comme ministre de la Production industrielle et du Travail les conduit, dès juillet 1940, au participationnisme avec, pour certains, des fidélités poussées à l'extrême. La situation des ex-unitaires s'apprécie en fonction des rapports entre la Russie soviétique et l'Allemagne nazie : jusqu'au déclenchement de l'opération « Barbarossa » le 22 juin 1941, la position des ex-unitaires est pour le moins incertaine. Certes, le manifeste des Douze du 15 novembre 1940 comportant 9 cégétistes et 3 syndicalistes chrétiens trace bien un sentier, certes dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais une grève largement suivie est conduite dès mai 1941 par une direction comprenant des communistes, mais il faut réellement attendre l'entrée du PCF dans la résistance pour que les ex-unitaires prennent clairement position en faveur d'une adhésion à ce type d'engagement. Pour les ex-confédérés, le problème est lié aux relations complexes entre les fédérations, les unions départementales et des personnalités fortes comme Christian Pineau ou Noël Sinot, un temps inquiété à la Libération.

La richesse et la qualité des interventions se mesurent à l'impressionnante liste de sigles et d'abréviations, ainsi qu'aux précieux index des noms d'une part, des raisons sociales et des institutions d'autre part. Une approche géographique aurait pu être également introduite puisque la situation des syndicalistes en zone occupée et plus encore en zone interdite se distingue clairement de ceux de la zone dite libre.

Prenant très souvent soin d'éviter le discours manichéen ou le jugement anachronique, les communicants s'attachent à démontrer le caractère paradoxal de la situation de ces syndicalistes : les uns s'attachent à leur mission de défense des adhérents soumis aux rigueurs d'une vie quotidienne frappée par la pénurie, d'autres deviennent progressivement de plus en plus clairement conscients de l'enjeu patriotique et démocratique de ce conflit mondial.

1 - À titre indicatif, pour la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), voir Michel LAUNAY, « Le syndicalisme chrétien et la Charte du Travail », in X. DE MONTCLOS et al. (dir.), *Églises et chrétiens dans la I<sup>re</sup> guerre mondiale. 2, La France*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982, p. 189-212, et Carole SAUDEJAUD, *Le syndicalisme chrétien sous l'Occupation*, Paris, Perrin, 1999.

**Michel Pigenet, Patrick Pasture et Jean-Louis Robert (dir.)**

*L'apogée des syndicalismes en Europe occidentale, 1960-1985*

Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, 282 p.

Issu d'un travail collectif entrepris entre 1999 et 2004 et d'un colloque tenu en 2002, cet ouvrage se veut une réelle entreprise comparative sur un objet central pour l'histoire sociale de l'Europe occidentale au XX<sup>e</sup> siècle : le syndicalisme. Entrepris par des équipes liées au Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle de l'université Paris I, il fait suite à une première publication qui portait sur la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. La notion d'apogée retenue pour la période étudiée peut prêter à discussion mais le choix consiste en fait à s'intéresser à l'évolution des syndicats en Europe occidentale depuis l'après Seconde Guerre mondiale jusqu'au milieu des années 1980. L'introduction rédigée par Michel Pigenet ne parvient pas à tenir tous les fils de cette ambitieuse comparaison mais elle a le mérite de présenter clairement les contraintes de travail rencontrées (certains pays et certaines thématiques n'ont hélas pas pu aboutir). À la lecture, ce ne sont pas tant les absences qui surprennent que le sentiment de distance entre les bibliographies mobilisables suivant les pays et la nette impression de problématiques assez distinctes suivant les disciplines (histoire, science politique et diverses écoles sociologiques). Si la juxtaposition des expériences nationales n'est pas toujours évitée, le choix d'une structure en huit chapitres thématiques écrits le plus souvent par des équipes collectives offre des mises au point assez stimulantes.

Les contributions sont respectivement consacrées aux syndicats de l'automobile, des enseignants, aux rapports entre le syndicalisme et l'État social, à l'entreprise, aux « nou-

veaux » mouvements sociaux, à l'évolution du rapport au militantisme, aux opinions publiques face aux syndicats et aux modes d'expression des centrales ouvrières. Le choix de l'automobile se justifie tout à la fois par la richesse de son historiographie, par les grands conflits qui traversent cette industrie durant les années 1960 et 1970, par le rôle de « vitrine sociale » tenu par certaines de ces entreprises et par la place de ces usines dans le processus de production de masse. La logique suivie confronte les mutations du travail et des usines avec les pratiques syndicales et insiste sur les différences entre les trajectoires nationales. Ce texte est un des rares du livre qui pose la question du rapport des syndicats aux travailleurs immigrés. Le monde du syndicalisme enseignant en Europe occidentale est lui aussi ausculté dans la mise en relation entre des logiques héritées différentes, un phénomène commun de massification et des pratiques syndicales plus ou moins centrées sur de fortes identités professionnelles. Avec un taux de syndicalisation important, l'expérience du syndicalisme enseignant permet aussi de poser d'autres questions : celle de la place des femmes dans le syndicalisme, celle du rapport à l'État et à la cogestion (abordée rapidement).

Les liens entre syndicalismes et État social ont pris en Europe des chemins différents en fonction des compromis scellés en 1945 et la crise économique des années 1970 et 1980 oblige les syndicats à s'interroger sur leur rapport aux systèmes de protection sociale existants. Les auteurs concluent à propos de ces « relations symbiotiques existant entre syndicats et États sociaux » que « la capacité du syndicalisme à affronter la récession économique reflète sa situation dans l'État social » (p. 106-107). L'analyse du rôle des délégués, *shop stewards*, *Betriebsräte*, *delegatti* et autres *tillismande*, permet de poser la question du syndicalisme sur le lieu de travail. Tout en refusant l'idée de modèles nationaux trop affirmés et cohérents, les contributeurs montrent l'importance de chaque cadre légal. L'approche du militantisme, hélas limité à la France et à la Belgique, propose une riche réflexion avec des éléments plus concrets qui aident à comprendre les mutations du syndicalisme indépendamment des jeux d'appareil et des réformes légis-

latives. Reprenant des enquêtes anciennes, les auteurs montrent comment plus qu'une simple désyndicalisation c'est bien une crise du militantisme que connaît la France durant les années 1970 et 1980.

Le texte concernant les mouvements sociaux introduit les jeunes et les femmes aux côtés des ouvriers pour analyser la contestation « transnationale » de 1968 mais semble un peu décalé de la réflexion sur le syndicalisme. Les deux derniers textes réfléchissent aux modes de communication et aux représentations du syndicalisme en s'interrogeant sur la personnalisation et la professionnalisation de la pratique syndicale. Quelques données statistiques parsèment certains textes mais on regrette un peu qu'aucune tentative synthétique n'ait été tentée. De même, la bibliographie à la fin de l'ouvrage est intéressante et internationale, mais révèle certains manques. À l'exception des enseignants, le livre ne parle en fait que du syndicalisme ouvrier, et parfois par extension de celui des employés. On ne trouve aucune contribution sur le monde paysan, sur les artisans, sur les cadres et sur le syndicalisme patronal. Ces regrets témoignent surtout de la richesse d'un questionnement pour lequel l'approche collective et comparative, même imparfaite, apporte beaucoup.

ALAIN CHATRIOT

1 - Jean-Louis ROBERT, Friedhelm BOLL et Antoine PROST (dir.), *L'invention des syndicalismes. Le syndicalisme en Europe occidentale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.

**Valérie Boillat et al. (dir.)**

*La valeur du travail. Histoire et histoires des syndicats suisses*

Lausanne, Éditions Antipodes, 2006, 330 p.

*La valeur du travail* est l'œuvre collective d'une trentaine d'auteurs, historiens et sociologues, journalistes et syndicalistes, publiée à l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire de l'Union syndicale suisse (USS). Mais le livre ne constitue pas seulement une histoire de la principale organisation syndicale helvétique et, plus largement, du syndicalisme suisse. En introduc-

tion, puis en conclusion, il donne la parole aux salariés. D'abord aux non-syndiqués : Rico, Sonia, Maria, François, figures exemplaires d'un contexte social contemporain marqué par l'absence ou l'invisibilité des syndicats des lieux de travail. Dès lors, « un tas de gens ne savent pas comment se défendre... et acceptent tout et n'importe quoi » déclare Sonia (p. 7). Pourtant, le taux de syndicalisation en Suisse n'a pas sensiblement reculé depuis les années 1960 : 30 % des salariés demeurent syndiqués (contre 7 % en France). D'ailleurs le livre se clôt sur sept portraits de syndicalistes, autres exemples vivants de « la lutte permanente pour la dignité humaine et la justice sociale », pour la reconnaissance de « la valeur du travail » (p. 281). Entre ces deux visages d'une réalité sociale et militante, leur paradoxe et leur valeur démonstrative, les auteurs développent l'histoire – et les histoires – syndicale(s) suisse(s).

Le livre suit plusieurs pistes à la fois. Bernard Degen replace le syndicalisme suisse dans son contexte socio-économique et politique depuis les « premiers pas du mouvement ouvrier » jusqu'aux « crises » contemporaines. Cette perspective fouillée éclaire certaines singularités : l'intégration progressive des syndicats suisses, la montée des tentations populistes, les pressions (involontaires) exercées par les immigrés dans un système fortement dépendant de l'extérieur. C'est aussi inscrire le syndicalisme suisse dans des processus plus globaux – industrialisation, mouvement ouvrier international, crises économiques et politiques... – qui ont marqué d'autres organisations en Europe et dans le monde.

Les co-auteurs illustrent et enrichissent cette macro-histoire par des vignettes ou éclairages précis sur des événements, des revendications ou réformes, des militants remarquables (sans compter une abondante iconographie sur le monde du travail). Citons cette première grève, en 1837, des imprimeurs de cotonnades de Glaris, qui refusent l'installation d'une cloche qui rythmera et fixera leur temps de travail. Cela marque le début d'une mesure de la durée du travail et paraît vécu comme un traumatisme qui sépare désormais le travail du reste de la vie sociale (Jacques Le Goff ou Lewis Mumford avaient déjà souligné ce tournant dans leurs travaux respectifs). Citons

aussi le portrait d'une des pionnières du féminisme : Margarethe Faas-Hardegger, première secrétaire féminine de l'USS, au début du XX<sup>e</sup> siècle, qui n'hésitait pas à aborder des sujets considérés alors comme tabous : « la violence des hommes contre les femmes et les enfants [...], les questions sexuelles en général [...], la contraception » (p. 58-59). Pour ses camarades (masculins), il s'agit de « propagande malséante » qui justifie son élimination des instances syndicales.

Cette histoire enchaîne trois époques, relativement autonomes et se superposant partiellement. Elle n'est donc pas linéaire, malgré le projet du livre. Elle fait régulièrement le point sur la question des effectifs syndiqués (qui mériteraient un tableau de synthèse) mais néglige la vie intérieure : choix organisationnels, ressources, sélection des dirigeants.

Avant 1880, une première période, composite et héroïque, en raison de nombreux conflits locaux, traduit la rupture entre une organisation du travail de type artisanal et les débuts de l'industrialisation. Elle voit la constitution de réseaux locaux de défense professionnelle et de solidarité, appuyés sur des sociétés de secours mutuels, et, au plan idéologique, les premiers groupes socialistes et anarchistes. La reconnaissance, dès 1848, du droit d'association par la Constitution fédérale favorise ce processus.

Une seconde période commence à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle puis couvre les trois quarts du XX<sup>e</sup>. Une organisation syndicale plus structurée – autour des métiers puis des branches industrielles – se met en place, affirme son autonomie vis-à-vis du Parti socialiste suisse, s'institutionnalise peu à peu. La Suisse alémanique joue un rôle de locomotive. Elle emprunte au modèle syndical allemand. Ainsi, émerge l'USS au début des années 1880. Cette organisation « faïtière » des syndicats suisses opte pour l'action réformiste, le lobbying, s'efforçant de peser sur la législation fédérale, pour obtenir d'abord une limitation des journées de travail. Les tensions sociales à la fin de la Première Guerre mondiale (qui a pourtant épargné la Suisse), la peur ou le rejet que suscite le communisme poussent l'USS à rechercher une convergence d'intérêts avec les employeurs et avec le pouvoir politique. Cela renforce un syndicalisme institutionnel, déjà en germe, et conduit

peu à peu à l'édification d'un « modèle helvétique » de partenariat social. Celui-ci se base sur un développement des conventions collectives (qui demeurent une affaire strictement privée), une « politique de concordance » avec les pouvoirs publics (les « fonctionnaires » de l'USS sont de plus en plus impliqués dans des comités d'experts et dans l'élaboration de la loi, cumulant même fonctions syndicales et mandats politiques), la négociation avec les employeurs, à la fin des années 1930, d'une « convention de paix du travail », à l'initiative de la Fédération des ouvriers de la métallurgie et de l'horlogerie (FOMH). Il s'agit d'éviter tous les conflits en instaurant des procédures de conciliation. La révision constitutionnelle de 1947 consolide ce « néocorporatisme » en rendant obligatoire la concertation entre les syndicats et le Parlement qui, dès lors, devient la scène la plus importante pour affirmer le rôle de l'USS. En outre, l'USS ne manque pas de recourir à des référendums d'initiative populaire pour imposer son agenda de réformes. Si elle n'est pas toujours suivie par les Suisses – qui rejeteront par exemple son projet des 36 heures en 2003 –, il s'agit d'un levier privilégié dans son répertoire d'action, contribuant à la politisation de l'organisation (et d'un levier inconnu des autres Européens).

Mais l'édification de ce modèle social et syndical n'a pas été sans faire débat. La Suisse romande a longtemps préféré un syndicalisme plus radical, plus anarchiste, prenant volontiers la CGT française et le syndicalisme d'action directe pour modèle. Le livre rappelle également l'activisme de la fédération jurassienne de l'Internationale ouvrière, qui fut l'un des théâtres des luttes entre des tendances personnifiées par Karl Marx et Michel Bakounine. Genève la rouge fut aussi le lieu de nombreuses grèves et, dans les années 1930, de manifestations anti-fascistes, dont celle du 9 novembre 1932, qui vit l'intervention de l'armée et fit 13 morts. Certaines thématiques ou positions du syndicalisme suisse – la « protection du marché national de l'emploi », l'anti-pacifisme lors de la guerre froide, l'anti-féminisme, des tentations populistes, telle la critique de la surpopulation étrangère (finalement rejetée) – ont alimenté aussi le débat interne et confèrent à l'USS une identité particulière. La défense de la « démocratie suisse », notamment dans

les années 1930 face aux menaces nazies, et le recours aux initiatives populaires constituent naturellement une autre caractéristique de cette identité.

Depuis les années 1970, la « radicalisation » paraît de nouveau avoir le vent en poupe (et ouvre une troisième période dans cette histoire). Avec la montée de nouveaux mouvements sociaux – anti-globalisation, anti-nucléaire ou défenseurs des droits des minorités, tels les immigrés, longtempés marginalisés sinon rejetés par les syndicats –, cela tend à ébranler la bureaucratie qu'est devenue l'USS. Depuis les années 1970, selon un processus qui a caractérisé aussi les autres pays européens, B. Degen déplore que les « fonctionnaires syndicaux [fassent] souvent preuve d'autoritarisme », que « les liens entre la base et la direction [se soient] relâchés », qu'il n'y ait plus de responsables syndicaux qui viennent à la rencontre des salariés dans les entreprises. Ainsi, « les revendications salariales ou autres devinrent [...] de plus en plus abstraites pour les permanents. Ceux-ci ne s'appuyaient plus sur les expériences directes des salariés dans leurs entreprises, mais se basaient sur des indicateurs fournis par des spécialistes de l'économie et de la finance » (p. 226). Mais de nouvelles formes de protestation tendent à remettre en cause ce « modèle » qui paraît conserver toutefois une grande force d'inertie, malgré des restructurations organisationnelles pour s'adapter au salariat ou l'implication dans les nouveaux défis du syndicalisme international, avec la création de la Confédération syndicale internationale (en 2006), dont l'USS est partie prenante. Les auteurs se montrent confiants dans cette nouvelle base et ce toit en reconstruction... car le livre a aussi pour objet de (re)donner confiance dans l'action syndicale.

DOMINIQUE ANDOLFATTO

**Alain Chatriot, Odile Join-Lambert et Vincent Viet (dir.)**

*Les politiques du travail, 1906-2006.*

*Acteurs, institutions, réseaux*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 518 p.

sociologues, politistes et économistes – mobilisés à l'occasion du centenaire du ministère français du Travail. Introduit par une synthèse des trois coordinateurs, assorti d'un index, le livre donne également la parole à des grands témoins, directeurs d'administration, inspecteurs ou encore responsables des études ou des formations, tous acteurs de l'histoire de l'institution étudiée. À défaut de pouvoir entrer dans le détail d'un matériau foisonnant, aussi bien du point de vue des périodes retenues, des prismes théoriques privilégiés que des objets examinés (qui vont de l'élaboration du Code du travail outre-mer aux relations entre l'État et les syndicats en passant par le corps des inspectrices du travail), deux résultats transversaux peuvent être mis en exergue.

Le premier est le caractère flou et à tout le moins évolutif des territoires et des objets, *lato sensu*, sur lesquels le ministère a pu avoir prise. Comme l'indique Jean-Pierre Le Crom, créée en 1906 sous le nom de ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, cette administration dispose de ressources et d'attributions qui sont d'abord plutôt faibles en comparaison des autres. Avec le développement du droit social, elle gagne progressivement en puissance pour, au fil des années, cumuler les fonctions qui vont de l'élaboration et du contrôle de la législation du travail et de la protection sociale jusqu'à la mise en œuvre des politiques de l'emploi. L'évolution n'est cependant ni constante ni linéaire. Ainsi, alors que les pôles « travail » et « protection sociale » ont longtemps été étroitement imbriqués, ils finissent par être dissociés au cours des années 1970 avec la montée des préoccupations relatives à l'emploi.

Autre illustration de cette absence de linéarité : entre 1906 et 1930 (avec une courte parenthèse entre 1920 et 1924), le ministère du Travail a la responsabilité des habitations à bon marché, le logement étant en effet considéré comme un élément majeur dans les dispositifs de protection sociale des travailleurs et des employés. Il reviendra ensuite au ministère de la Santé publique puis, en 1947, à celui de la Reconstruction et de l'Urbanisme de gérer le dossier. D'autres conflits de territoire et de compétence (avec le ministère de l'Agriculture, celui de l'Éducation nationale...) sont étudiés dans le détail au sein de l'ouvrage. Dans tous

Cet ouvrage rassemble les contributions d'une quarantaine de chercheurs – historiens, juristes,

les cas, les conclusions convergent : ainsi qu'en témoignent les changements de dénomination du ministère, les missions et les territoires de ce dernier ont régulièrement évolué au gré des conjonctures et des interactions.

Ce constat mène logiquement vers un second résultat transversal à l'ensemble des contributions. Le ministère du Travail n'a jamais été un bloc monolithique, replié sur lui-même et capable d'imposer à lui seul, dans l'ensemble du corps social, des normes produites de façon autonome. Son action ne peut être analysée qu'à la lumière des multiples réseaux dans lesquels son personnel a toujours été pris. Comme en témoigne le cas des politiques migratoires menées dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les régulations adoptées sont les fruits de relations multiples entretenues aux niveaux transnational (par l'entremise d'un réseau de réformateurs sociaux et d'associations qui naît dès les années 1890 et d'un droit international de la migration), bilatéral (un traité franco-italien est ratifié en 1904 qui permet à la France, en assurant un minimum de protection sociale, de mobiliser une main-d'œuvre abondante) et interministériel (la coopération est compliquée avec le ministère de l'Agriculture, directement concerné lui aussi par la question de l'immigration).

L'action du ministère est également incompréhensible si l'on passe sous silence les multiples administrations et commissions locales qui font plus que relayer les préceptes et les règles. Car c'est en réalité un ensemble composite d'acteurs – responsables administratifs, inspecteurs, notables, syndicalistes, employeurs... – qui, en fonction de leurs histoires, de leurs valeurs et de leurs intérêts, collectent les informations, négocient, jugent, décident, allouent des ressources... dans des domaines aussi différents que le logement, l'hygiène, les conditions de travail ou encore l'emploi.

Pour nuancer le propos et ne pas réduire le ministère à un vaste et informe agrégat de réseaux entremêlés, il convient de reconnaître que l'histoire est faite d'allers-retours. Tandis, par exemple, qu'avant la Grande Guerre, le marché du travail français est imperméable à toute forme de régulation institutionnelle, en 1945 l'État prend le contrôle – du moins sur le

papier – de la gestion des flux de main-d'œuvre, qu'il s'agisse du placement, de l'embauche ou du licenciement. De la même manière, le ministère joue, à partir de 1930, un rôle déterminant dans les réformes des assurances sociales. En tant que maître d'œuvre de la nouvelle législation, il contribue au dépassement des clivages sociaux et professionnels anciens pour donner une réelle assise à la notion de solidarité nationale. Inversement, et dans un contexte tout différent, on assiste à partir du milieu des années 1970 à un mouvement de « re-localisation » de l'action publique au service de la gestion de l'emploi. Depuis l'invention de la politique de la main-d'œuvre destinée, au moment de la Première Guerre mondiale, à mobiliser toutes les forces de travail possibles jusqu'aux récentes politiques de l'emploi centrées sur la lutte contre le chômage, les cas de figure analysés dans le présent ouvrage sont multiples et révèlent à quel point, traduits et relayés par de nombreux acteurs au sein du ministère ou en interaction avec lui, les enjeux politiques, économiques et sociaux ont directement configuré les politiques du travail en France.

Pour rendre justice à l'abondant matériau livré dans cette publication, il faut signaler deux autres options retenues par les responsables de l'ouvrage. La première est la volonté de ne pas évoquer les seules réussites à mettre au compte du ministère du Travail. Les échecs et les désillusions sont aussi analysés, à commencer par les multiples tentatives de démocratisation du monde du travail sous ses formes les plus diverses : démocratie industrielle, sociale ou participative. La mise en perspective avec des expériences étrangères (Allemagne, Suède) permet de mieux toucher du doigt les difficultés à atteindre, en France, l'idéal d'implication de tous, à commencer par le désintérêt des syndicats pour certains thèmes comme l'hygiène et la sécurité. La seconde option intéressante de ce livre, plus discrète malheureusement, invite à comprendre comment, à l'aide des enquêtes et de la statistique, le ministère du Travail n'a pas fait qu'œuvrer en faveur de régulations juridiques. Il a également contribué, et il contribue toujours, à informer nos représentations communes sur les salaires, l'emploi ou les relations de travail.

Inscrites dans un mouvement général qui conduit aujourd'hui à saisir les administra-

tions par leurs acteurs, leurs dispositifs et leurs réseaux, les contributions rassemblées dans cet ouvrage composent un tableau qui témoigne d'une façon de regarder l'État social différente de celle qui prévalait jusque dans les années 1970 quand, encore, la logique du soupçon grevait les analyses des réformes républicaines destinées à améliorer le sort des classes laborieuses et dont on suspectait qu'elles ne servissent en réalité que les intérêts de la classe dominante. Parce qu'elles s'attachent à l'examen d'un appareil d'État en action, à l'aide toujours d'un angle d'attaque précis, les contributions évitent de verser dans le discours de dénonciation. Au risque il est vrai de la fragmentation des terrains d'étude, elles nous donnent ainsi à voir fort concrètement ce que conduire une politique du travail veut dire.

MICHEL LALLEMENT

### Paolo Marchetti

*L'essere collettivo. L'emersione della nozione di collettivo nella scienza giuridica italiana tra contratto di lavoro e Stato sindacale*  
Milan, Giuffrè editore, 2006, XIV-212 p.

Malgré une présentation assez rudimentaire, cet ouvrage porte sur un objet intéressant, à savoir la naissance des contrats collectifs de travail en Italie. Comme dans la plupart des autres pays européens, dans ce pays aussi les contrats collectifs émergent comme objet de la régulation juridique au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. C'est pourquoi ce sujet a donné vie à un nombre considérable de publications dans de nombreux pays et dans plusieurs domaines – histoire, sciences politiques, droit, sociologie.

L'approche de Paolo Marchetti est claire : il s'agit d'un juriste qui a recours à l'histoire, notamment de la doctrine juridique, pour étudier sur un plan strictement technique certains aspects des contrats collectifs. C'est une logique moins historique que propre au droit : les acteurs sociaux à l'origine des normes et de leur application, les orientations des juges et les réactions à leurs décisions ne font guère partie de son analyse. L'ouvrage se structure

en trois chapitres de longueur assez inégale. Le premier chapitre étudie la manière dont le droit italien du tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles envisage le travail et le contrat de travail ; le deuxième chapitre analyse le contrat collectif dans les pratiques des *probitari* (les prud'hommes italiens) et la doctrine juridique italienne de l'époque, tandis que le troisième et dernier chapitre trace les grandes lignes du passage du contrat collectif à l'État corporatif fasciste.

L'argument principal de l'auteur consiste à dire que le droit du XIX<sup>e</sup> siècle n'envisageait même pas l'existence d'un contrat de travail à part entier, comme type de contrat distinct de la discipline générale de cette institution. La raison en est que la pensée juridique de l'époque représentait la société comme étant formée de citoyens isolés, libres et égaux devant le droit. Comme en France à cette même époque, en Italie aussi la relation de travail est une expression de la *locatio* en droit romain, avec ses deux expressions du louage d'ouvrage et louage de service. Selon l'auteur, le travail en tant que tel ne faisait pas l'objet du contrat. Cependant, à la différence de ce qu'Alain Cottareau a montré pour la France, P. Marchetti considère que ce genre de contrat ne prévoyait aucune forme d'égalité entre l'employeur et le travailleur, ce dernier étant en situation d'infériorité juridique évidente. Cette conclusion aurait mérité une démonstration plus convaincante, dans la mesure où, par ses sources, elle s'appuie sur des arguments datant du début du XX<sup>e</sup> siècle ou même plus tardifs et qui étaient en tout cas favorables aux contrats collectifs. Il reste donc à savoir si un phénomène semblable à celui qu'A. Cottareau a décrit pour la France (le rôle de la jurisprudence et des syndicats comme soutien du louage de service, à son tour à la base du « nouveau contrat de travail ») était à l'œuvre en Italie. P. Marchetti évoque brièvement les réactions des socialistes et des patrons à cette solution, sans toutefois entrer dans les détails.

La question consiste à savoir de quelle manière, à partir de ces présupposés, le droit du travail a essayé de tenir compte du phénomène, tout à fait nouveau selon l'auteur, de la « fabrique intégrée » et de son organisation. P. Marchetti affirme s'appuyer sur Bourdieu lorsqu'il soutient que l'émergence du contrat

collectif exprimerait la convergence entre droit, économie et société. Le contrat collectif serait ainsi lié à l'intégration et à la concentration de la production. Cette convergence s'opposerait alors au décalage entre le droit individuel et les entreprises atomisées, voire familiales, au XIX<sup>e</sup> siècle. En même temps, comme le démontre le deuxième chapitre de l'ouvrage, cette convergence a été moins le fait des responsables étatiques ou des juristes académiques que des *probiviri*.

Ces institutions sont créées bien plus tard qu'en France, en 1893, et sont compétentes seulement en matière de litiges entre acteurs individuels dans le cadre du contrat de travail préexistant. Cependant, en suscitant des réactions souvent hostiles de la part aussi bien de certains courants socialistes que des associations patronales, les *probiviri* ont élaboré sur une base pragmatique (que l'auteur qualifie de « sociologique » en opposition à une véritable « science juridique ») une nouvelle jurisprudence en matière de travail qui accordait pleine valeur juridique aux accords collectifs par usine, voire même par branche à partir des usages locaux. Il aurait été intéressant de connaître l'origine de ces accords et tarifs ; malheureusement, cela ne semble guère intéresser P. Marchetti qui se limite par la suite à discuter des réactions des principaux juristes italiens aux pratiques et notions avancées par les *probiviri*. C'est là une approche typique en droit « continental », se limitant à discuter la doctrine et les principaux arrêts de jurisprudence. En même temps, même dans le cadre de cette démarche, il est surprenant que l'ouvrage n'évoque même pas une seule décision de jurisprudence des *probiviri*.

Nous trouvons au contraire une analyse détaillée de ce qu'un « contrat collectif » signifie pour les principaux juristes de l'époque ; la majorité de ces derniers le considèrent comme un contrat individuel « multiple », qui ne remet pas en discussion les principes du droit contractuel individuel. Le contrat collectif serait dès lors juste une multiplication à l'identique de contrats individuels. C'est seulement plus tardivement, à la veille de la Première Guerre mondiale, que certains juristes commencent à voir dans le contrat collectif un document signé par des associations ayant le droit d'ester en jus-

tice (en France, une décision jurisprudentielle dans ce sens intervient seulement en 1913). D'autres encore associent le contrat collectif à un accord signé avec l'intermédiation de l'État et avec la validation de ce dernier. Cette tendance, présente aussi en France, s'affirmera pendant et surtout après la guerre. En effet, comme dans d'autres pays européens, dont la France, en Italie aussi la jurisprudence des *probiviri* et les nouvelles orientations doctrinales ont du mal à se traduire en des normes de droit positif et, au contraire, subissent une transformation majeure à l'époque de la Première Guerre mondiale. Cette dernière trace les présupposés d'une nouvelle conception du contrat collectif où les associations professionnelles se trouvent être reconnues en tant qu'acteurs de droit, mais sous la houlette de l'État. Cette orientation trouvera confirmation à l'époque fasciste.

En résumé, cet ouvrage dit très peu sur l'interaction réelle entre acteurs sociaux, leur usage du droit et l'évolution à la fois des normes et du travail lui-même. On ne saurait faire grief à un juriste d'une approche tout à fait normale dans ce champ disciplinaire. Mais, par conséquent, il apporte peu aux historiens, si ce n'était la confirmation de la nécessité de développer, aussi pour l'Italie, une analyse véritablement historique des institutions multiples du droit du travail, de leur évolution en interaction avec les usages et appropriations qu'en font les acteurs sociaux.

ALESSANDRO STANZIANI

### Juliette Rennes

*Le mérite et la nature. Une controverse républicaine : l'accès des femmes aux professions de prestige, 1880-1940*  
Paris, Fayard, 2007, 594 p.

Issu d'une thèse de science politique mais de fait situé au croisement de plusieurs spécialités disciplinaires ou sous-disciplinaires – l'histoire sociale, l'histoire des idées, la sociologie de l'espace public et l'analyse littéraire des formes discursives –, le premier livre de Juliette Rennes mobilise de manière maîtrisée un riche corpus documentaire composé notamment de textes

à caractère juridique, militant, journalistique et même dramaturgique, à quoi s'ajoute encore un instructif matériau iconographique. D'allure hétérogène mais analysé avec une finesse exemplaire, ce corpus constitue le point d'appui à partir duquel l'auteure entreprend de décrire « la mise à l'épreuve historique » du naturalisme différentialiste (p. 8). L'objet de son enquête est donc le processus qui voit des membres du groupe naturalisé revendiquer les « prérogatives de l'individualité » (p. 312) pour contester leur assignation à une position déterminée dans l'ordre social, assignation fondée sur d'immuables caractéristiques tenues pour pré-sociales et référées à une instance transcendante.

Partant du principe que, dans le cadre d'un régime démocratique officiellement caractérisé par l'adhésion aux valeurs politiques de liberté et d'égalité – en l'espèce, la III<sup>e</sup> République –, l'invocation de l'existence d'une loi naturelle indépendante de la volonté humaine est (paradoxalement) la seule source de légitimation des inégalités juridiquement instituées, J. Rennes fait porter l'examen sur les *controverses pluri-sectorielles* que suscite la question de l'accès des femmes aux professions de prestige. Dans la mesure où ces dernières, tout en s'apparentant à « des dispositifs non formulés comme tels de structuration de l'identité masculine », sont « réputées régies par un principe de non-discrimination » (p. 34), peut-on identifier quelque chose comme un *répertoire argumentatif* stabilisé et opératoire dans une pluralité de champs, dans lequel les protagonistes viendraient puiser pour étayer ou discréditer les représentations normatives de ces rôles professionnels limitant la portée dudit principe ?

À cette question l'ouvrage apporte une réponse positive. Après avoir retracé les conditions sociales et conjoncturelles de l'émergence de l'exclusion des femmes de certaines professions à diplôme comme *problème public* – à commencer par l'augmentation préalable du nombre des étudiantes, résultat de stratégies bourgeoises d'investissement scolaire partiellement liées au risque de déclassement pesant sur les épouses dépendantes du fait de la multiplication des veuvages et des divorces à l'issue de la Première Guerre mondiale –, l'auteure procède à un inventaire minutieux

des arguments échangés. Avec une grande subtilité, elle montre que ceux des partisans du *statu quo* reposent largement sur la démarcation ritualisée du sacré et du profane : soit la féminité – renvoyée à « la matérialité du corps et [...] la trivialité de la scène privée » (p. 151) – apparaît comme une menace de dégradation et de ridiculisation de la fonction sacralisée ; soit, au contraire, le sacrilège allégué réside dans la profanation d'une figure féminine idéalisée entièrement définie par sa « vocation » maternelle et domestique, résultat de son exposition à un univers professionnel dont on soulignera alors l'impureté et le caractère prosaïque.

Tout aussi contradictoire que le cumul de ces arguments antithétiques observé dans la réalité est le rapport entre la dimension cognitive et la dimension prescriptive du naturalisme différentialiste. Ce dernier se caractérise en effet par l'affirmation simultanée du postulat selon lequel les incapacités des femmes seraient insurmontables, car inhérentes à leur essence même, et de la nécessité de maintenir les interdictions faisant obstacle à l'exercice de ces capacités qu'on leur dénie... Quant aux stratégies argumentatives déployées pour contester le bien-fondé de ces discriminations légalement établies, elles consistent principalement en la mise en évidence de leur caractère aberrant : aberration tant au regard des *principes* censément constitutifs de la communauté politique nationale que d'autres *pratiques*, alors érigées en précédents par rapport auxquels les exclusions visées feraient figure d'anomalies résiduelles inéluctablement vouées à disparaître.

Plus généralement – et c'est là l'un des nombreux apports de l'ouvrage –, l'auteure démontre brillamment le caractère persistant de la quasi-hégémonie du naturalisme et du différentialisme en tant que *cadres cognitifs*, à l'intérieur desquels nombre d'arguments « féministes » seront initialement élaborés. Ainsi, au naturalisme antiféministe s'opposerait d'abord non un antinaturalisme, mais un « naturalisme historiciste », qui ne se distingue du premier que par sa définition de « l'ordre transcendant » (p. 440), dont l'existence demeure postulée – le développement historique –, et par la direction du mouvement par lui déterminé – celle d'une émancipation généralisée. De même, il n'est pas rare que l'ouverture aux femmes de telle ou

telle profession ait été justifiée par la redescription de celle-ci comme lieu idéal pour le déploiement de qualités proprement féminines dont l'exercice aurait été abusivement circonscrit à la sphère familiale. Il est encore plus fréquent que la liberté d'accès finalement obtenue par les candidates ait eu pour corollaire la reségrégation des professions nouvellement mixtes en spécialités sexuées, à l'issue d'un transfert à l'intérieur même du champ féminisé de cette « frontière naturalisée » (p. 366) entre domaines masculins et féminins toujours prompte à renaître de ses cendres.

Passionnant et très abouti, l'ouvrage suscite néanmoins quelques interrogations à caractère périphérique qui, en définitive, demeurent sans réponse. Ainsi peut-on s'étonner du fait que ce qui est présenté comme « l'hypothèse initiale » – « la fonction de légitimation des discriminations et des ségrégations instituées qu'exerce le naturalisme différentialiste dans des régimes contraints par une norme égalitaire et libérale » (p. 8) – ne soit pas explicitement référée à la théorie de la formation des idéologies qui peut paraître en constituer le soubassement. Cette théorie, qui voit dans l'idéologie une structure d'intelligibilité destinée à rendre compte des aspects de la réalité sociale générateurs de dissonances cognitives – ou, plus précisément, une modalité de résorption de la tension psychique induite par l'écart entre les valeurs des agents et leurs pratiques telles que déterminées en dernier ressort par leurs intérêts –, existe pourtant<sup>1</sup>, et a donné lieu à des applications illustres que l'auteure, étrangement, ne mentionne pas<sup>2</sup>. On peut également regretter que les notations ponctuelles quant aux analogies entre le sexe et d'autres bases potentielles de hiérarchisation (la « race » notamment) demeurent éparées et non intégrées à un développement comparatif visant à isoler la spécificité éventuelle de la problématique des discriminations fondées sur le critère examiné, quitte à conclure à son inexistence.

De manière peut-être plus problématique, il arrive aussi que le lecteur manque un peu d'indications quant à la fréquence des différents arguments admirablement disséqués par J. Rennes et leur évolution historique. Au-delà des chevauchements observés, pourrait-on ainsi, sur l'ensemble de la période considérée, repérer les linéaments d'une dynamique propre à l'argu-

mentation à visée égalitaire, qui se traduirait par une *articulation séquentielle* des stratégies discursives mobilisées par les promoteurs de la non-discrimination, les unes cédant logiquement la place aux autres au fur et à mesure que les premières auraient épuisé leurs vertus ? Ou bien les distinctions entre ces stratégies sont-elles d'ordre analytique exclusivement, sans qu'un découpage chronologique y corresponde ? Pour l'essentiel, la question demeure en suspens.

Enfin, une certaine ambiguïté subsiste quant à l'interprétation de la tendance observée selon laquelle « l'esquive de toute position de principe est un trait récurrent de la résolution des litiges » (p. 40). Cette prédilection apparente pour des tactiques d'évitement, qui voient l'interruption du processus de montée en généralité et l'identification d'une « issue » valable exclusivement pour l'affaire en cours, s'analyse-t-elle d'abord comme un effet dérivé de contraintes institutionnelles relatives aux conditions constitutives de la légitimité des instances juridictionnelles appelées à prendre la décision finale, ou bien est-elle plutôt déterminée par la nature même du problème à résoudre ? Là encore, l'auteure ne se prononce pas sur ce point.

Ces réserves – secondaires – étant faites, on ne saurait trop recommander la lecture de cet ouvrage impressionnant, dont la qualité d'écriture – qui donne lieu à d'authentiques « morceaux de bravoure » – n'est pas le moindre des mérites.

DANIEL SABBAGH

1 - Clifford GEERTZ, « Ideology as a cultural system », in D. E. APTER (éd.), *Ideology and discontent*, New York, The Free Press of Glencoe, p. 47-76.

2 - Gunnar MYRDAL, *An American dilemma: The Negro problem and modern democracy*, New York, Harper & brothers, 1944.

### François Chaignaud

*L'affaire Berger-Levrault. Le féminisme à l'épreuve, 1897-1905*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 267 p.

Cet ouvrage est tiré d'un travail de master en histoire contemporaine mené sous la direction de Nicole Edelman à l'université de Paris X.

L'auteur, connu pour ses performances de danse contemporaine, a mené à bien ses recherches parallèlement à son activité artistique. Il convient tout d'abord de souligner la qualité de cet ouvrage tant dans l'écriture du récit, de la fondation du Syndicat des femmes typographes (SFT) à la grève de l'établissement Berger-Levrault en 1901, que dans l'analyse des relations complexes entre syndicalisme et « féminisme ».

L'auteur a pour ambition « d'établir les faits » par une démarche chronologique fine et de souligner les contradictions à l'œuvre dans le mouvement ouvrier en comblant une lacune de l'histoire sociale : « l'antiféminisme » du mouvement ouvrier. Après avoir souligné la dimension relationnelle et labile de cet « antiféminisme », il précise la place et l'usage du genre dans son travail en insistant sur la performativité des identités sexuelles dans une perspective, empruntée à Judith Butler, qui permet de « penser le genre à la fois comme un réseau d'injonctions, un dispositif d'assignation très contraignant mais aussi comme lieu de résistances, d'inventions, de négociations personnelles ou collectives » (p. 33). C'est cette démarche, plus encore que l'objet premier de cet ouvrage, qui en fait la singularité.

L'analyse proprement dite débute par un portrait de Marguerite Durand, la fondatrice du journal *La Fronde*, qui, après des études chez les sœurs de La Trinité, intègre le Conservatoire puis la Comédie française en 1881. Ce passage par le théâtre confirmerait l'idée d'une performance du genre à l'œuvre chez cette journaliste convertie au féminisme après un reportage au congrès féministe international de 1896. Sous le charme de cette protagoniste, François Chaignaud voit dans la « beauté charismatique » de M. Durand un élément qui légitime sa transgression des normes de la bourgeoisie. Si cette définition mérite d'être approfondie en termes de construction du « charisme » et complétée par une mise en évidence des dispositifs d'autorité liés aux ressources dont dispose M. Durand (proches journalistes, entrentent...), elle éclaire cependant la configuration particulière dans laquelle la fondatrice de *La Fronde* se trouve pour imposer à un monde masculin – le journalisme – un journal « féministe dans les faits ». Composé exclusivement de femmes, des typotes à la directrice, il se trouve confronté à

l'hostilité du syndicat du livre en raison de la pratique du travail de nuit et d'une politique salariale égalitaire. En 1899 est ainsi fondé le SFT après avoir essuyé des refus de la Fédération française des travailleurs du livre (FFTL). À ce syndicat féminin s'ajoute l'Association coopérative des femmes typographes afin de garantir à ses membres des secours matériels en cas de cessation du journal et, surtout, afin de contourner la loi de 1892 sur le travail de nuit des femmes. Cette loi rencontrait l'hostilité des ouvrières qualifiées (les compositrices) qui n'étaient pas autorisées à travailler tandis que la dérogation pour les plieuses, peu payées, avait été acceptée par le législateur. Si le syndicat n'est connu que par les imprimés, la coopérative est étudiée à travers ses archives conservées à la bibliothèque Marguerite Durand.

Le chapitre consacré à la grève constitue le cœur de l'ouvrage et souligne avec force les modalités d'entrée paradoxales des compositrices dans l'atelier de l'imprimerie Berger-Levrault à Nancy. La grève éclate sur des motivations salariales. Le contexte est tendu dans les imprimeries de la région où les typographes réclament un ajustement des salaires sur le coût de la vie. Face à cette revendication, le patron se raidit. La FFTL les soutient, bien que le représentant du comité central ne partage pas totalement la pratique des grévistes. Devant un conflit qui s'annonce long, Émile Norberg, délégué du patron, décide de remplacer la main-d'œuvre masculine par de la main-d'œuvre féminine, espérant ainsi briser la grève. Il utilise sa position d'imprimeur pour faire paraître en novembre des annonces à destination des jeunes femmes pour leur apprendre le métier de compositrice. Afin de s'assurer de la présence des femmes, il recourt aussi au SFT. Le rôle de placement des ouvrières du livre que joue Marie Müller, collaboratrice de M. Durand, est décrit avec finesse ainsi que les tractations entre la direction de l'entreprise et les différents acteurs de la mobilisation. S'efface la logique militante au profit d'une logique gestionnaire de la main-d'œuvre dans laquelle l'auteur voit un effacement du féminisme. La question du genre du métier de typographe est analysée ici par le biais des discours des protagonistes. « L'antiféminisme » des ouvriers, qui sera dénoncé quelques années plus tard par Marie-Louise Compain, est sédimenté

dans cette entreprise : la résistance à la féminisation de cette élite ouvrière avait déjà fait l'objet d'un conflit en 1877 et les discours contre l'entrée des femmes dans la profession sont réactivés à l'occasion de la grève de 1901.

L'usage du genre permet ici de distinguer différents types d'argumentation dans le discours des grévistes et de mettre au jour les résistances à l'évolution du genre de ce métier tout autant que les présupposés sur la santé des femmes, leur rôle domestique et le savoir de cette catégorie professionnelle. F. Chaignaud prend garde cependant à ne pas sur-interpréter la prégnance chez l'ensemble des ouvriers du livre des discours qui sont mobilisés lors du conflit. S'il doute d'une conception partagée du rôle exclusivement domestique assigné aux femmes, il voit dans la lutte des ouvriers une volonté affirmée de préserver un savoir masculin d'élite et de réglementer par le syndicat l'entrée dans la profession. L'analyse du qualificatif de « sarrasine » pour dénoncer les femmes révèle la connotation non pas « raciale » mais hétérodoxe et sexuelle du terme.

Au terme du conflit, dont la résolution est évoquée un peu rapidement, les ouvriers grévistes sont réintégrés et doivent s'engager à respecter les compositrices. En contrepartie, la direction accède aux revendications salariales et l'égalité salariale entre hommes et femmes est imposée. Non seulement les femmes restent mais elles bénéficient du même salaire que les hommes. Les réajustements du genre dans l'organisation du travail, auxquels la présence des femmes donne lieu dans les ateliers, sont évoqués brièvement. Les réflexions de Delphine Gardey ou Laura Lee Downs, pourtant citées en bibliographie, pourraient être mobilisées à profit dans la perspective d'un prolongement de ces analyses appliquées au travail dans les presses.

Le dernier chapitre déplace la focale de Nancy vers Paris pour montrer les effets du conflit dans l'organisation plus générale du syndicalisme du livre. Deux logiques s'affrontent à la Bourse du travail de Paris. Une logique de classe privilégie l'exclusion du SFT qui a trahi en brisant la grève, une logique d'égal accès à la profession, minoritaire, explique au contraire l'attitude du SFT par la position « réactionnaire » de la FFTL. Le SFT est exclu en 1902 de la Bourse du travail. La rédaction de *La Fronde*

utilise le journal comme tribune pour faire avancer la cause du syndicat féminin en soulignant la dynamique de genre conflictuelle induite par le syndicat masculin. L'analyse du répertoire d'action du SFT pour être réintégré à la Bourse du travail témoigne de la capacité de M. Durand et de ses collaboratrices à mobiliser différents types de ressources – réseau de personnalité, presse, action juridique – pour faire avancer la cause de l'égalité professionnelle et faire réintégrer le syndicat en 1905. Pour autant, le SFT demeure entaché de *jaunisme* et la FFTL reste à convaincre du bien-fondé de la mixité dans les ateliers, comme le révélera quelques années plus tard l'affaire Couriau de Lyon.

S'il faut, encore une fois, souligner l'intérêt de l'ouvrage, la finesse d'analyse et l'usage pertinent qu'il fait d'une lecture du « système de genre », quelques remarques doivent cependant être signalées. La première concerne l'usage du terme « antiféminisme » qui désigne indifféremment ici une catégorie d'analyse produite par les chercheurs et une posture de certains acteurs du conflit. Cette catégorie analytique mériterait une définition plus poussée que la simple « opposition du milieu syndical au mouvement des femmes » qui intègre la dynamique de l'espace de la cause des femmes. En d'autres termes, pas plus que « l'antiféminisme » le « féminisme » n'a de définition essentielle, les différentes acceptions du terme faisant l'objet de conflits entre différents collectifs qui s'en revendiquent. Par ailleurs, sympathique à la cause des typotes et des « féministes », l'auteur oublie parfois de les situer dans l'espace social et surtout dans celui des mobilisations. Les ressources mobilisées dans le déroulement puis lors de l'issue du conflit n'apparaissent pas clairement dans le récit. Enfin, la présentation claire et séduisante de la théorie « queer », qui insiste sur la performativité du genre selon la démarche de J. Butler, ne donne pas lieu dans la suite du livre à une application à l'objet étudié. À la lecture de l'ouvrage, l'utilité de ce type de démarche n'apparaît pas réellement démontrée. Cet appareillage théorique – dont il faut saluer ici la restitution intelligible et convaincante par l'auteur – n'est pas nécessaire pour justifier de l'intérêt de ce travail. Rédigé dans un langage accessible à un public large, il satis-

fera aussi bien les spécialistes de l'histoire des mobilisations et du syndicalisme que les chercheuses et chercheurs sur le genre.

MAGALI DELLA SUDDA

### **Geneviève Pruvost**

*De la « sergote » à la femme flic. Une autre histoire de l'institution policière, 1935-2005*  
Paris, La Découverte, 2008, 308 p.

Geneviève Pruvost retrace la féminisation de la police française, ce processus lent et pourtant irrésistible d'obtention d'un « droit de police » pour les femmes au cours du XX<sup>e</sup> siècle. À l'heure actuelle, l'entrée des femmes dans la police est encore souvent saluée par les médias comme une nouveauté, tant les liens entre ordre, virilité et force publique, inscrits dans la longue durée, semblent encore évidents. Le phénomène est mieux connu dans le monde anglo-saxon, pionnier en matière d'études sur le genre et la police<sup>1</sup>, mais il a peu retenu l'attention des sciences sociales en France et dans d'autres pays européens<sup>2</sup>. Cet ouvrage comble donc une lacune importante. Mais là n'est pas son seul mérite. En effet, l'auteure ne se limite pas à l'approche traditionnelle d'une analyse des modalités statutaires, salariales et organisationnelles prises par la féminisation et des débats localisés à la stricte sphère professionnelle de la police. Elle aborde au contraire, dans leur interrelation, les policier(e)s, les logiques professionnelles, celles de la sphère politique, les échos médiatiques, l'évolution du rapport à la violence, ainsi que les changements dans les rapports sociaux de sexe qui configurèrent ce processus, sans jamais oublier les mutations sociales et politiques plus amples dans lesquelles ils s'inscrivent. L'auteure entend le récit de l'entrée des femmes dans la police, non plus comme une contre-histoire exclusivement féminine qui pourrait être comprise séparément d'une autre, face masculine de l'organisation policière. Elle montre au contraire comment l'accès des femmes aux métiers de police au cours du XX<sup>e</sup> siècle a bouleversé et redéfini l'institution policière dans son ensemble, les définitions de ses missions et son rapport à la violence.

Il s'agit en effet, comme l'explique G. Pruvost, d'un « fait anthropologique inédit » (p. 10) : l'entrée des femmes dans la police a profondément « perturbé » et remis en cause le monopole masculin de la force publique. Les femmes policiers ont obtenu le droit de port et d'usage des armes et du commandement armé ainsi que l'accès à la quasi-totalité des métiers de police, et elles ont maintenu leurs acquis au fil des changements politiques. Surtout, même si le processus de féminisation fut très lent et n'a pas immédiatement suivi la voie des pleins pouvoirs de police, il s'est opéré en temps de paix (il n'a donc pas obéi à une logique d'armement provisoire des femmes en période de crise politique), dans la durée, et sans impliquer une spécialisation féminine des tâches policières. Il constitue donc une transformation profonde, « un événement au cheminement long, qui ne s'est pas encore tout à fait banalisé » (p. 25).

Pour retracer sur soixante-dix ans la lente percée des femmes dans le monde policier, l'auteure mobilise tour à tour, toujours avec pertinence, la sociologie, l'histoire, l'anthropologie ou les apports des *gender studies*. Elle s'intéresse tant aux sujets occultés qu'aux sujets phares et fonde son analyse sur des archives policières, municipales, ministérielles, législatives et médiatiques, ainsi que sur des entretiens biographiques avec 128 policiers (39 hommes et 79 femmes) recrutés du début des années 1970 aux années 2000. Le plan chronologique de l'ouvrage distingue trois périodes : 1935-1968, 1968-1983 et 1983-2005.

La féminisation de la police française débute, sous la pression des féministes réformistes, au sein de la préfecture de Police de Paris, où les premières femmes sont recrutées en 1935 en tant qu'« assistantes de police », spécialement chargées de « tout ce qui, sur la voie publique, intéresse, du point de vue social, les femmes, les jeunes filles et les enfants » (p. 48) et détentrices d'un « droit de police limité » car elles ne sont pas armées. Après la Seconde Guerre mondiale, certaines revendications statutaires, salariales et organisationnelles de ces assistantes parisiennes, bien insérées dans la profession policière, sont satisfaites : en 1952, elles ne doivent plus être assistantes sociales et, en 1960, elles sont versées dans un grade équivalent à celui d'inspecteur. Néanmoins, la fémi-

nisation de la police ne s'étend pas au niveau national, où la police reste « un club masculin semi-privé où la femme n'a pas sa place » (p. 81). Elle demeure « cantonnée » à la brigade mixte des mineurs et cette spécialisation féminine des tâches constituera un obstacle conceptuel à la pleine entrée des femmes dans le monde policier. L'exercice de la coercition reste en pratique réservé aux hommes policiers.

De la fin des années 1960 au début des années 1980, sous l'influence décisive du féminisme d'État, et rendue possible par l'harmonisation des statuts de la préfecture de Police avec ceux de la Sûreté nationale, la dénonciation de la violence d'État par les policiers de la génération « 1968 », l'émancipation féminine et l'action du MLF, la première « expérience de généralisation de la mixité dans la police » (p. 114) se concrétise. Les femmes policiers sont armées, elles suivent la même formation, accèdent à une grande diversité d'emplois et résistent aux tentatives féministes d'une quelconque spécialisation auprès des femmes victimes. Les grades policiers s'ouvrent un à un selon un ordre significatif et à des degrés de publicisation divers : le premier est le prestigieux corps des commissaires de police en 1974, qui fait l'objet d'une vaste campagne de communication. En 1978, celui des gardiens de la paix est également ouvert, mais cette fois le fait est beaucoup plus discret. La mise en place de ce nouvel ordre des sexes au sein de la police correspond aussi à une forte interrogation interne sur les missions policières, notamment en matière de prévention. Cependant, l'existence de quotas de recrutement d'effectifs féminins n'est pas remise en cause par l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, le taux de féminisation reste bas et le monopole masculin des CRS persiste.

La féminisation de la police étant désormais généralisée, s'ouvre une troisième période, de 1983 à 2000, débutant par une phase de stabilisation des compromis antérieurs, cette fois prise en charge par les femmes policières elles-mêmes, au sein de structures syndicales ou associatives dynamiques. Leurs revendications bénéficient des premières grandes enquêtes ministérielles sur les femmes policiers entre 1982 et 1988, mais là où les premières qui concernent le droit à la différence (séparation des vestiaires, gilets pare-balles adaptés, etc.)

sont validées, la levée des quotas suscite plus de résistances. La mort en service de deux femmes gardiens de la paix en 1991 vient alors accélérer le processus : « le tribut du sang » (p. 213) versé, les femmes sont élevées au rang policier à part entière ; elles sont érigées en emblèmes de l'insécurité vécue par la corporation policière. Le lien de cause à effet est immédiat : les quotas, condamnés déjà en 1988 par le Conseil de l'Europe comme contraire au principe d'égalité de sexes, sont définitivement supprimés l'année suivante (décret du 30 mars 1992) sous l'effet de la reconnaissance des risques semblables encourus par les policiers des deux sexes. À partir de 1993, la féminisation de la police n'est plus un « problème public » (p. 225).

La dernière décennie se caractérise par une double progression d'un regard asexué sur ces professionnelles de la sécurité et d'une sur-représentation médiatique qui tend à faire oublier les interdits qui demeurent. Une nouvelle figure s'impose, celle du policier femme – policier avant d'être femme, tantôt victime de l'insécurité, tantôt productrice de désordre (bavure, corruption), citée au même titre que ses homologues masculins. Ce processus d'asexuation a cependant son envers : les affaires de harcèlement sexuel sont tues et les femmes policiers sont privées de moyens de défense collective puisqu'elles ne peuvent se mobiliser en se constituant en groupe de femmes. De plus, le nombre de femmes recrutées demeure faible, la barrière des CRS reste fermée à la féminisation et, surtout, l'intégration des femmes est passée par leur alignement sur les critères masculins.

C'est toute l'ambiguïté du phénomène : il reflète un déplacement réel et fondamental dans l'ordre des genres et des missions policières au long du siècle, qui induit une mutation de fond dans la configuration de l'espace public comme dans la perception de l'autorité au sein de la police. Mais en même temps, il révèle à quel point demeure central l'usage de la contrainte physique, en tous lieux et à toute heure, et sur ce plan la prédominance des hommes est jugée indépassable : « le 'genre' de l'organisation policière n'a pas changé » (p. 288).

Cet ouvrage exceptionnel répond entièrement à sa promesse de nous offrir une autre histoire de l'institution policière et du rapport

à la violence : s'appuyant sur une analyse multidisciplinaire et sophistiquée, il en éclaire plusieurs zones d'ombre. G. Pruvost réussit le pari de mettre en lumière la perméabilité de la profession policière aux mœurs de la société civile concernant les rapports sociaux de sexe et les relations entre police et citoyens. Elle innove également en abordant sur une longue durée la question du changement institutionnel, ses origines, ses dynamiques, ses controverses, ses portées et ses limites, ses avancées et ses retours en arrière, au sein de l'institution policière et au-delà. La perspective anthropologique, l'entrée par le genre et la réflexion sur la perturbation de l'ordre des sexes, constituent une des premières tentatives en ce sens dans les travaux sur la police. Ainsi, le livre de G. Pruvost révèle, entre autres, que l'accès des femmes à l'ensemble des grades policiers et de leurs prérogatives ne s'est pas opéré sans conditions, ni limites au procès d'égalité, et appelle notre attention sur ces formes ambiguës d'intégration des femmes, faites à la fois de reconnaissance et de discrimination plus discrète.

MARGO DE KOSTER

1 - Voir, par exemple, Louise A. JACKSON, *Women police: Gender, welfare, and surveillance in the twentieth century*, Manchester, Manchester University Press, 2006 ; Jennifer BROWN et Frances HEIDENSOHN, *Gender and policing: Comparative perspectives*, Londres, Macmillan, 2000.

2 - Clive EMSLEY, « The policeman as worker: A comparative survey, c. 1800-1940 », *International Review of Social History*, 45-1, 2000, p. 89-110, ici p. 92.

**Manuela Martini  
et Philippe Rygiel (dir.)**

*Genre et travail migrant. Mondes atlantiques, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*  
Paris, Publibook, 2009, 198 p.

**Manuela Martini  
et Philippe Rygiel (dir.)**

« Genre, filière migratoires et marché du travail : acteurs et institutions de la société civile en Europe au XX<sup>e</sup> siècle », *Migrations Société* 22, 127, 2010, p. 45-155.

Le livre dirigé par Manuela Martini et Philippe Rygiel rend compte d'un cycle de recherches

entamé dans le cadre du séminaire d'histoire sociale de l'École normale supérieure et continué lors d'un colloque « Histoire, genre, migration » tenu à Paris en mars 2006. Le dossier coordonné par les mêmes auteurs dans la revue *Migrations Société* est consacré à une question plus limitée. Il s'inscrit cependant dans la continuité de ces travaux et participe au renouvellement de ces études sur le travail migrant.

Les présentations de ces textes par M. Martini et P. Rygiel situent bien ces contributions dans le cadre d'une historiographie marquée par l'histoire des femmes puis par les travaux anglo-saxons sur le genre. Les migrantes n'occupent pas les mêmes emplois que les migrants ou que les « nationales ». Ils impliquent des relations sociales différentes que celles des ouvriers d'usine, et des situations contrastées entre les femmes engagées comme domestiques ou celles embauchées dans l'industrie. Les études sur les migrantes au travail ont d'abord insisté sur leur dépendance vis-à-vis de leurs compatriotes hommes, et le poids accru de la famille dans une situation de déracinement. Elles ont montré le manque de protection lié à la rupture entre le foyer et le lieu de travail, et le cantonnement de ces femmes à des emplois peu qualifiés et mal payés. Sans remettre en cause le constat de ces difficultés, de nouveaux travaux, notamment américains, ont souligné les stratégies autonomes qu'elles pouvaient élaborer et les marges de manœuvre dont elles bénéficiaient. Les contributions regroupées dans ces deux ouvrages, qu'elles soient historiques ou sociologiques, s'inscrivent dans cette perspective tout en montrant les contraintes fortes limitant leur capacité à agir.

Les organisateurs de ce colloque ont choisi d'aborder ces questions dans le cadre des « Mondes atlantiques, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », en variant les échelles d'analyses et les périodes considérées. L'article de Leslie Page Moch, sur les Bretonnes à Paris sous la III<sup>e</sup> République, montre ainsi la mise en place de trajectoires différenciées par le genre au niveau régional. Raffaella Sarti, en retraçant l'histoire longue de la globalisation du service domestique, souligne, du niveau local au niveau global, l'importance de ce dynamisme féminin et ses conséquences sur les mouvements migratoires. Elles invitent ainsi à étudier les modifications des rapports

des femmes avec la gestion de l'économie familiale d'une part et avec l'administration et l'État d'autre part, en reprenant la question classique de leur accès à la sphère publique. Ces textes tracent le cadre des contributions rassemblées dans ces deux ouvrages. À l'instar de M. Martini et P. Rygiel, on peut y distinguer deux thèmes principaux : « Travail, vie quotidienne et projets migratoires » et « État, marché du travail et femmes migrantes ». C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre l'importance méthodologique donnée à l'étude des filières migratoires dans le dossier de la revue *Migrations Société*.

Quel peut être le lien entre le travail, la migration et des formes d'émancipation féminine *via* la transformation des rôles sexués et des hiérarchies au sein de la famille migrante ? Florence Mae Waldron, dans son étude des Canadiens-Français en Nouvelle Angleterre, montre comment l'accès au travail extradomestique permet l'inscription des Québécoises dans des univers sociaux différents et une forme de dégageant par rapport à l'image d'une femme conservatrice des traditions du pays d'origine. L'appropriation d'une certaine « américanisation » différencie leur parcours de celui des hommes et leur ménage une forme d'autonomie. Cependant, nombre de ces articles soulignent un confinement dans la sphère domestique dû à la difficulté à reconstituer un réseau d'entraide pour la garde des enfants et au poids des tâches ménagères. Yukari Takai, dans son étude des Canadiennes-Françaises à Lowell (Massachusetts), explique pourquoi, au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'exclusion de ces familles pauvres des modes de consommation de masse rend nécessaire un travail domestique harassant. De plus, la précarité des situations professionnelles des hommes oblige souvent au cumul de ces travaux avec des activités rémunérées. C'est notamment le cas lors des migrations saisonnières des débardeurs irlandais du port de Québec travaillant aux États-Unis en hiver, étudiées par Robert Grace.

Mais le travail à la maison est aussi privilégié par les migrantes, car il est parfois la seule source de reconnaissance sociale dans un contexte où les emplois extra-domestiques sont instables et très pénibles (voir, par exemple, la correspondance entre une mère et une fille franco-

américaine étudiée par Yves Frenette). Cet arbitrage est déterminé par les conditions d'accès au marché du travail de ses migrantes. Il faut donc prendre en compte le contexte légal favorisant ou non le travail des femmes, en complément ou non de celui de leur mari, les conditions d'éducation mais aussi de travail des enfants dans le cadre d'un bassin d'emploi particulier. Les recherches contemporaines de la sociologue Karen Flynn sur les infirmières de Caraïbes en Angleterre et au Canada soulignent l'importance du type d'emploi occupé et montre comment la défense d'une qualification remise en cause peut être la matrice de luttes conduisant à la construction d'une identité spécifique à ces migrantes au travail. Pour cela, il faut saisir, dans la pratique, les déterminations juridiques et économiques de cette difficile reconnaissance professionnelle.

Aussi, ces études, dans leur diversité et leur précision, appellent des recherches plus précises sur l'accès au travail de ces migrantes. Cette question a été longtemps dominée par une opposition marquée entre des approches structurales des migrations internationales insistant sur leurs conditions économiques et juridiques et des démarches mettant plus en avant l'« agency » des migrants. S'intéresser aux filières migratoires et aux institutions diverses jouant un rôle de médiation est une manière de lier les différentes échelles d'analyse. De plus, en insistant sur le rôle d'organismes émanant de la société civile et non directement d'un État, on peut comprendre autrement les logiques étatiques et étudier leurs effets au plus près de leur mise en pratique. Dans le dossier spécial de *Migrations Société*, les travaux de Christine Muller sur les domestiques luxembourgeoises à Paris au début du XX<sup>e</sup> siècle et de Vera Hajto sur les « bonnes » hongroises en Belgique rappellent l'influence protectrice des États de départ mais font aussi apparaître la variété des intermédiaires influençant leurs parcours : placeurs indépendants plus ou moins corrompus, institutions patronales, ou encore associations caritatives, religieuses ou non. Dans la même optique, Linda Guerry s'intéresse plus particulièrement aux offices départementaux de placement dans la région de Marseille durant l'entre-deux-guerres.

La compréhension de ces filières et de la concurrence entre ces institutions migratoires

exige de tenir les deux bouts de la chaîne des migrations. Comparer l'intégration au point d'arrivée de migrantes de régions différentes permet de comprendre la variété de leurs devenir. Ainsi, l'article de Francesca Sirna sur les Piémontaises et les Siciliennes à Marseille à 1945 est à rapprocher des recherches contemporaines de Carine Pina-Guerassimoff sur les Chinoises du quartier de Belleville à Paris. Celles-ci montrent l'organisation du travail par des filières liées aux origines régionales des migrantes et aux structures familiales qu'elles mettent en jeu. Ainsi, les Chinoises de la province du Zhejiang soutenues par les réseaux et issues d'une immigration plus ancienne échappent, en général, aux tâches les plus difficiles et les plus dégradantes, au contraire des « Dongbei » du nord de la Chine parfois contraintes de se prostituer. L'article central de ce dossier *Migrations Société* réussit à intégrer toutes ces dimensions et à décrypter l'articulation entre les variations dans l'organisation du travail des pays d'arrivée et la mise en place, du niveau local au niveau international, d'une protection et d'un contrôle des migrantes par la société de départ. Le travail de Caroline Douki sur le recrutement, l'encadrement et la protection des jeunes migrantes italiennes dans les usines textiles au début du XX<sup>e</sup> siècle montre ainsi la négociation transnationale de logiques économiques et de contraintes juridiques par les institutions cherchant à canaliser ces milieux migrants. La reconnaissance de la situation précaire de ces femmes seules placées dans des internats de travail va alors progressivement inciter à la construction d'un système plus global de protection des migrants par l'État italien.

L'ensemble de ces contributions donne un bon aperçu des études sur le genre et le travail migrant, en France mais aussi au Canada et en Belgique, influencées par les travaux anglo-saxons alliant histoire sociale des migrations et construction genrée de l'organisation du travail. Ces travaux laissent cependant de côté, de manière étonnante, les relations entre les hommes et les femmes, et la définition de ce que pourrait être une forme de masculinité dans ce contexte de migration. Le rôle des hommes est souvent réduit à l'ombre portée de leur domination ou de leur absence.

L'étude des filières migratoires et des logiques institutionnelles qui les déterminent permet de prendre en compte la position de ces migrantes dans l'organisation, à différentes échelles, des marchés du travail. Elle participe au renouvellement d'approches centrées sur les stratégies familiales ou le poids des logiques étatiques. Elles devraient être cependant complétées par des travaux sur les luttes collectives des migrants et le rôle, ambigu et contrasté, joué par les syndicats face aux revendications de ces femmes. Ce manque correspond, bien sûr, au peu d'études consacrées aujourd'hui aux organisations ouvrières. Comment, pourtant, sans cela comprendre la dynamique de l'organisation du travail, migrant ou non ?

THOMAS CAYET

### Jean Le Bihan

*Au service de l'État. Les fonctionnaires intermédiaires au XIX<sup>e</sup> siècle*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 366 p.

On le sait depuis Alexis de Tocqueville, l'État est en France chose fort ancienne. Mais, quand Tocqueville, en 1856, publiait *L'Ancien Régime et la Révolution*, que savait-il lui-même de l'état de l'État, et plus précisément du fonctionnement de sa salle des machines ? Sans doute avait-il lu les *Études administratives*, publiées en 1845 par Auguste Vivien, dont le parcours n'est pas sans traits communs avec le sien : juriste libéral et anglophile, il tenta comme lui, pendant quelques mois, une carrière ministérielle sous la II<sup>e</sup> République. Réimprimé en 1974, grâce aux soins et avec une érudite préface de Pierre Legendre, l'ouvrage consacre un titre entier, soit près de 150 pages, au monde des fonctionnaires publics, corrigeant ainsi la vision, féroce autant que perspicace, qu'en avait tracée Balzac quelques années plus tôt dans *Les employés*.

Pas plus que Vivien, mort en 1854, Tocqueville, qui ne lui survécut que cinq ans, n'eut sans doute l'occasion de lire la première édition, publiée en 1856, de ce monument de littérature administrative que fut le *Dictionnaire de l'administration française* de Maurice

Block, véritable *best-seller* en la matière puisqu'il ne connut pas moins de cinq éditions jusqu'à 1905. L'eût-il fait que, sur ce et ceux qui font véritablement fonctionner la machine, il n'eût guère été éclairé. Dans sa première édition « républicaine », celle de 1877, l'ouvrage de Block utilise le mot « fonctionnaires » lorsqu'il traite du Conseil d'État, du corps préfectoral ou de la Cour des comptes – il est en revanche muet sur l'Inspection des finances, signe que ce corps n'était pas encore tout à fait « grand » –, mais réfute absolument l'usage du terme pour qualifier « les agents qui ne sont pas investis d'une portion de l'autorité et de la puissance publique », notamment « les employés des administrations publiques qui n'ont point par eux-mêmes le droit de prendre des décisions et ne font que préparer ou exécuter les mesures prescrites par les véritables fonctionnaires » (p. 971), ces derniers correspondant, *mutatis mutandis*, aux hauts fonctionnaires que, rappelle Jean Le Bihan, l'historiographie a déjà si largement et si diversement étudiés, des travaux de Louis Fougère à ceux de Christophe Charle.

Mais sur les « fonctionnaires de peu », dont les appellations, officielles ou non, restèrent et restent fluctuantes – employés, surnuméraires, agents publics, fonctionnaires « de second rang », etc. –, la moisson historiographique était sensiblement plus mince, mis à part le cas effectivement à part (J. Le Bihan fait de lui un « hapax ») de Guy Thuillier, dont les textes multiples ont, sous diverses signatures, construit une véritable et utile anthropologie du quotidien administratif au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ajoutons-y, outre les travaux de Jeanne Siwek sur les processus de syndicalisation des agents de l'État (qui portent pour l'essentiel sur la fin de la période étudiée par J. Le Bihan), un nombre important d'études locales, dont les plus notables sont d'une part celles menées, avec d'autres, par Bruno Desmons sur les élites municipales de la III<sup>e</sup> République dans le Sud-Est de la France et d'autre part l'ensemble conséquent des travaux de Jean-Paul Jourdan concernant, dans l'Aquitaine du XIX<sup>e</sup> siècle, « le petit emploi public », la « classe moyenne administrative », les « sans-grade » : la diversité des termes témoigne de la difficulté à saisir l'objet.

Difficulté qui n'a pas rebuté J. Le Bihan dans son travail de thèse, mené sous la direction rigoureuse de Patrick Harismendy. Dans cette thèse, puis dans le livre, J. Le Bihan a choisi de nommer « intermédiaires » l'ensemble – qu'en topologie on appellerait ouvert – des agents de rang « n-1 », catégorie qu'il analyse sur la séquence chronologique 1825-1914, dates non aléatoires comme il s'en explique.

Effectivement en peine d'en donner une définition – comment le ferait-il, sachant que les bornes inférieure et supérieure de l'ensemble sont elles-mêmes flottantes ? –, l'auteur ne peut ni compter sur les catégories (quatre à l'origine, trois désormais) inventées par le statut des fonctionnaires de 1946, ni sur la pratique administrative qui, depuis (et aussi longtemps) qu'existe une grille des traitements, recourt à l'indice terminal du grade. Comment faire donc quant rien de tout cela n'est formalisé – l'un des problèmes récurrents de la période consistant précisément en l'édiction de règles fixes, et si possibles équitables, relatives aux appointements des agents publics – mais que n'en existent pas moins des services, une hiérarchie, des instructions, bref un ordre administratif – ordre qui plus est appelé à durer, selon une logique que vilipendait le juriste Gaston Jèze au tournant du XX<sup>e</sup> siècle : « La France est un régime républicain doté d'un système administratif bonapartiste » ?

Le problème auquel est confronté J. Le Bihan consiste à nous présenter ce monde, à en comprendre les règles de fonctionnement, telles qu'elles furent issues de dynamiques de construction et de processus de stabilisation. Il y réussit parfaitement, en construisant un échantillon solide (N=553) de trois métiers (ou fonctions, ou professions, ou corps ? la diversité des mots souligne, là encore, le flou de la catégorie) dont l'un qu'il a fabriqué, les « gradés » de préfecture (essentiellement les chefs de bureau et de division des préfectures).

Les sources s'y prêtent bien : aux textes normatifs publiés (lois, règlements) ou non (instructions, circulaires) s'ajoutent les précieux annuaires départementaux et, surtout, un fort éloquent ensemble de sources archivistiques inédites, consultées tant à Paris que sur le terrain breton où l'enquête a été conduite, à commencer par les dossiers de personnel. Le fait même que les bureaux aient ainsi conservé,

tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, leurs dossiers est déjà en soi un témoignage de la construction de ce système administratif que l'auteur met bien en évidence dans sa très instructive deuxième partie, intitulée « Naissance des carrières ».

Car la méthode est ici solide, et solidement mise en œuvre. La première partie de l'ouvrage est une classique mais nécessaire sociologie historique des fonctionnaires intermédiaires, construite sur la triade usuelle des propriétés sociales : origines socioprofessionnelles, capital financier et symbolique, sociabilités. La troisième partie enfin relit les deux précédentes – celle qui évoque un *système* et celle qui présente une *société* – à l'aune d'une question importante, et dont l'auteur souligne à juste titre qu'elle est rarement posée par l'histoire administrative : dans quelle mesure peut-on parler de l'apparition d'un *ordre* administratif ? Ce dernier se présenterait comme un composite de valeurs professionnelles (compétence, efficacité) et de vertus privées (honorabilité, dévouement), le tout jalonné, voire couronné, grâce à des instruments qui se mettent alors en place et dont l'usage ne cessera de se perfectionner : notation, avancement, décorations.

On ne saurait faire plus beau compliment à ce livre que de dire qu'il manquait et qu'il ne manque plus, même si le travail, comme le reconnaît l'auteur, n'est au demeurant qu'esquissé. La suite de l'histoire prouve que J. Le Bihan ne s'est pas endormi sur les lauriers que lui a, à juste titre, décernés son jury. Avec son collègue rennais Marc Bergère, il vient en effet de diriger, dans l'excellente collection Équinoxe que dirige Michel Porret aux éditions genevoises Georg, *Fonctionnaires dans la tourmente*, qui applique la notion de transition politique, plus large que celle d'épuration, à la moyenne durée des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Ayant postfacé ce livre, je me limiterai à en dire ici que tout ce qui précède cette postface est à lire.

MARC OLIVIER BARUCH

**Claire Dolan (dir.)**

*Entre justice et justiciables. Les auxiliaires de justice du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle*  
Québec, Les Presses de l'Université  
Laval, 2005, 828 p.

Moyen Âge à nos jours, avec toutefois une forte prépondérance de l'histoire moderne et, en son sein, du XVIII<sup>e</sup> siècle. Qui sont ces « auxiliaires de justice » annoncés par le titre du livre ? Dans une introduction claire et problématisée, qui synthétise l'apport de chacune des communications, Claire Dolan explique que les auteurs ont rassemblé sous ce vocable tous les « médiateurs, traducteurs du langage juridique, pédagogues de la loi, guides de la procédure [et] exécutants » qui rendent possibles l'acte de juger et l'application du jugement tout en n'étant pas directement ceux qui possèdent la « fonction de juger » (p. 15). Il s'agit, écrit Robert Jacob, auteur de la première contribution, « de déplacer le regard du pouvoir qui ordonne vers les exécutants sans lesquels les ordres seraient inopérants » (p. 43).

Le plan de l'ouvrage permet de prendre la mesure de la diversité de ces auxiliaires, qui interviennent d'un bout à l'autre de l'action judiciaire – de l'enquête ou de la simple surveillance à l'arrestation et du procès à l'exécution du jugement – ou qui, dans certains cas, se substituent à elle par des procédures d'arbitrage. La première partie, « Auxiliaires de justice par fonction », rassemble ainsi des études sur des professions très disparates, les unes relevant de la « main-forte » – sergents de ville, commissaires de police, gendarmes, gardes forestiers, huissiers et bourreaux – et les autres de la préparation et de la tenue du travail des tribunaux : avocats, procureurs et greffiers, auxquels sont joints, sans que l'on soit pleinement convaincu de ce rapprochement, les notaires. La seconde partie, « Auxiliaires de la justice ou auxiliaires de justice ? », aborde les situations plus hétérogènes encore des « juges d'un moment, artisans de la concorde, conciliateurs par fonction, arbitres, experts » (p. 28), qui ne sont pas des professionnels de la police ou de la justice, mais dont cette dernière ne peut en aucun cas se passer. Après une étude sur les relations entre clergé d'Ancien Régime et l'exercice de la justice, on trouvera donc dans cette partie deux ensembles principaux, le premier sur les lieux et fonctions de l'arbitrage – consistoires, justices de paix... – et le second sur la montée en puissance de l'expertise médicale, puis psychiatrique dans les tribunaux du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Sur plus de 800 pages, le

Cet ouvrage collectif comprend 46 contributions couvrant une large période du cœur du

lecteur est donc transporté, entre autres, de la prévôté de Saint-Quentin à la fin du Moyen Âge à la Valachie du XVII<sup>e</sup> siècle et du Québec des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles à la France du XXI<sup>e</sup> siècle. Outre la variété des temps, des espaces et des professions abordés, un autre facteur de diversité de l'ouvrage tient au statut des auteurs, constitués de doctorants aussi bien que de chercheurs et d'enseignants-chercheurs reconnus, en activité dans différents pays, essentiellement la France et le Canada.

Cette diversité temporelle et géographique aurait pu donner lieu à un empilement de peu d'intérêt, d'autant plus que l'objet n'est pas facile à circonscrire. Il n'en est rien et l'on peut voir dans cette riche publication une entreprise réussie, qui relève certes moins d'un jardin à la française où tout se tiendrait à sa place dans un équilibre parfait que d'un paysage vallonné offrant surprises et dissymétries. D'une part, bien sûr, les historiens spécialistes des différentes professions abordées peuvent tirer un grand parti des ensembles de contributions qui structurent le livre sur des points particuliers : la police, les professions juridiques ou encore l'expertise médicale. L'historiographie de la police et de la gendarmerie, par exemple, se trouve ainsi enrichie d'une dizaine de belles études qui participent du foisonnement actuel de publications sur ces institutions et les hommes qui les composent. Mais, surtout, le fait même d'envisager ensemble ces professions variées ou ces différents types d'interventions – y compris extrajudiciaires – dans la régulation des conflits dessine de manière originale, sans doute inédite, un espace problématique commun et, dans une large mesure, opératoire.

Parmi les questions transversales figure en premier lieu ce qu'annonce le titre, c'est-à-dire la place d'intermédiaires occupée par les différents auxiliaires entre l'institution judiciaire et les justiciables. La plupart des contributions s'efforcent, dans une belle unité, de saisir les modalités et les effets de cette situation d'entre-deux, ce qui donne lieu à d'intéressants tableaux de groupe – par exemple celui des sergents du Châtelet à la fin du Moyen Âge (Valérie Toureille), « maîtres de la rue parisienne » (p. 82) certes, mais qui doivent s'assurer de la « véritable coopération » de cette rue (p. 83) – ou à des monographies sur des individus, par

exemple le portrait nuancé d'un commissaire de police rouennais du début du XIX<sup>e</sup> siècle, en poste dans une banlieue industrielle et populaire (Anne Desjardins et Éric Wauters).

Une autre problématique commune est celle de la professionnalisation, ou de la non-professionnalisation, de ces auxiliaires de justice. La construction d'identités professionnelles par l'expertise donne ainsi lieu à une fort intéressante étude de Michel Porret sur les sages-femmes, chirurgiens et médecins à Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle, de plus en plus sollicités pour éclairer la justice sur les viols, les morts violentes ou les suicides. Mais cet appel à l'expertise médicale rencontre en d'autres lieux de multiples difficultés pratiques : bien des médecins sollicités sont incompetents en la matière et tous se plaignent d'être mal payés, comme c'est le cas dans le département de la Seine-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle (Marina Daniel). L'attention aux conditions matérielles d'exercice des diverses activités auxiliaires de la justice constitue justement l'un des points forts de cet ouvrage. Qu'il s'agisse du prix des offices du Châtelet entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle (Robert Descimon), des conditions dans lesquelles les gardes forestiers patrouillent dans le Périgord au XVIII<sup>e</sup> siècle (Hamish Graham) ou de la rémunération (en baisse...) versée au bourreau dans la province de Brabant au XIX<sup>e</sup> siècle (passionnante contribution de Jérôme de Brouwer), et de bien d'autres situations encore, la plupart des auteurs montrent finement comment les éléments les plus concrets d'accès à ces fonctions, puis ceux de leur exercice et de leur reconnaissance déterminent la place des auxiliaires dans la société de leur temps, mais aussi, dans beaucoup de cas, la manière dont ils agissent.

En définitive, l'intérêt majeur de cet ouvrage foisonnant, ouvert à de multiples lectures et usages selon les domaines de recherche des lecteurs, réside dans le fait qu'il aborde dans une perspective de longue durée les manières dont une autorité s'exerce au quotidien et donc, en définitive, existe. À cet égard, l'article liminaire de Robert Jacob sur les « Licteurs, sergents et gendarmes : pour une histoire de la main-forte », remarquable réflexion sur l'incarnation d'une abstraction, la justice, par « ses petites mains et ses gros bras » (p. 37), sur

la division progressive du travail entre le juge et ses auxiliaires et sur la rationalisation du droit que l'apparition de ces derniers a permis, doit être particulièrement recommandée à l'intelligence – c'est le mot – des lecteurs.

PIERRE KARILA-COHEN

**Patricia Benec'h-Le Roux**

*Au tribunal pour enfants. L'avocat, le juge, le procureur et l'éducateur*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 215 p.

Contrairement à ce que pourrait annoncer son titre, l'ouvrage de Patricia Benec'h-Le Roux n'est pas centré sur une sociologie de la justice pénale des mineurs, même s'il y contribue. En étudiant la façon dont la place et le rôle des avocats au sein de cette justice se construisent et évoluent dans l'interaction avec l'ensemble des acteurs des tribunaux pour enfants, il contribue avant tout à une sociologie des professions des avocats, dans la lignée de l'approche interactionniste déjà mise en œuvre par Philip Milburn. L'auteure se rattache explicitement aux travaux de l'École de Chicago, et reprend la métaphore théâtrale goffmanienne pour décrire la scène du procès. Cette approche est servie par le recueil de matériaux ethnographiques : observations d'audiences et entretiens semi-directifs avec des avocats et des juges pour enfants dans trois tribunaux, de 1997 à 1999.

Le point de vue des avocats constitue une part minoritaire de ces matériaux : 29 extraits d'entretiens cités sur 71 rapportent leurs propos. Ce choix, combiné au recours abondant aux observations d'audience ou de salle d'attente du tribunal, sert assez bien la perspective interactionniste, restituant la place de l'avocat dans le tribunal, de son point de vue mais aussi de celui de ses interlocuteurs (à ce titre, on peut en revanche regretter que seuls des entretiens avec des juges soient cités, alors que l'expression des procureurs, éducateurs, greffiers, clients mineurs, parents est quasi absente).

C'est dans le cadre de l'introduction que P. Benec'h-Le Roux relate l'apparition, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, d'un réseau d'avocats investis

dans la défense des mineurs (avec la création des premiers comités de défense des enfants en justice en 1890), qui joueront un rôle important dans la mise en place de tribunaux spécialisés et la constitution d'un droit des mineurs unifié et dérogatoire du droit commun.

L'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante et celle de 1958 pour les mineurs en danger aboutissent à la construction d'une justice des mineurs fondée sur un modèle éducatif où domine une alliance forte entre juges et éducateurs, et au sein de laquelle le rôle de l'avocat apparaît mineur (puisque son client n'est pas menacé par de lourdes peines et que les différents acteurs du tribunal sont censés s'accorder sur des mesures allant dans son intérêt). À partir des années 1990, la remise en cause du modèle protectionnel de la justice des mineurs (qui culmine avec les lois Perben de 2002 et 2004, mais trouve ses prémices dès 1994 avec la mise en place de la rétention judiciaire pour les moins de 13 ans) et l'affirmation d'un droit des enfants à la défense sous l'impulsion du droit international (avec la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant en 1989) vont offrir un nouveau rôle aux avocats des mineurs.

La fin des années 1990 est marquée par l'émergence de groupes de défense des mineurs, composés d'avocats relativement dominés au sein du barreau (de jeunes avocats, souvent des femmes, payés par l'aide juridictionnelle et éloignés des spécialités les plus lucratives), qui vont lutter pour une reconnaissance de leurs compétences et un monopole d'exercice dans la défense des mineurs. Se constitue ainsi un groupe d'avocats régi par un statut juridique associatif et placé sous le contrôle du barreau, établissant avec chaque tribunal pour enfants une convention déterminant le système de désignation d'office des avocats des mineurs, la création d'une permanence ou de consultations juridiques gratuites, etc. Ce groupe obtient la mise en place d'une formation spécifique obligatoire.

Ces enjeux collectifs et historiques sont peu repris dans le corps de l'ouvrage, et l'auteure renvoie, pour ce sujet, à sa thèse<sup>1</sup>. Pourtant, elle situe d'emblée sa recherche dans un contexte historique particulier : celui d'une pénalisation de la justice des mineurs, avec la montée en

puissance du parquet et la remise en cause du caractère spécifique de cette justice. Elle associe cette évolution à la transformation des alliances professionnelles au sein du tribunal pour enfants, à laquelle elle assiste, caractérisée par le recul de l'association traditionnelle entre le juge des enfants et les éducateurs au profit d'un renforcement du couple du juge et de l'avocat du mineur face au magistrat du parquet. Sa recherche précède cependant le tournant décisif des lois Perben, et le lien n'est pas toujours clairement établi entre la pénalisation récente de la justice des mineurs, l'émergence d'un groupe professionnel d'avocats de mineurs et la transformation du cadre des interactions quotidiennes que l'auteure observe.

La première partie de l'ouvrage montre comment la spécificité juridique et judiciaire de la scène pénale des mineurs y contraint les rôles de l'avocat, en décrivant ses situations concrètes de travail. Obligatoire et donc souvent imposé à son client, perçu comme plus proche du juge et du procureur que du jeune mineur (ne serait-ce que par son langage juridique et sa robe), pris avec les autres acteurs du tribunal (juges, éducateurs, procureurs) dans des relations oscillant entre concurrence et collaboration autour de la définition de l'intérêt de l'enfant (à laquelle ce dernier est en revanche peu associé...), l'avocat peine à se définir comme le premier défenseur du mineur accusé.

Ce cadre étant posé, la seconde partie de l'ouvrage est consacrée au « travail d'appropriation de la scène pénale des mineurs par l'avocat ». Cette appropriation renvoie à deux objectifs : d'une part assurer le meilleur travail de défense possible, d'autre part « se faire une place au tribunal pour enfants » et ainsi « se construire une face professionnelle consistante c'est-à-dire une 'valeur sociale positive' » (p. 128). En partant de la façon dont les avocats se mettent individuellement et collectivement en scène au tribunal et en étudiant leurs stratégies de plaidoirie, l'auteure dessine trois rôles assurés par l'avocat du mineur délinquant au tribunal pour enfants : un rôle de régulation professionnelle qui se développe (en défendant ses droits professionnels, en mettant par exemple en avant son travail de contrôle du déroulement de la procédure, l'avocat pose des limites au pouvoir des autres professionnels) ;

un rôle d'auxiliaire du tribunal pour enfants, contribuant à la définition et à la défense de l'intérêt de l'enfant ; un rôle de médiateur entre le mineur et le juge pour enfants (l'avocat veille au respect par le mineur et ses proches de l'ordre cérémoniel de l'audience pénale, il contribue à passer d'une situation de conflit entre accusé et victime à un règlement juridique pacifique du litige, notamment en incitant son client à reconnaître sa culpabilité et à accepter la sanction).

En conclusion, l'auteure revient sur le lien entre l'affirmation croissante de ces rôles et les transformations récentes de la justice des mineurs. Elle parvient ainsi finalement à relier une description ethnographique précise du travail des avocats des mineurs au contexte historique particulier de ce travail.

La démonstration souffre cependant de trois faiblesses. Tout d'abord, l'auteure fait l'hypothèse d'une spécificité forte de la justice des mineurs, mettant en avant la difficulté à instaurer une relation de confiance entre client et avocat, l'indiscipline du jeune client, l'importance de sa personnalité et de sa tenue à l'audience, le poids des aveux et des excuses aux victimes, la faible technicité du droit manipulé au tribunal pour enfants et l'importance qu'y prend le travail relationnel. Or ces différents aspects, s'ils opposent bien la défense des mineurs au travail de l'avocat d'affaires, se retrouvent dans divers secteurs de la justice des majeurs (justice pénale, affaires familiales).

Ensuite, l'écriture adoptée par l'auteure rend parfois difficile la distinction entre son propre point de vue et celui des acteurs qu'elle observe. Son analyse conclusive des réformes récentes reprend les termes des professionnels de la justice des enfants, attachés au modèle éducatif (elles « entravent tout processus de rééducation », p. 200). Adoptant le vocabulaire de ces professionnels, elle nomme souvent « délinquants » les mineurs accusés. Parlant de la situation d'enfants refusant d'avouer un délit, elle reprend l'expression de « faits avérés » pour établir le caractère contre-productif de leur refus. Cette porosité entre catégories de l'analyse sociologique ou de la description ethnographique et catégories indigènes fragilise parfois l'étude minutieuse des matériaux empiriques qu'elle propose.

On regrettera enfin que cette analyse ne prenne pas plus systématiquement en compte la façon dont les interactions observées sont prises dans des rapports de domination complexes. Le lecteur relève par exemple le poids des avocats et des femmes juges parmi les professionnels cités tout au long de l'ouvrage, s'opposant à celui des garçons parmi les accusés observés en audience, ainsi que la distance sociale généralement importante – mais variable – qui sépare les avocats des mineurs et de leurs parents. L'analyse sociologique attentive de matériaux ethnographiques aussi denses que précis que nous propose P. Benec'h-Le Roux aurait pu être enrichie par la prise en compte de l'articulation de ces rapports de genre, de race, de classe et d'âge, de même que la forte féminisation des professions du droit, qui distingue la justice des enfants, aurait pu entrer dans l'analyse de l'histoire de cette justice et de l'émergence d'une profession reconnue d'avocat des mineurs.

SIBYLLE GOLLAC

1 - Patricia BENECH-LE ROUX, « Sociologie des rôles de l'avocat sur la scène pénale des mineurs », thèse de doctorat de sociologie, université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2004.

### Caroline Moriceau

*Les douleurs de l'industrie. L'hygiénisme industriel en France, 1860-1914*

Paris, Éditions de l'EHESS, 2009, 320 p.

Le livre de Caroline Moriceau est une contribution importante à l'analyse historique des questions de santé au travail, d'une part, et de construction d'un groupe professionnel, d'autre part. En cela, il s'inscrit bien dans un courant de travaux actifs dont un bon exemple est le numéro spécial de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* intitulé « Les maladies professionnelles, genèse d'une question sociale (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.) »<sup>1</sup>. En même temps, lorsqu'il s'intéresse à la constitution d'une discipline et d'un groupe professionnel, il est dans la ligne de l'ouvrage de Vincent Viet, *Les voltigeurs de la République*<sup>2</sup>.

Le premier objectif est de comprendre la formation d'un nouveau domaine de connais-

sance qui est à l'intersection de disciplines, de pratiques, de rapports de force qui font de l'hygiène industrielle un domaine toujours à la marge et, souvent, de manière conflictuelle par rapport aux situations établies. L'hygiène industrielle a d'abord renvoyé à une question pratique liée aux nuisances que produit l'activité industrielle à l'extérieur – elle pose donc la question des limites de la libre entreprise et de la propriété privée. À partir des années 1860, elle pénètre rapidement, du fait des données accumulées, au sein des établissements industriels et intervient dans les modalités mêmes de l'organisation du travail. Pour cela, elle doit faire face à un très puissant travail de dénégation lorsqu'il s'agit de faire reconnaître le caractère souvent dangereux du travail usinier et de constituer une expertise qui n'est ni celle des employeurs ni celle des ouvriers. Le livre donne de nombreux exemples de ces dénégations, mais l'auteur tente d'aller plus loin et d'en comprendre la possibilité tant, *ex post*, il semble incroyable que la dangerosité du travail des verriers ou des mineurs par exemple ait pu être contestée. Il montre également la difficulté à construire un savoir légitime et à donner autorité à l'hygiéniste industriel qui est « un improbable Janus Bifrons, mi-médecin, mi-ingénieur » (p. 94). Utilisant les revues spécialisées et leurs auteurs comme révélateur des transformations de la discipline, C. Moriceau fait apparaître trois générations de médecins hygiénistes : la première, active dans les années 1850, occupe des positions élevées dans l'université et les organes officiels ; c'est la génération qui impose la discipline. La génération suivante diffuse la discipline dans les départements, dans les facultés de médecine, dans les conseils d'hygiène sur tout le territoire. Enfin, avant guerre, on assiste à une différenciation de la profession et à la création de nouvelles structures par une troisième génération. Cela se traduit par le développement de techniques nouvelles, liées au travail de laboratoire, qui utilisent notamment l'expérimentation animale et se nourrissent des progrès scientifiques comme dans le cas de la toxicologie industrielle. En même temps, des obstacles existent et les hygiénistes ne parviennent pas réellement à construire de statistiques de morbidité et de mortalité professionnelle, du moins à la hauteur de leurs exigences.

À mesure que la discipline se développe, les tensions entre la logique scientifique et les intérêts économiques se durcissent. L'auteur analyse trois cas où se jouent un développement rapide des connaissances et, en même temps, des antagonismes sur les conséquences pratiques qu'il convient d'en tirer. Dans le cas du phosphore blanc pour la fabrication des allumettes, la dangerosité est établie dès le milieu du siècle, et des substituts existent mais les raisons économiques retardent sans cesse la prescription de son utilisation. En 1894, le docteur Émile Magitot soutient ainsi qu'il « est possible d'instituer des règles d'hygiène générales et individuelles capables de supprimer tous les accidents du phosphore » (p. 155-156). Il faut plusieurs années avant que l'interdiction soit prononcée et qu'une nouvelle conception tente de s'imposer : « le rôle véritable de l'hygiène est non pas d'accumuler des mesures de protection contre une cause puissante d'insalubrité, mais bien de supprimer cette cause elle-même » (p. 156). Dans le cas de l'interdiction de la céruse dans la peinture, plusieurs dimensions sont en jeu et notamment, comme dans le cas précédent, celui de la responsabilité des ouvriers, toujours jugés « négligents ». Mais la lenteur tient aussi à la contestation des expériences et donc au déplacement des conflits d'intérêts au sein même de l'expertise. Enfin, dans le cas de l'intoxication mercurielle dans les couperies de poils, c'est l'intérêt économique des travailleurs qui sert d'obstacle à l'interdiction.

Une dernière dimension du développement de l'hygiène industrielle mérite d'être soulignée et tient à son internalisation, notamment au travers de congrès internationaux. Les effets de comparaisons, des pratiques et des législations, pèsent fortement sur les logiques nationales.

D'une certaine façon, à cette époque, les hygiénistes font l'expérience de toutes les difficultés inhérentes à l'invention d'une politique de prévention des risques industriels. L'histoire a montré depuis que les modes et le rythme de résolution de ces difficultés n'ont pas fondamentalement changé, si l'on pense par exemple aux cas de la silicose ou de l'amiante.

Le projet de la troisième partie de l'ouvrage est essentiel : il est de comprendre comment et de quelle manière l'hygiénisme savant est

entré dans les pratiques individuelles, comment les travailleurs ont reçu les prescriptions des hygiénistes, comment ils les ont intériorisées ou, pour être plus exact, comment ils les ont, au sens propre, incorporées. Le constat est d'abord celui d'une double résistance. De la part des employeurs, elle est prévisible ; de la part des travailleurs, plus étonnante à première vue. C. Moriceau démêle avec beaucoup de précision toutes les nuances de l'ignorance, de la dénégation, de la mauvaise foi et les raisons qui les sous-tendent, de l'indifférence au fatalisme en passant par tous les degrés de la méfiance et de la défiance à l'égard d'experts venus de l'extérieur de l'usine et du monde du travail. Mais, certainement, il n'y a aucune symétrie entre la position des patrons qui défendent leurs profits et les ouvriers qui, pour gagner leur vie, n'ont d'autres choix que de la mettre en danger. Ce qui frappe, c'est l'aspect moral que revêtent souvent les injonctions de l'hygiénisme industriel, notamment dans les exigences de propreté qui apparaissent dans les règlements des usines, mais aussi l'irréalisme de certaines injonctions. Par exemple, dans une « fabrique parisienne de crochets de fer pour fil télégraphique », lorsqu'il est demandé de « prendre invariablement, après six semaines de travail, un repos de quinze jours » selon un « arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1859, pris en accord avec le médecin » (p. 186).

Apparaît alors la difficulté pour le monde ouvrier de s'approprier les connaissances qui devraient pourtant leur permettre de défendre leurs intérêts vitaux. Du moins, directement sur le terrain de l'hygiène industrielle, comme si le mouvement ouvrier avait privilégié, à côté du salaire, la question de la durée du travail : réduire la présence à l'usine étant en définitive le moyen le plus sûr de se protéger des effets nuisibles du travail.

Pour finir, il faut revenir sur un trait remarquable de ce livre : d'une certaine façon, il n'est pas le livre qu'aurait voulu faire son auteur. C. Moriceau le dit dès le début et le souligne à nouveau à la fin en considérant que son livre reste à écrire pourvu que les sources puissent être disponibles. Elle aurait en effet voulu proposer une histoire de la santé au travail touchant au plus près les réalités de l'usine, des souffrances endurées par les corps, des luttes et des moyens parfois mis en œuvre pour les

soulager. L'action plus ou moins directe des hygiénistes et les travaux qu'ils ont produits n'étaient, au départ, qu'un moyen d'accéder à cette réalité, faute de mieux, faute de sources directes que les entreprises seules ont peut-être mais qu'elles ne divulguent pas. La monographie sur les verriers de Baccarat qui sert de prologue à celui-ci est un aperçu impressionnant de cet autre livre. Mais, après avoir lu celui qui est écrit, on ne peut pas ne pas penser que malgré tout, de manière moins directe peut-être, il est une importante et convaincante contribution à ce projet initial.

JÉRÔME BOURDIEU

1 - Paul-André ROSENAL et Catherine OMNÈS (dir.), « Les maladies professionnelles, genèse d'une question sociale (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 56-1, 2009.

2 - Vincent VIET, *Les voltigeurs de la République. L'Inspection du travail en France jusqu'en 1914*, Paris, CNRS Éditions, 1994.

**Catherine Omnès et Laure Pitti (dir.)**

*Cultures du risque au travail et pratiques de prévention au XX<sup>e</sup> siècle. La France au regard des pays voisins*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 262 p.

Les formes de mise en danger de l'intégrité physique et/ou morale des individus dans le cadre de leur activité professionnelle changent et se renouvellent au rythme des progrès scientifiques et techniques, se déplaçant à mesure que des activités quittent certains pays et emportent avec elles des dangers emblématiques de la seconde industrialisation, acquérant plus ou moins de visibilité selon le nombre de leurs victimes et/ou le scandale de leur « révélation ». Mais le risque professionnel ne diminue pas avec l'évolution des modes d'activités ; il n'y a guère de progrès en la matière. Ainsi que le rappellent en introduction les auteurs de l'ouvrage, on note au contraire une aggravation des conditions de travail depuis une dizaine d'années ; la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) estimait en 2004 à 115 000 le nombre des salariés absents chaque jour, et à 170 le nombre des accidents

du travail entraînant une incapacité permanente ou un décès.

L'actualité des questions liées à la prise en compte des risques au travail est chargée et pressante : prise de conscience de la gravité de certains risques à effets différés tels ceux liés à la manipulation de l'amiante, essor des risques psychosociaux, accroissement du nombre des maladies reconnues comme professionnelles. La préservation de la santé au travail est aujourd'hui une forte préoccupation de santé publique, que traduisent à leur manière les sollicitations sur les thèmes y afférant adressées en direction de la communauté des chercheurs en sciences humaines et sociales (voir notamment les appels à projets successifs lancés par le seul ministère en charge de l'emploi).

Dans ces réflexions très actuelles, l'histoire est en effet convoquée (avec elle la sociologie ou le droit) pour contribuer à la démonstration/construction/explicitation des phénomènes complexes de connaissance/reconnaissance/déni qui entourent les risques du travail, tant dans leur dimension institutionnelle que chez les acteurs de terrain<sup>1</sup>. Ce mouvement rejoint et vient raviver des courants plus anciens d'histoire de l'hygiène publique (les travaux de Patrice Bourdelais, d'Alain Corbin ou de Jacques Léonard entre autres), d'analyse de la place accordée aux questions de santé dans les mouvements ouvriers (voir par exemple les travaux d'Alain Cottureau), ou plus récemment et plus directement d'histoire de la prévention des risques professionnels (les travaux de Vincent Viet et Michèle Ruffat).

C'est de cet élan que participe pleinement l'ouvrage, bilan d'étape d'un programme de recherche soutenu par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS-MIRE) dans le cadre de l'appel à projets ouvert en 2003 sur le thème « Construction sociale des risques et protection sociale ».

Les seize contributions qui composent l'ouvrage s'efforcent d'apporter des éléments de réponse à une question cruciale : pourquoi cette prégnance et cette actualité du risque professionnel dans la France d'aujourd'hui alors que la préservation de la santé au travail occupe les hygiénistes industriels depuis le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle au moins, et que deux lois

fondamentales en la matière ont été votées il y a plus d'un siècle (la loi sur l'hygiène des ateliers en 1893 et celle sur les accidents du travail en 1898). L'enjeu pour les historiens, sociologues ou juristes réunis sur ces questions est de révéler, par l'analyse de configurations particulières en France mais également en Espagne, Belgique et Italie, les phénomènes de résistance, de déni ou, au contraire, les forces d'impulsion qui ont accompagné ce siècle de construction du risque professionnel. Ainsi l'analyse ne porte-t-elle pas tant sur la révélation et la description des risques eux-mêmes que sur les acteurs qui leur ont été confrontés, au titre d'industriels, de victimes ou de professionnels de leur prise en charge, et ont ainsi contribué à la construction d'un objet médical, social, juridique, économique. Quoique le projet embrasse tout le XX<sup>e</sup> siècle, la majeure partie des articles proposés privilégie la période postérieure à la loi de 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, et plus encore, le dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle qui voit, enfin, émerger de nouvelles attitudes face au risque.

Trois niveaux, trois manières d'appréhender et de construire le risque sont successivement examinés par les auteurs.

Une première approche questionne les modes d'identification et de gestion sur site des risques au travail ; elle s'intéresse, au-delà du corps des inspecteurs du travail déjà relativement bien connu, à la nébuleuse des groupes professionnels, dotés de formations, statuts et degrés de légitimité variables, amenés à s'intéresser avec des succès divers aux dangers de l'atelier : ainsi voit-on à l'œuvre les surintendantes d'usines de l'entre-deux-guerres, les ingénieurs de sécurité dans l'industrie métallurgique, les médecins-conseils dans le BTP, les médecins du travail espagnols ou encore, dans une perspective comparatiste, les inspecteurs du travail anglais. Ces analyses révèlent la diversité des points de vue, des « cultures », la concurrence éventuellement des acteurs, au final la difficile émergence d'une approche pluridisciplinaire rendue indispensable par la complexité des enjeux. On retrouve au fond dans la pluralité de ces groupes, de leurs missions, de leur oscillation entre savoirs médical, technique ou social, les différentes facettes et

la difficulté à être des hygiénistes industriels du XIX<sup>e</sup> siècle.

Une seconde manière d'observer les phénomènes de construction scientifique, sociale, juridique du risque professionnel consiste à interroger les instances qui, à des niveaux divers, sont chargées de gérer le risque, de l'expertiser, de négocier sa prise en compte, de normer en quelque sorte son approche, et de formater le discours, sous la pression des industriels le plus souvent. Un point de vue original est proposé par le travail de Nadia Blétry sur les affiches de prévention des risques professionnels et sanitaires en France au XX<sup>e</sup> siècle ; on voit que celles-ci, tout en cherchant à influencer les comportements, ne montrent pas les dangers réels, ne jouent pas de fonction d'alerte, mais illustrent simplement les risques « avérés et reconnus socialement ». Eric Geerkens, examinant le fonctionnement des comités de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail créés en Belgique en 1947, montre quant à lui le rôle limité joué par des instances cantonnées de fait par les industriels dans un rôle consultatif. Ceux-ci n'ont en effet jamais aimé, ainsi qu'en témoignait déjà le rôle de l'Association des industriels de France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, que l'on se mêlât d'intervenir dans la conduite de l'entreprise. Danièle Fraboulet, analysant l'action de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), montre comment ces industriels ont construit leur vision du risque en développant les pratiques de prévention et en construisant eux-mêmes un savoir statistique sur les accidents du travail.

Sont enfin réinterrogées les questions historiquement débattues du rapport de l'ouvrier au risque professionnel et de la place accordée aux questions de santé au travail dans les luttes syndicales. Encore peu audibles car très ponctuelles dans l'entre-deux guerres, ainsi que le montre Laure Machu étudiant l'action des fédérations d'industries, les revendications sanitaires se font plus fortes et plus efficaces à partir des années 1970. Laure Pitti explique par exemple comment les ouvriers de Penarroya confrontés au saturnisme, soutenus par des médecins et scientifiques militants, sont parvenus en 1974 à faire modifier les critères de reconnaissance de la maladie du plomb (prise en compte de critères biologiques permettant une détection plus précoce).

L'ambition portée par le projet est telle que le tableau livré dans l'ouvrage semble nécessairement un peu impressionniste. Les travaux présentés posent toutefois des jalons et apportent de nombreux éléments précis à un chantier en plein développement et tout entier tourné vers la compréhension du présent et la préparation de l'avenir. Ils révèlent dans le même temps certains bégaiements de l'histoire puisque nombre des phénomènes ici mis au jour étaient déjà observables, *mutatis mutandis*, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. On pouvait ainsi déjà écrire, comme le fait Catherine Omnès à propos du XX<sup>e</sup> siècle, « la longue marche de l'histoire du risque au travail apparaît entravée en permanence par de multiples résistances qui s'opposent à la mise en œuvre d'une logique préventive face à des risques en constant renouvellement » (p. 234).

CAROLINE MORICEAU

1 - Cette convocation de l'historien à titre d'expert peut aller jusqu'à sa sollicitation dans le cadre de procès intentés contre des entreprises. Voir à ce sujet Gerald MARKOWITZ et David ROSNER, « L'histoire au prétoire aux États-Unis », n<sup>o</sup> spécial « Les maladies professionnelles : genèse d'une question sociale (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 56-1, 2009, p. 227-253.

2 - Voir à ce sujet Caroline MORICEAU, *Les douleurs de l'industrie. L'hygiénisme industriel en France, 1860-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2009.

### Paul Jobin

*Maladies industrielles et renouveau syndical au Japon*

Paris, Éditions de l'EHESS, 2006, 560 p.

Dans les sciences sociales traitant du Japon moderne et contemporain, les mouvements sociaux contre la pollution industrielle, la question de la santé au travail et l'histoire du mouvement ouvrier ont fait l'objet de nombreux travaux, mais se sont trouvés dans des champs d'étude distincts. La première ambition de l'ouvrage de Paul Jobin est de les réunir en montrant à quel point les luttes pour la prévention et l'indemnisation des maladies liées à la pollution et au travail industriel, qu'il réunit sous le vocable de « maladies industrielles »,

ont largement contribué, à partir des années 1960, à l'émergence d'un renouveau syndical. Ces luttes auraient été à même de redonner une nouvelle combativité à un mouvement ouvrier qui l'avait perdue peu à peu au contact de l'idéologie de coopération entre le travail et le capital. En rapprochant travailleurs industriels et habitants des zones industrielles, elles auraient en particulier provoqué un examen de conscience sur les dégâts provoqués par le productivisme sur la santé des ouvriers et des riverains et sur l'esprit du syndicalisme.

La première partie de l'ouvrage relate la longue lutte des habitants contre la pollution produite par les aciéries NKK à Kawasaki, dans la banlieue de Tôkyô, qui débouchera sur des lois contre la pollution dans les années 1970 et des procès en réparations qui se prolongeront jusque dans les années 1990. Si ces mouvements contre la pollution participent à la prise de conscience, l'ambiguïté des grands syndicats à leur égard révèle l'ampleur de la pression idéologique que les grandes firmes japonaises exercent sur leurs salariés. Cependant dans la deuxième partie, l'auteur montre, avec l'affaire de Minamata, que malgré cette emprise sur les ouvriers, le cynisme et le mensonge que manie l'entreprise Chisso – qui rejette de très grandes quantités de mercure, tout en sachant ses effets dévastateurs sur la santé –, une alliance fut possible entre malades et militants syndicaux. Le premier syndicat résiste en effet à la création d'un deuxième syndicat par la direction et réussit par là même à rompre avec une logique productiviste qui avait réussi à brider toute velléité combative et tout mouvement de solidarité avec les victimes de la pollution par un chantage à l'emploi : « Le premier syndicat s'efforce de renverser la logique de soumission au capital de Chisso. Ce n'est pas son usine qui a permis le développement de Minamata mais l'inverse : l'entreprise a exploité sa population et pollué la mer et l'atmosphère, sans même réinvestir les bénéfices dans la région » (p. 204). La troisième partie démontre, qu'au-delà du cas de Minamata, à partir de la fin des années 1960, cette nouvelle voie du syndicalisme est capable, bien que minoritaire, d'interroger la société sur le prix à payer pour la soumission des corps aux intérêts privés des industriels, mais aussi aux impératifs de la politique de

croissance et de puissance nationale. Moins ancrées dans l'entreprise, ces nouvelles formes syndicales, dont les *community union*, organisées au niveau des communautés locales et représentant une des formes les plus emblématiques sont mieux à même de se préoccuper des salariés intérimaires, de la sous-traitance ou des étrangers qui sont aujourd'hui les plus fragiles face aux maladies industrielles.

Pour conduire sa démonstration, l'auteur fait un choix méthodologique fort. Plutôt que de se contenter de faire une histoire des stratégies et des idéologies syndicales, il nous fait pénétrer dans la prise de conscience des maladies industrielles en portant une grande attention aux trajectoires individuelles des malades comme des militants syndicaux et associatifs. L'ouvrage est ainsi ponctué de descriptions minutieuses des manifestations cliniques de ces maladies industrielles et de leurs conséquences sociales, telle la stigmatisation, qui augmentent encore la souffrance des victimes. L'ouvrage se caractérise par une grande diversité de sources écrites, des nombreuses monographies en japonais sur les grandes affaires de pollution aux minutes des procès en passant par des ouvrages littéraires. Cependant, une place prépondérante est laissée à la parole des acteurs, aux témoignages que l'auteur a pu recueillir grâce à sa grande connaissance du contexte culturel japonais et à l'empathie qui semble l'habiter à l'égard de ces personnes qu'il a pris le temps de côtoyer.

En procédant ainsi, l'auteur ne se contente pas d'une problématisation classique du mouvement social, de ses motivations, de son fonctionnement, il se laisse aussi guider par les problèmes que soulèvent eux-mêmes les militants et les victimes. En prenant soin de ne pas s'enfermer dans un langage sociologique qui, trop soucieux d'objectiver leur action, les priverait de leur subjectivité et leur confisquerait finalement une deuxième fois la parole, cette méthode donne une portée particulière à la critique que produit l'ouvrage sur le rôle des experts. L'auteur montre ainsi que les dispositifs institutionnels de reconnaissance et d'indemnisation des maladies industrielles sont entre les mains de médecins souvent directement liés aux grandes entreprises et à quel point ils sont en mesure d'étouffer la

parole des victimes et de rendre très difficiles les demandes de reconnaissance administrative. D'autre part, « découragés par la complexité technique des choix à prononcer, nombre de responsables politiques se reposent sur le choix d'experts' qui procèdent de plus en plus à un réductionnisme en deux temps : de la politique à l'économisme, puis de l'économisme à la marchandisation » (p. 73). Au-delà, le lecteur reste aussi abasourdi de voir comment la parole d'experts reconnus permet à la firme Chisso de nier l'évidence de l'empoisonnement de la population. Comment elle put bénéficier de la complicité de la Fédération des industries de la chimie, du ministère de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie (MITI) et de l'Institut national de la santé publique pour financer des chercheurs afin d'avancer des théories alternatives permettant de nier que les rejets de mercure fussent la cause de la maladie. Face à des experts reconnus, à des universitaires réputés, ce sont des outsiders au pouvoir scientifique, ou des chercheurs d'« universités de second rang » (p. 130), qui permettront d'établir une vérité qui éclatera finalement au grand jour dans les médias et au tribunal.

L'auteur dresse en fait un bilan assez nuancé du rôle de la justice dans le processus de reconnaissance. Les cours de justice furent d'un côté le lieu où purent s'exprimer les victimes, les associations qui avaient réussi à établir le lien entre les activités industrielles et les maladies, mais elles furent aussi le lieu de relations compliquées entre les victimes et leurs avocats. Ces derniers sont en effet la plupart du temps membres d'un parti communiste qui voit dans ces procès l'occasion de revenir dans le jeu des relations du travail d'où il avait été éliminé au début des années 1950. L'action en justice devient alors un pis-aller d'un mouvement ouvrier qui n'a plus d'autre moyen de peser. D'autre part, « les avocats ne comprennent pas que l'expression de la rancœur des victimes et l'obtention d'une victoire morale sur Chisso importent tout autant que de nouvelles indemnités » (p. 208). Cependant, plus encore que les limites de l'action en justice, ce sont les impasses du principe de pollueur-payeur qui sous-tend l'ensemble de la thèse que porte cette étude. En effet, si les entreprises ne jouissent pas d'une impunité absolue, l'auteur se demande

si ce principe n'a pas eu pour effet d'évacuer une responsabilité « citoyenne » qui les engagerait à empêcher la pollution industrielle à l'extérieur de l'usine, comme, à l'intérieur, les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Au final, on ressort de l'ouvrage avec une vision plus complexe du mouvement ouvrier que celle souvent proposée. Le coopératisme syndical, davantage qu'une simple capitulation face au pouvoir du capital, aurait été au cœur du dilemme qui a pu expliquer les ambiguïtés du mouvement syndical, mais aussi de l'ensemble de la société, à l'égard des questions environnementales. L'ouvrage réussit en effet à répondre très subtilement à deux questions essentielles. Quels arbitrages les travailleurs ont-ils été amenés à faire entre leur aspiration légitime à de meilleurs salaires qu'incarnaient les augmentations de productivité et leur identité d'ouvrier en lutte pour préserver l'intégrité de leur corps et de leur esprit ? Et dans quelle mesure les travailleurs ont-ils eu accès à l'information qui leur aurait réellement permis de faire un tel arbitrage ? Bien sûr, les enjeux qu'embrasse cet ouvrage sont si grands que l'on peut être parfois un peu frustré que telle problématique ou tel paradoxe ne soient pas explorés encore plus loin, mais nous sommes là sans aucun doute en présence d'une contribution majeure à ces questions qui ne cessent de s'amplifier dans les sciences sociales contemporaines.

BERNARD THOMANN

### **Michel Cointepas**

*Arthur Fontaine, 1860-1931. Un réformateur, pacifiste et mécène au sommet de la Troisième République*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 382 p.

Au sein des grands courants réformateurs et artistiques de la Belle Époque, Arthur Fontaine a mené une belle carrière de haut fonctionnaire. Scrupuleux, habile, sachant faciliter les rencontres entre patrons, syndicalistes et élus socialistes, Fontaine représentait l'incarnation

parfaite de la haute bureaucratie, se penchant avec générosité, mais aussi avec un regard scientifique, sur le monde du travail. Avec ses amis mondains, c'était un mécène qui appréciait les poètes et artistes du tournant du siècle, étroitement lié à Francis Jammes ou Eugène Carrière notamment. Issu de la grande bourgeoisie, ayant renoncé à la foi pratiquée par ses parents, il évoluait socialement dans un milieu catholique de tendance dreyfusarde modérée ; politiquement, il se sentait plus proche d'un Alexandre Millerand, socialiste indépendant, dont la conscience sociale était tempérée par les mœurs et les instincts d'un modéré du centre libéral. Il fut également très lié à Albert Thomas, mais Fontaine n'éprouvait aucunement l'idéalisme fervent d'un vrai socialiste réformiste. Connaissant la législation du travail sur le bout des doigts, il était doué pour améliorer les textes, éviter les controverses, composer afin de trouver une position médiane qui pourrait satisfaire le patronat ou tel gouvernement de centre-droit.

À plusieurs reprises, Fontaine fut un pionnier dans la fonction publique. Ayant quitté l'Inspection des mines, sa première carrière, il entre au tout nouvel Office du travail en 1891, regroupant un petit noyau de fonctionnaires qui esquissent les débuts d'une politique du travail. Il en deviendra par la suite le directeur puis sera, après la Première Guerre mondiale, la cheville ouvrière du nouveau Bureau international du travail (son savoir-faire en matière de fonction publique est alors incontestable), et c'est l'un des mérites de l'ouvrage que de fournir une description détaillée des transformations au sein des organismes régissant la législation ouvrière pendant cette époque charnière. Toutefois, on peut regretter qu'il ne nous apporte guère de réflexion sur une signification plus large de son parcours. Car Fontaine, travaillant toujours aux côtés de Millerand, de René Viviani, éventuellement d'Albert Thomas, n'est rien moins que le bras droit de toute une série d'hommes politiques provenant du socialisme réformiste. Sans être socialiste lui-même, n'est-il pas l'un des plus importants acteurs sociaux dans ce monde imprégné par le socialisme gouvernemental ? N'est-ce pas ici une histoire exemplaire pour mieux comprendre le réformisme du début du

siècle ? Bien que Michel Cointepas nous offre les jalons d'une analyse sur les relations entre Fontaine et Millerand ou Fontaine et Thomas, on ne trouve pas ici de véritable tentative de rapprocher ou de comparer le fonctionnaire et les hommes politiques qu'il cotoyait. Surtout, on peut regretter que l'auteur n'ait pu élargir son point de vue vers une réflexion plus générale sur le réformisme social à une époque trop souvent décrite comme une République « radicale » ou « bourgeoise ». On ressent parfois une certaine réticence à aller au-delà des interprétations classiques de cette époque si riche en développements novateurs dans le domaine social<sup>1</sup>.

Issu d'une thèse, le livre de M. Cointepas cherche à décrire un monde qui foisonnait de nouveaux réseaux politiques, de sociabilité mondaine ou littéraire, où les amis de Marcel Proust concevaient leurs projets littéraires en lien direct avec les discussions sociales dirigées par Paul Desjardins aux « Décades de Pontigny », où les réformateurs, libéraux et socialistes, toutes tendances confondues, se réunissaient dans les « antichambres de la Chambre », le Musée social, et surtout – pour Fontaine – l'Union pour l'action morale. De nombreux ouvrages récents ont porté sur ces aspects, et certains sont connus de M. Cointepas, mais on regrette qu'il n'ait pu faire le lien entre son travail et celui de Sébastien Laurent sur Daniel Halévy par exemple, ou même avec des travaux collectifs comme *Le Jaurès et les intellectuels* dirigé par Gilles Candar. Il fut un temps où l'on pouvait dire que le champ social du début du siècle était très mal connu ; ce n'est plus le cas aujourd'hui, et le problème pour les historiens, même ceux qui choisissent le genre de la biographie, forme essentielle pour comprendre avec finesse les engagements personnels dans une République trop souvent simplifiée, est de savoir comment réaliser la synthèse d'un énorme corpus de travaux récents. Si ce travail détaillé est utile pour tous ceux qui s'intéressent à la République réformatrice, l'auteur est resté trop attaché au cas Fontaine : une appréciation plus large d'autres réformateurs, d'autres réseaux intellectuels et politiques, aurait pu l'aider à approfondir son portrait.

JULIAN WRIGHT

1 - Par exemple, Alain CHATRIOT, Odile JOIN-LAMBERT et Vincent VIET (dir.), *Les politiques du travail, 1906-2006. Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

### Christian Chevandier

*La fabrique d'une génération. Georges Valero, postier, militant et écrivain*

Paris, Les Belles Lettres, 2009, 434 p.

Le plus bel hommage rendu à un militant est sans doute de faire son portrait au pluriel, d'écrire sa vie comme une existence collective, expérience partagée d'une condition et d'un engagement. Assurément la biographie de Georges Valero (1937-1990) par l'historien du travail Christian Chevandier est à classer d'abord dans cette catégorie : fascinant est l'itinéraire de ce jeune garçon né dans le milieu ouvrier de Villeurbanne, dont la mère fut gréviste en 1936, ouvrier devenu postier, communiste puis gauchiste après 1968, syndicaliste à la CGT puis à la CFDT, exclu tour à tour des deux organisations, et surtout extraordinaire écrivain à ses heures perdues ; ainsi son biographe dresse-t-il presque sans le vouloir un beau monument à cet habitué des cortèges, à cet acharné des luttes.

Valero pour C. Chevandier n'est pas le Louis-François Pinagot d'Alain Corbin<sup>1</sup> ni le Xavier-Édouard Lejeune de Philippe Lejeune<sup>2</sup>, il n'est pas un parfait inconnu, un ancêtre méconnu, il n'appartient pas non plus au monde des subalternes : il a eu ses heures de gloire, il a incarné des espoirs, il a été une voix, il s'est levé pour protester, il a témoigné par écrit. Or, toute la force de la démarche de C. Chevandier est d'avoir justement inversé cette reconnaissance, de l'avoir prolongée en somme, d'avoir comme recomposé la multitude de ceux qui peuplèrent les assemblées générales, les réunions, les débats où il intervint. Ce que vise cette entreprise de remémoration, le motif de cet épais monument résulte ainsi moins de la force que dégage Valero, de son profil « admirable », que du caractère relativement commun de son existence ; si le personnage est intéressant, c'est qu'il serait exemplaire d'une génération : « une première génération des milieux populaires qui s'initie, à ce point, à une culture

perçue comme émancipatrice en ces temps de forte influence du communisme. Mais une génération qui comme la précédente contribue par un travail acharné au développement de la société. Une génération enfin [...] dont mai 68 a entériné plus que suscité les questionnements, les remises en cause » (p. 13).

Ce geste hagiographique qui en d'autres cas aurait discrédité et affaibli la démarche est ici extraordinairement stimulant et donne à l'entreprise de C. Chevandier un intérêt qui va bien au-delà de l'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle en France. Puisque Valero est une figure, des traces ont été produites ; or, puisqu'il existe plus de documentation à son propos qu'au sujet de n'importe quel autre, demandons-nous à partir de son cas ce que fut la vie d'un travailleur ? Et comment l'écrit-on ? L'ouvrage ne cesse de naviguer entre ces deux points d'autant plus que, on l'a dit, Valero a noirci des milliers de pages... Autrement dit, ce travail pose remarquablement la question de l'écriture du récit biographique ordinaire et de ses implications. Qu'écrire une fois la notice du *Dictionnaire du mouvement ouvrier* réalisée ?

Le choix de l'auteur pour répondre à une telle question est d'abord modeste : le plan distingue le temps des initiations de celui du militantisme proprement dit, puis celui de l'écriture, moment d'émancipation finale. Ce parti pris de suivre au jour le jour cet homme inquiète dans un premier temps et menace de verser dans l'anecdote ; mais c'est à ce prix que le biographe peut examiner l'existence au ras du quotidien, en intégrant une pluie d'événements de « faible intensité » dirait Paul Veyne. Ainsi le parcours scolaire dans la région lyonnaise est-il suivi dans le détail, jusqu'aux appréciations des enseignants..., et ce récit ne prend véritablement sens qu'avec les rencontres théoriques et réelles qu'il fait pendant son lycée (notamment la professeur de philosophie et résistante Jeannette Colombel). On voit le jeune homme prendre ses distances progressivement avec un parti trop autoritaire, tout en étant très fortement attaché à une culture ouvrière de solidarité. Dans le récit au jour le jour de ces premières années, la guerre d'Algérie occupe une place essentielle. Être envoyé de l'autre

côté de la mer est la grande crainte de Valero ; il est incompréhensible à ses yeux de se battre contre un peuple dont il soutient politiquement la lutte.

Avec la deuxième partie, « Militances », l'option d'une biographie du quotidien et de l'ordinaire s'avère excellente pour peindre le travail et les luttes dont il est le théâtre. Le biographe se fait ici peintre de petites scènes apparemment sans relief, qui dessinent à la manière dont le fit Xavier Vigna un monde de luttes<sup>3</sup>. C'est avec ce même regard que le biographe suit au fil des jours les conflits avec les directions des organisations syndicales et comment le trop libertaire Valero se débat avec ces institutions de la contestation. Ce n'est plus un portrait mais une photographie de groupe qu'il propose : on abandonne grâce à cette approche le singulier et l'individuel pour le collectif ; les pages consacrées à la grève de 1974 aux PTT sont en la matière remarquables ; C. Chevandier nous montre un groupe en action comme celui qui, sur une photographie, porte collectivement « la grande banderole de la grève » (p. 173). Si Valero est un pas devant, c'est sans doute parce qu'il tient aussi la plume.

L'écriture est l'autre grande vocation de ce militant. Le biographe, par une lecture attentive des textes écrits par le syndicaliste (dont le livre restitue de nombreux extraits), montre que c'est précisément le lieu choisi par le postier pour dire sa propre vision du monde, pour poser un regard libre sur le quotidien, le travail et l'action politique. Cette pratique place le biographe dans une situation non plus d'enquêteur mais de lecteur : un lecteur qui ne cherche pas à lire entre les lignes mais, au contraire, à situer le discours de cet homme au milieu de tous ceux qui n'ont pas été couchés sur le papier. En somme, C. Chevandier se fait l'écho, avec talent, d'un Valero écrivain, mémorialiste des travailleurs non pas au sens des prolétaires mais de ceux qui eurent un temps une même expérience du présent. Aussi, découvre-t-on un auteur non assignable à la catégorie d'écrivain prolétarien de Michel Ragon. Le biographié échappe soudain à son historien et l'on ne peut que s'en réjouir.

1 - Alain CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998.

2 - Xavier-Édouard LEJEUNE, *Calicot*, enquête de Michel et Philippe Lejeune, Paris, Éditions Montalba, 1984.

3 - Xavier VIGNA, *L'insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, PUR, 2007.

### **Sandrine Nicourd (dir.)**

#### *Le travail militant*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 128 p.

Cet ouvrage propose de sortir d'une description de l'engagement public centrée sur les biographies individuelles, pour réajuster la focale sur les structures organisationnelles qui les encadrent et les régulent. Ce parti pris est annoncé au lecteur dès l'introduction en prenant acte que « les engagements ne sont donc pas dissociables des pratiques situées dans des organisations régulées par des normes, des règles, des interactions » (p. 16). En effet, depuis la fin des années 1990, de nombreuses recherches, prenant souvent appui sur la sphère des associations de la loi 1901, ont été consacrées à la question des formes subjectives de l'engagement et du militantisme dans l'espace public. L'ouvrage adopte une perspective proche de celle développée par Frédéric Sawicki et Johanna Siméant dans un article rétrospectif sur les tendances récentes des travaux de sociologie de l'engagement militant. Lesquels relèvent à juste titre à propos de ces derniers qu'« une attention insuffisante a été portée aux effets d'organisation, sinon au travers de la thématique de la 'professionnalisation' et des tensions qu'elle induisait<sup>1</sup> ». En ce sens, l'ouvrage, en se confrontant à un angle mort des recherches sur l'engagement, entend combler un manque et adopte une perspective analytique centrée autour de la notion de « collectifs d'engagement », mobilisée dès l'introduction par Sandrine Nicourd.

Résultant d'un séminaire de recherche, ce qui lui donne une véritable cohérence d'ensemble, *Le travail militant* réunit autour d'une problématique commune des contributions fondées sur des terrains aussi divers et variés que l'enga-

gement des conseillers prud'homaux, des prêtres catholiques, des militants des systèmes d'échanges locaux (SEL) ou encore des partisans du logiciel libre sur internet. Façonnés par la référence incontournable à la matrice historique du communisme, les collectifs d'engagement oscillent entre les deux pôles de l'« Église » et de la « secte », en fonction de leur degré d'institutionnalisation et de formalisation des règles de fonctionnement.

L'ouvrage articule les contributions autour d'une thèse forte : l'idée selon laquelle les mondes de l'engagement seraient uniquement fondés sur des comportements reposant sur une rationalité en valeur est battue en brèche. En effet, l'ensemble des contributions déconstruit l'opposition hâtive, désincarnée et par trop abstraite entre rationalité en valeurs et rationalité en finalité. L'article de Laurent Willemez, consacré aux conseillers prud'homaux, met par exemple en évidence la capacité des collectifs d'engagement pour normaliser les pratiques qu'ils organisent. Ainsi, l'auteur observe que la norme de « juger en droit » s'impose comme une injonction dans la pratique du conseiller des prud'hommes, indépendamment de son appartenance syndicale. Il s'agit bien là de se conformer aux règles de la pratique que l'auteur appréhende, dans un registre emprunté à Émile Durkheim, comme le fondement d'une véritable « morale prud'homale ». Autre élément qui invite à ne pas trop durcir l'opposition « idéelle-typique » des formes wébériennes de la rationalité : les collectifs d'engagement sélectionnent leurs membres selon des procédures formelles ou implicites.

Sur ce point, la contribution de Catherine Lenzi sur les SEL, espace d'échanges non monétaires de services entre adhérents, est éclairante. Elle insiste particulièrement sur l'autocontrôle qui s'instaure dans les pratiques et qui contribue à stigmatiser ceux qui seraient susceptibles d'abuser du système. En effet, participer à un SEL nécessite une forte dotation en capital culturel ou, *a minima*, un ethos de classe moyenne fondé sur une « bonne volonté culturelle ». Ainsi, la pratique du SEL apparaît comme largement dépendante de sa position de classe. Dans cette configuration, les membres des catégories populaires disposent d'un éventail de savoirs à mettre à disposition de la commu-

nauté, « toutes choses égales par ailleurs », plus faible que d'autres membres qui, du fait de pratiques culturelles acquises par l'intermédiaire de leurs socialisations familiale et professionnelle, offrent davantage de compétences et de services.

Sur un autre terrain, celui des luttes de « sans » (sans-emplois, sans-papiers, sans-logis), Xavier Dunezat insiste également sur la sélection opérée par les collectifs d'engagement. À partir de l'observation participante des mobilisations de chômeurs et de sans-papiers, l'auteur met en évidence l'effet de dépossession produit par la participation d'hommes militants « non sans », décrits comme de véritables « entrepreneurs de causes ». Ce phénomène conduit au paradoxe selon lequel les « sans » apparaissent également « sans cause » puisque l'organisation du travail militant les écarte des positions de pouvoir et finit par les exclure du mouvement même dont ils sont pourtant parties prenantes : « le désengagement apparaît comme un produit relativement logique des mobilisations de 'sans', en particulier pour les 'sans' et pour les femmes » (p. 116).

Enfin, dernier élément qui insiste sur la rationalisation des collectifs d'engagement, ils nécessitent l'apprentissage de savoirs et de compétences. À cet égard, Béatrice de Gasquet décrit les modalités du « militantisme confessionnel » à partir de l'observation de deux communautés juives parisiennes. Elle met en évidence le rôle déterminant des compétences religieuses (connaissance des rituels dans la conduite de l'office, de la doctrine et de l'exégèse des textes sacrés, etc.) et fait apparaître que la distribution de ces savoir-faire est fortement sexuée. Les hommes sont en effet prédisposés à ces pratiques par un apprentissage précoce (par la cérémonie masculine de la *barmitzva* à 13 ans notamment, qui nécessite la compréhension de l'hébreu et une familiarité avec la liturgie).

On l'aura compris, les contributions viennent ainsi judicieusement étayer la thèse d'une rationalisation des collectifs d'engagement qui, selon les cas, prend des formes différenciées. Cependant, si le parti pris défendu par l'ouvrage est stimulant et étayé de façon convaincante et cohérente, on peut néanmoins regretter que la référence forte à la thématique du « travail »

ne soit pas davantage justifiée et que le dialogue ne soit pas davantage engagé avec des travaux récents de sociologie qui se proposent justement d'aborder des espaces d'engagement avec les lunettes et les outils des sociologues du travail. Je pense en particulier ici au pari théorique que propose l'article de Maud Simonet-Cusset de « penser le bénévolat pour repenser la sociologie du travail<sup>2</sup> ». Au fond, la lecture de l'ouvrage conforte l'idée que l'interpénétration croissante des mondes du travail et de l'engagement ne pourra être véritablement éclairée qu'à la condition de décloisonner les cadres théoriques traditionnellement mobilisés pour les appréhender séparément. Autrement dit, l'analyse du travail de l'engagement peut-elle faire l'impasse sur l'engagement comme travail ? De ce point de vue, l'ouvrage ne remplit donc que partiellement la promesse de son titre un peu trompeur.

MATTHIEU HÉLY

1 - Frédéric SAWICKI et Johanna SIMÉANT, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, 51-1, 2009, p. 97-125, ici p. 101.

2 - Maud SIMONET-CUSSET, « Penser le bénévolat comme travail pour repenser la sociologie du travail », *Revue de l'Ires*, 44-1, 2004, p. 141-155.

### Michel Lallement

*Le travail. Une sociologie contemporaine*  
Paris, Gallimard, 2007, 676 p.

C'est une somme remarquable que nous offre Michel Lallement avec cet ouvrage de synthèse qui fera date. La sociologie du travail est l'un des champs de recherche qui s'est le plus développé et le plus autonomisé dans les sciences sociales au cours du dernier demi-siècle, en France comme à l'étranger, aussi le succès de l'auteur à l'embrasser d'un seul trait mérite d'être salué.

Après une introduction qui définit le travail comme un rapport social et se place sous le patronage d'Émile Durkheim, la première partie, intitulée « Di-vision », s'intéresse aux catégories de représentation qui définissent les frontières du travail, ses hiérarchies et ses

classifications. M. Lallement aborde le système des professions et l'« invention » du chômage, mais traite aussi des inégalités liées à l'âge et au sexe. Sur ce dernier point, la terminologie est assez fluctuante : l'expression rigoureuse « division sexuée » (p. 99, 100 ou 101) glisse de temps en temps en « division sexuelle » (p. 104), le mot « genre » est parfois utilisé au pluriel (l'« ordre des genres », p. 101) quand le mot sexe aurait suffi. Tout au long de l'ouvrage, l'auteur prend soin de recenser les apports potentiels des sciences de gestion et du management pour la sociologie du travail, et met en évidence les intersections que leur objet présente avec le sien, tout en évitant rigoureusement d'épouser leurs visées gestionnaires et managériales. Le chapitre IV réussit ainsi la prouesse de proposer une présentation à la fois historique et théorique des notions de compétence et de qualification qui ne fasse pas pléonasmes avec les métaphysiques indigènes de l'entreprise et leurs préoccupations normatives (trouver la « bonne » définition de la qualification, qu'il s'agisse de la plus « juste » ou de la plus adaptée à des impératifs productifs naturalisés).

La deuxième partie, intitulée « Individuation », retrace les transformations de long terme du travail en liant la trame diachronique des pratiques avec la succession des théories qui leur ont donné sens – faisant ainsi œuvre d'historien des idées autant que de spécialiste d'histoire sociale. Allant du taylorisme jusqu'à une explosion des services qui pourrait bien reconduire ce dernier d'une nouvelle manière, M. Lallement s'intéresse à la subjectivité au travail sous l'angle de l'aliénation autant que sous celui de l'implication, et fait une large place à la « gestion clandestine » qui permet les résistances individuelles et collectives. « Le sociologique a d'autant plus intérêt à prendre au sérieux l'individu en organisation que les entreprises ont compris depuis longtemps déjà quelles ressources elles peuvent tirer pour leur part du mouvement d'individuation qui modèle notre époque », conclut l'auteur (p. 234).

La troisième partie, « Intégration », plus courte mais également plus hétéroclite, traite aussi bien des identités de métier, de la désaffiliation et de la « crise du social », que de l'encastrement culturel des différents modes d'organisation du travail, ou encore de la façon dont les

« rationalisations organisationnelles » altèrent les processus par lesquels les décisions sont prises et appliquées en entreprise. L'auteur évite d'opposer trop simplement bureaucratie et marché, il montre au contraire leur imbrication durable et décrit par ailleurs la variété et les transformations successives des bureaucraties privées d'entreprise au XX<sup>e</sup> siècle. On appréciera tout particulièrement la grande diversité des mondes économiques traversés au fil de la démonstration, où l'on croise à la fois les ouvriers de l'industrie et les hauts fonctionnaires, les employés des hôpitaux et ceux des orchestres symphoniques, le langage des tailleurs de pierre et celui des traders du marché à terme international de France (Matif) (p. 365).

La dernière partie, « Régulation », aborde les différentes manières dont le marché et le monde du travail font l'objet d'un façonnement collectif, dans le conflit comme dans la négociation. Croisant sociologie du travail et sociologie politique, elle présente successivement les acteurs des relations professionnelles (syndicats, employeurs, État) et les formes de l'action collective (de la grève ponctuelle à la « grève froide » en passant par la manifestation), mais aussi les régulations plus corporatistes mises en œuvre tantôt par certaines professions très organisées, tantôt par certains syndicats défendant les intérêts de leurs membres, tantôt par les employeurs soucieux de fidéliser leurs salariés. Les cadres conceptuels existants sont exposés dans leur pluralité et sans dogmatisme, de la théorie de la régulation à la théorie des jeux, en passant par les modèles de segmentation du marché du travail. La partie s'achève par une histoire des politiques de l'emploi en France, dont le rattachement incertain aux sous-sections précédentes illustre sans doute bien la remarque initiale de l'auteur pour qui, « longtemps, les sociologues ont ignoré l'emploi et le chômage » (p. 507).

L'ouvrage a les défauts de ses avantages. L'un est sa courageuse ambition d'exhaustivité, qui le pousse à présenter en série, à un niveau forcément abstrait, les modèles et les théories d'une spécialité disciplinaire qui possède un goût excessif pour les typologies (de modes d'organisation, de systèmes de production, de types de régulation, etc.), au risque de « réifier l'organisation au détriment des

jeux d'acteurs qui la constituent ». L'auteur se montre par ailleurs critique envers de telles tendances « entomologiques » (p. 394). Ainsi, s'interroge-t-il par exemple : « en démultipliant les types de production alternatifs au taylorisme et au toyotisme, l'observateur gagne certes en réalisme, mais ne risque-t-il pas de perdre en intelligence générale ? » (p. 209). L'ambition synthétique de l'ouvrage pose également un problème symétrique, celui de se concentrer sur les modèles formels en rentrant plus rarement dans le détail des pratiques au travail : davantage de vignettes ethnographiques (ou historiques) auraient peut-être donné plus de chair à la présentation, utile mais un peu mécanique, de certaines typologies théoriques. C'est d'autant plus vrai que l'ethnographie du travail connaît depuis une décennie un renouveau certain, en France comme dans le monde anglo-américain.

Si quelques thèmes auraient pu être développés plus en profondeur (l'organisation du travail précaire – on pense par exemple au mode de rémunération des femmes de ménage –, les questions ethnoraciales, le travail en contexte colonial, ou encore la problématique du 'salarier' – retraites, salaire socialisé, etc.), le livre reste relativement constant dans sa clarté et sa qualité, et évite habilement les répétitions si risquées dans ce genre d'exercice. Jamais excessivement scolaire, il pourra malgré tout parfaitement s'utiliser comme un manuel ou un traité.

SÉBASTIEN CHAUVIN

### Nicolas Jounin

*Chantier interdit au public. Enquête parmi les travailleurs du bâtiment*  
Paris, La Découverte, 2008, 274 p.

Issu d'une thèse remarquable<sup>1</sup>, l'ouvrage de Nicolas Jounin n'en reprend pas le plan analytique mais se conforme plutôt à la ligne éditoriale de la collection « Textes à l'appui », visant à faire découvrir à un large lectorat les apports de la démarche ethnographique pour la connaissance sociologique. Cette intention affichée est au cœur de la forme d'exposition retenue par l'auteur, celle de la chronique au fil de son

expérience de travailleur sur différents chantiers du bâtiment de la région parisienne de 2001 à 2004. Les matériaux qu'il a pu accumuler à partir de ses observations participantes, de ses prises de notes quotidiennes et de la cinquantaine d'entretiens réalisée (avec des ouvriers, des salariés d'agences d'intérim, des syndicalistes, des cadres d'entreprises et de chantiers) permettent une découverte de plain-pied, progressive et détaillée des logiques qui prévalent à l'organisation du secteur de la construction. Les huit chapitres qui composent l'ouvrage correspondent donc aux différentes étapes de l'insertion de N. Jounin, d'abord manœuvre intérimaire sur plusieurs chantiers de grandes entreprises du bâtiment, suivant ensuite une formation de coffrage et ferrailage dans un lycée professionnel, pour être successivement stagiaire aide-coffreur, apprenti ferrailleur dans une société sous-traitante, avant de finir comme intérimaire avec un « vrai » statut de ferrailleur certifié. Chacun des chapitres est une occasion de mise en perspective analytique qui produit un effet de connaissance cumulatif bien maîtrisé par l'auteur. Il s'agit pour lui de « décrire la production en train de se faire, en même temps que les rapports sociaux qu'elle engage » (p. 224).

Ainsi sur les chantiers, on comprend d'emblée que l'ethnicité, en tant que construction sociale, constitue une grille de lecture raciste permanente des métiers, une catégorie d'appréciation de la valeur intrinsèque des individus, tant pour les agents de recrutement que pour les travailleurs eux-mêmes. Elle établit une hiérarchisation implacable faisant nécessairement des Maliens des manœuvres dociles, des Portugais, « nés dans la maçonnerie », des ouvriers qualifiés exemplaires, des Maghrébins des ferrailleurs colériques et revendicatifs, etc. Dans ce cadre, N. Jounin, le « Français », fait figure d'anomalie au point d'être l'objet d'une discrimination inversée quand il cherche à se faire embaucher comme manœuvre : « Je ne sais pas si c'est pour vous » (p. 19). Ce discours renvoie à celui de la prétendue pénurie de main-d'œuvre, « qui masque et justifie dans un même mouvement la relégation continue de toute une frange de travailleurs », jetant sur eux « un voile d'illégitimité, dont se saisissent les conduites racistes du quotidien »

(p. 10). Dans cet ordre, les humiliations racistes représentent un mode de socialisation, d'infériorisation symbolique continue, un test d'acceptation d'un état de subordination au travail quasi naturalisé. Elles sont un appui aux formes « d'allégeances individuelles » organisées par le secteur pour mieux empêcher les velléités d'organisation collective.

Les agences d'intérim instituent la précarité sur ces bases, jouant à plein des conditions de séjour, obligeant les travailleurs à une disponibilité permanente pour décrocher un contrat ou une mission d'une seule heure parfois. Elles participent à une marchandisation du travail qui réinstaure le système d'asservissement du journalier de façon très contemporaine. Ces agences sont des entreprises de « location de la force de travail », dont les « commerciaux » placent les intérimaires comme des produits, gèrent « des portefeuilles », n'hésitant pas à envoyer une quinzaine d'ouvriers sur un chantier qui en demande dix, aux dépens des surnuméraires arrivés à bon port et laissés sur le carreau. Susceptibles d'être révoqués à tout moment par les agences ou les chefs de chantiers, les ouvriers subissent « l'illégalité routinière » qui prévaut dans le secteur : des missions parfois sans contrat, des heures non payées, des frais d'acompte inventés, des dénis des qualifications réelles ou des usages modulables de celles-ci selon les circonstances. Lorsque N. Jounin subit ces pratiques et décide de faire intervenir l'inspection du travail, il constate (suite à la relaxe de l'agence concernée par le tribunal de commerce) l'impunité dont jouissent ces entreprises, les incitant en retour à continuer d'enfreindre le Code du travail. Si les agences sont si peu sanctionnées, c'est que les salariés qu'elles emploient sont socialement affaiblis et invisibles, sans grands moyens pour se défendre. À ce titre, le récent mouvement des travailleurs sans-papiers fait figure d'exception, et il est intéressant de savoir qu'il est actuellement l'objet d'une étude sociologique par un collectif de chercheurs auquel participe l'auteur<sup>2</sup>.

Cette organisation par le milieu d'une gestion des personnels en partie illégale est la conséquence d'une dynamique « d'extériorisation » de la main-d'œuvre, initiée par les grands groupes du bâtiment depuis la fin des

années 1970. Constitués en oligopoles, ils ont mis en place un système de « sous-traitance en cascade » au point qu'il devient difficile sur un chantier de savoir à quelles sociétés les ouvriers sont rattachés. Les groupes ont quasiment atteint par ce moyen l'horizon d'un modèle de l'entreprise sans salarié. Ils reportent sur les PME et les agences d'intérim la contrainte d'une organisation salariale durcie, celle du prestataire de service lié par un contrat commercial dont les directives sont définies sans souci des moyens de leur mise en œuvre sur les chantiers. Comme le souligne l'auteur, ce processus d'externalisation est aussi celui des illégalités : il opère contre la détermination de la responsabilité juridique quand des accidents du travail surviennent. Et ceux-ci sont particulièrement fréquents dans le bâtiment, car les délais de livraison des chantiers et l'intensité du travail qu'ils sous-tendent sont incompatibles avec le respect des mesures élémentaires de sécurité. Le chapitre consacré aux rapports de force engagés autour de la définition des « intempéries » est à ce titre particulièrement intéressant.

La richesse ethnographique de l'ouvrage ne se résume pas à ce qu'on en dévoile. On pourrait reprocher à l'ensemble une discussion théorique renvoyée à la conclusion, où la dénonciation des préceptes de l'économie néo-classique paraît incongrue tant les connaissances produites sont d'une autre teneur. On aurait souhaité une approche plus étayée de la « résistance » que l'auteur associe à certaines pratiques qui ne semblent pas toujours en relever (la « fuite » du chantier en serait une forme). Mais au-delà de ces remarques, N. Jounin fait la magnifique démonstration de l'intérêt intellectuel de sa « chronique de chantier » dans la lignée assumée des récits réalistes et de la tradition sociologique de l'École de Chicago.

SÉVERIN MULLER

1 - Nicolas JOUNIN, « Loyautés incertaines. Les travailleurs du bâtiment entre discrimination et précarité », thèse de doctorat en sociologie, université Paris VII-URMIS, 2006.

2 - ASPLAN, « Travailleurs sans papiers : la précarité interdite », avec Pierre Barron, Anne Bory, Sébastien Chauvin, Amy Fall et Lucie Tourette, *Les Mondes du travail*, 7, 2009, p. 63-73.

**Agnès Jeanjean**

*Basses œuvres. Une ethnologie du travail dans les égouts*

Paris, Éditions du CTHS, 2006, 279 p.

« La pensée s'arrête juste avant nous, nous on est en dessous » (p. 13), dit un égoutier à l'auteure. À l'appui d'une longue enquête de terrain, cette dernière entreprend cependant d'amener notre réflexion dans les sous-sols urbains, contre l'habitude qui nous pousse à escamoter cette part obscure de la vie collective. Elle s'affronte à la difficulté de raconter, décrire et analyser, tandis que ses enquêtés lui promettent que « la merde, ça ne peut pas s'écrire » (p. 101). C'est qu'eux-mêmes éprouvent la saturation métaphorique de l'objet de leur travail, qui les dépossède « des mots lorsqu'il s'agit d'exprimer le sens propre [*sic*] qui toujours échappe » (p. 246).

Agnès Jeanjean parvient pourtant à « exposer de façon quasi exhaustive le travail dans les égouts, les différentes tâches et leur division » (p. 205) dans la ville de Montpellier (à l'exclusion des instances décisionnelles les plus élevées). Et surtout, elle réussit le tour de force de rapporter les représentations et les sensations exprimées par ces travailleurs, parfois éloignées du sens commun, sans jamais les folkloriser. Si la compréhension d'une certaine subjectivité ne sombre jamais dans l'exotisation spectaculaire, c'est, d'une part, parce que l'auteure se montre sensible aux variations d'un groupe à l'autre (par exemple, tandis que les égoutiers « distinguent l'odeur d'égout de l'odeur de la mort qu'ils attribuent à la présence de cadavres d'animaux, les ouvriers des travaux publics ne font pas de distinction », p. 184). C'est, d'autre part, parce qu'elle les arrime solidement aux conditions matérielles de l'activité : « Les représentations du travail et des déjections, les façons de dire, sont étroitement liées à la division des tâches, à l'organisation du travail, à l'idéologie qui la sous-tend et qui n'est évidemment pas la même selon que le statut des salariés est public ou privé » (p. 252).

Cet ancrage concret passe notamment par l'insertion du moment étudié dans une histoire documentée par les archives municipales, qui fait l'objet de la première partie de l'ouvrage. L'auteure y expose également les modalités de l'enquête ethnographique, qui s'étend de

1994 à 2000 : elle a pris le parti, étant donné la difficulté à « dire la merde » (p. 105), de procéder par immersion et observation plutôt que par entretien, effectuant « le recueil des données alors que les hommes étaient en pleine activité professionnelle, ou bien lors des repas de midi » (p. 23). Si la « honte » de travailler avec et parmi les excréments traverse tout l'ouvrage, celle-ci apparaît diversement vécue et combattue selon les catégories de travailleurs, ce que montre (et ce qui valide) le choix méthodologique d'une « observation mobile » (p. 20).

La deuxième partie s'intéresse aux travailleurs de l'assainissement qui sont fonctionnaires de la mairie, quoique détachés auprès de la compagnie fermière. La première catégorie est celle des égoutiers. Jugés rustres par leurs supérieurs, ils ne cherchent pas à démentir. Circulant en groupe dans toute la ville, appelés pour réparer un désordre, créant en même temps du désordre par leur intervention, ils se montrent prompts à retourner le stigmat. « Ils ont besoin pour continuer à fonctionner ainsi, de conserver aux déchets toute leur violence ainsi que leur dimension politique articulée à l'ordre et au désordre » (p. 108). Les agents de la station d'épuration en revanche, éloignés du public, sont condamnés à ne jamais pouvoir montrer ce que la ville et ses habitants leur doivent.

Les égoutiers ne sont pas seuls à circuler ; c'est également le cas des chauffeurs-opérateurs, première catégorie des salariés du privé étudiés dans la troisième partie. Intervenant sur les conduites des particuliers et non sur le réseau des égouts, effectuant les tâches jugées les plus pénibles, ils sont aussi au contact du public, mais sans en tirer de profit symbolique. Ils tendent à désacraliser les excréments, à les enserrer dans la relation marchande – ce sont eux qui présentent la facture aux clients – et leur compétence technique. Ils ne s'attribuent aucune gloire à travailler au contact de ces matières, méprisant ceux qui semblent s'y complaire. Tandis que « les égoutiers endossent les stéréotypes et retournent la violence sur le public, les ouvriers de la MAS les reportent sur l'un d'entre eux et s'en mettent à distance » (p. 145). Quant aux ouvriers des travaux publics habitués à travailler à l'extérieur, ils ne voient dans la descente aux égouts que l'occasion de réaliser dans des conditions dégradantes, accentuées par la

précarité de l'emploi, un ouvrage invisible aux yeux des autres.

La quatrième partie est consacrée aux techniciens et cadres. Bien qu'impliquant parfois des contacts directs, leur rapport aux excréments est médiatisé par des techniques et des écrits ; il est distendu par leur fonction, qui consiste moins à agir sur la matière qu'à l'ausculter et décider. Pour eux, le contact est un atout facultatif plutôt qu'une obligation : « 'Toucher' confère des compétences professionnelles et de l'autorité à la fois vis-à-vis des ouvriers et de la haute direction » (p. 226). L'auteure consacre un long développement à ce qui se passe hors du travail, dans les « réseaux d'invitations » que se lancent les cadres de l'assainissement, public et privé mélangés, soulignant que cette sociabilité n'a pas d'équivalent du côté ouvrier. Elle met aussi l'accent sur un aspect souvent peu évoqué de ce qui relève à la fois des rapports sociaux de sexe et des rapports de classe : le rôle valorisant et distinctif des femmes dans les « métiers d'hommes ». « Les cadres ont des secrétaires et nous avons vu que quelques femmes font partie du groupe. En revanche, les ouvriers n'ont pas de compagnes de travail » (p. 223).

La conclusion de cette recherche à la fois subtile et maîtrisée laisse penser que, à la faveur de transformations techniques et d'une privatisation accrue de l'assainissement, le travail des égouts est appelé à traverser une espèce de « désenchantement ». Si la rationalisation technique permet de diminuer les contacts avec les excréments, l'intégration progressive dans une rationalité marchande semble également réduire la capacité des ouvriers à en retravailler le sens.

NICOLAS JOUNIN

### Jean-François Laé

*Les nuits de la main courante.*

*Écritures au travail*

Paris, Stock, 2008, 290 p.

Faire apparaître des écrits invisibles et les installer sur la table du chercheur : voici un geste fondateur grâce auquel anthropologie de l'écriture et sociologie du travail ont entretenu ces dernières années un dialogue fécond<sup>1</sup>. L'ouvrage de Jean-François Laé s'inscrit avec

vigueur dans cette entreprise, il explore une famille de documents rassemblés sous l'étiquette de « main courante », tous issus d'une même sphère d'activité, les services d'aide aux personnes. Plus qu'un genre d'écrit, il s'agit bien d'un dispositif d'écriture que l'auteur précise au fil de ses analyses. La main courante s'enracine à la fois dans la tradition policière « du journal-agenda sur lequel le commissaire de police tient note de ses opérations quotidiennes » (p. 11) et dans l'ancienne habitude des maisons de commerce de tenir un livret « sur lequel on inscrit toutes les affaires d'une maison aussitôt à mesure qu'elles s'effectuent » (p. 279). On peut repérer sans difficulté des avatars de ce dispositif dans un grand nombre de lieux de travail où l'activité nécessite la coordination entre différents agents, où les relèves entre équipes de nuit et de jour par exemple font de la main courante un outil puissant de suivi de l'activité.

Ces écrits affichent aussi une langue opératoire, spécifique d'un métier, d'un service, d'une époque. C'est surtout cette dimension qui intéresse le sociologue J.-F. Laé qui pose d'entrée de jeu une simple et forte question : « Comment lire une main courante ? » (p. 13). On peut ainsi considérer que l'ouvrage propose une méthode de lecture qui est solidaire d'un point de vue théorique sur ces textes issus de la pratique. L'importance accordée au « comment lire ? » invite en effet à tourner les pages des mains courantes, à scruter les mots, à travailler sur une constante contextualisation des discours qui sont tenus. J.-F. Laé ne s'attarde pas, ou peu, à la description matérielle des objets écrits, ni à l'observation de scènes d'écriture ou de lecture. Ce n'est pas une « description dense » des pratiques situées qu'il propose, mais plutôt une « lecture dense », experte, quasiment érudite, de textes sans qualités sur lesquels on ne projette jamais cette finesse d'interprétation, nourrie ici d'une longue fréquentation des métiers de l'aide. L'impression est saisissante, d'autant que l'auteur évite avec talent l'apologie désormais convenue de la trivialité.

Six chapitres correspondants à six terrains d'enquête nous conduisent à déchiffrer les mains courantes d'un gardien d'immeuble, de professionnels d'un centre de cure de désin-

toxication alcoolique, d'éducateurs de l'Aide sociale à l'enfance, d'un centre d'hébergement et de réadaptation sociale, des aides-soignantes et des aides médico-psychologiques d'une maison d'accueil pour polyhandicapés et enfin un classeur du début des années 1960 rédigé par une infirmière pendant son stage clinique de formation à l'accouchement sans douleur. Le choix de présenter différents sites plutôt que de se focaliser sur l'ethnographie des pratiques d'écritures d'un seul lieu a des effets démonstratifs puissants. À travers la diversité des mains courantes, J.-F. Laé met en évidence les hésitations, les difficultés, les embarras qui traversent tous les métiers de l'aide aux personnes. C'est un tableau cohérent qui apparaît au fil des lectures, celui des tentatives faites pour venir en aide et remettre en ordre de marche des individus, des familles, guettés par la folie, la mort, le néant. La force de la démonstration de J.-F. Laé est de tenir à la fois une posture de philologue et de posséder une profonde connaissance des institutions où s'effectue une certaine maintenance des corps. Car il démontre, mots à l'appui, que ce sont bien les corps dont parlent les mains courantes, que scrutent les professionnels et qui échappent sans cesse aux prévisions.

Critique à l'égard des théories du *care* qui selon lui angélisent la relation d'aide, J.-F. Laé démontre avec brio la difficulté de l'assistance et du contrôle. Chemin faisant, on regrette parfois un certain déséquilibre dans le traitement des situations évoquées par l'auteur. L'analyse ne donne pas aux professionnels de l'aide la

même importance que celle qu'accordent les mains courantes aux « aidés ». Les scripteurs et les lecteurs sont légèrement floutés : qui écrit quoi ? Selon quelles hiérarchies se distribuent les prises d'écriture ? En quoi le dispositif d'écriture éduque-t-il le regard des professionnels ? Quelle est la part, dans les écrits de mains courantes, du principe d'« *accountability* » ? Autant de questions qui ne sont pas véritablement ignorées mais plutôt minorées dans l'ouvrage.

De même, on peut regretter qu'aucun document ne soit reproduit : de nombreux chercheurs s'accordent désormais sur l'importance de produire des fac-similés d'écrits, de documenter les formes matérielles des textes, caractéristiques des pratiques d'écriture. Le risque de déréalisation des écrits de main courante au profit d'une représentation stéréotypée n'est pas négligeable.

Ces quelques réserves ne contredisent en rien l'intérêt de l'ouvrage qui se distingue aussi par la qualité de plume de l'auteur. Le lecteur est souvent saisi par les tournures heureuses, les formules incisives qui mettent en valeur les mains courantes. C'est finalement un véritable dispositif de lecture que J.-F. Laé propose en nous montrant comment il lit, comme s'il nous autorisait à nous tenir derrière son épaule.

BÉATRICE FRAENKEL

1 - Anni BORZEIX et Béatrice FRAENKEL (éd.), *Langage et travail. Communication, cognition, action*, Paris, CNRS Éditions, 2002.